

LE BAROMÈTRE DES PARENTS 2022

Une production du service Études
et Action politique de la Ligue des familles

Novembre 2022



la ligue des
familles

Introduction

Ce si difficile équilibre

« De nombreuses familles sont engluées dans les difficultés, de santé, financières, de conciliation des temps ou parfois tout ça à la fois. » Il y a deux ans, nous commentions l'édition 2020 du Baromètre des parents de la sorte, à une époque où les familles étaient encore plongées dans la crise Covid. Si nous relevions déjà nombre de difficultés structurelles, on pouvait espérer que d'autres soient temporaires et qu'après les problèmes financiers et de conciliation des temps accrus pendant le confinement et les mois qui l'ont suivi, la situation des familles allait peu à peu se rétablir.

Bien au contraire, ce Baromètre 2022 montre que les conditions de vie des familles se sont encore détériorées.

Les comptes des familles dans le rouge

Tous les indicateurs de ce Baromètre liés à la situation financière des ménages sont dans le rouge. Le nombre de parents (essentiellement des mères) qui ne reçoivent pas dans les temps les contributions alimentaires dues par leur ex-conjoint pour les enfants a toujours été élevé. Cette fois, il explose véritablement : dans un cas sur deux, ces contributions ne sont pas payées de manière régulière ! Les parents reportent encore davantage qu'en 2020 les soins de santé pour leurs enfants, vivent plus difficilement encore la perte de revenus liées à un congé parental, prennent moins le congé parental, et même le congé de paternité !, en raison de la perte financière qu'ils génèrent.

La double peine pour les parents à bas revenus

Si toutes les familles connaissent des difficultés (même les ménages aux revenus supérieurs à 5000€ net/mois sont 22% à reporter des soins à un enfant pour raison financière), les parents à bas revenus subissent une double peine.

Non seulement les difficultés financières les frappent davantage, mais la conciliation entre travail et vie de famille est également encore bien plus complexe pour eux. Ils ont, bien moins que les ménages plus aisés, accès au télétravail (57% des parents gagnant plus de 5000€ net/mois ont la possibilité de télétravailler contre 25% des parents gagnant moins de 1500€) ; ils ont moins de jours de congé (50% des parents à haut revenu ont plus que les 20 jours légaux de vacances annuelles contre 28% des parents à bas revenus) ; ils ont moins accès aux congés parentaux, si mal

rémunérés ; ils ont moins la possibilité de mettre leurs enfants en stage, car cela coûte cher.

Mettre en place et renforcer les dispositifs de conciliation des temps, c'est donc avant tout une nécessité sociale, pour permettre à tous les parents, quels que soient leurs revenus, de sortir la tête de l'eau tout en conservant une activité professionnelle, et aux enfants de grandir dans de bonnes conditions.

Les femmes toujours à la peine

Une des principales évolutions, ces dernières années, en matière de conciliation des temps, s'est imposée suite à la crise Covid : le développement du télétravail – pour la minorité de parents pour lesquels il est possible (35%).

Avant le Covid, les parents nous disaient déjà massivement souhaiter davantage de télétravail pour mieux concilier travail et vie de famille. Ce Baromètre confirme que ce dispositif répond à leurs attentes : il augmente le bien-être au travail de 83% des parents (85% des femmes) qui peuvent y recourir ; diminue le stress lié à la gestion quotidienne des enfants et de la maison pour 42% des parents (53% des femmes) ; permet à 42% des parents d'envisager plus sereinement la semaine (48% des femmes).

Si les femmes expriment davantage les bénéfices du télétravail, ce sont pourtant majoritairement elles qui effectuent les petites tâches ménagères (lancer une lessive, un lave-vaisselle) pendant leur télétravail – 63% contre 44% des hommes ; qui s'occupent des enfants le mercredi après-midi tout en télétravaillant (64% contre 54% des hommes) et qui conduisent davantage, grâce au télétravail, les enfants à leurs activités (41% contre 35% des hommes). Cette situation, aussi insatisfaisante soit-elle (devoir s'occuper du ménage et des enfants tout en étant productif au travail), est dès lors vue, malgré tout, comme une amélioration par rapport à la situation antérieure où les mères devaient déjà combiner toutes ces tâches après une journée entière passée sur leur lieu de travail.

Le télétravail n'est aucunement une solution miracle pour une meilleure conciliation travail-vie de famille. Il ne l'est pas pour les femmes qui continuent à prendre bien trop en charge les tâches liées au ménage et à la famille ; il ne l'est pas pour les parents à bas revenus qui ont bien moins accès au télétravail ; il l'est encore moins pour les femmes à bas revenus qui cumulent toutes les difficultés.

Travailler moins pour trouver l'équilibre

Si le télétravail offre une forme de soulagement individuel, il peut aussi donner l'impression que des réformes structurelles pour une meilleure conciliation des temps sont moins nécessaires. Or, elles restent tout autant indispensables. 70% des parents aujourd'hui estiment difficile de travailler à temps plein en ayant des enfants. C'est plus tendu encore pour les femmes (75%) et pour les parents de jeunes enfants de 0 à 3 ans (81%).

Permettre aux parents de travailler moins de manière générale (en réduisant leur temps de travail sans perte financière, en augmentant les jours de congés payés, en rémunérant mieux le congé parental), et en particulier quand ils font face à des besoins urgents (en créant un congé enfant malade rémunéré, un congé de conciliation), semble incontournable. C'est coûteux. Mais ne pas répondre à ces besoins essentiels se paie aussi tôt ou tard, et sans doute plus cher à terme, en retrait des femmes du marché du travail, en baisse de la productivité au travail, en maladies, en *burn out* parentaux ou professionnels, etc. Ces fréquentes conséquences de mois et d'années à tenter de trouver, en tant que parents, ce si difficile équilibre.

Table des matières

Introduction	2
Les chiffres-clés	6
La méthodologie	7
Le profil des familles de 2022.....	8
Focus 2022 : la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale	12
L'impact du travail sur la vie de famille	12
Le soutien extérieur dont bénéficient les parents.....	16
Le télétravail	18
Les congés familiaux.....	23
La garde des enfants malades.....	30
Les priorités des parents pour améliorer la conciliation entre travail et vie de famille ...	33
Le post-partum.....	37
Les crèches	40
Les garderies scolaires	46
Les activités de loisir.....	52
Le coût des soins de santé.....	59
La séparation	61

Les chiffres-clés

- **70%** des parents estiment **difficile de travailler à temps plein en ayant des enfants** (75% des femmes, 81% des parents d'enfants de 0 à 3 ans)
- **50%** des parents (54% des femmes) ont **diminué leur temps de travail depuis qu'ils ont eu des enfants**
- **Seuls 28%** des parents à bas revenus (<1500€ net/mois) ont **plus que les 20 jours légaux de congé par an**
- **71%** des parents demandent **un congé de conciliation** pour faire face aux urgences et impératifs familiaux
- **65%** des parents n'ont **pas la possibilité de télétravailler**
- **83%** des parents estiment que **le télétravail contribue à leur bien-être au travail**
- **67%** des parents **télétravaillent le mercredi, avec les enfants à la maison** pour **61%** d'entre eux
- Pour **57%** des parents, **la perte de la rémunération due au congé parental a été difficile à vivre**
- **64 %** des parents sont favorables à un **congé de paternité obligatoire**
- **67%** des parents sont demandeurs d'un **congé de paternité de même durée que le congé de maternité** (15 semaines) – **77%** des parents d'enfants de 0 à 3 ans
- **Seuls 36%** des parents ont droit à un **congé enfant malade rémunéré**
- **90%** des parents **télétravaillent pour garder un enfant malade** (dont 43% uniquement s'ils n'ont pas d'autre solution)
- **69%** des parents demandent un **congé enfant malade rémunéré**
- **Trouver une place en crèche** est **difficile pour 67%** des familles
- **39%** des parents n'ont **pas pu trouver une place en crèche au moment qui leur convenait**
- Dans **28%** des familles (39% des familles nombreuses), **aucun enfant ne participe à des activités de loisir** (sport, musique, mouvement de jeunesse...)
- Les parents paient en moyenne **359€** pour les **stages** de leurs enfants rien que pendant les grandes vacances
- **47%** des parents **ne reçoivent pas ou pas dans les temps la contribution alimentaire** due pour les enfants
- Parmi les parents qui ne pratiquent **pas la garde alternée égalitaire**, **17%** invoquent un **logement trop petit**

La méthodologie

Cette enquête d'opinion a été réalisée par l'institut de sondage Ipsos, via un questionnaire en ligne, du 19 septembre au 5 octobre 2022. La durée moyenne de réponse était de 15 minutes.

Un échantillon représentatif des familles

1000 adultes de 18 ans et plus, vivant au moins à temps partiel avec au moins un enfant ou bel-enfant de 0 à 25 ans, résidant en Wallonie ou à Bruxelles, ont répondu au questionnaire.

L'institut de sondage a travaillé via la méthode des quotas en ce qui concerne le sexe, l'âge et la région des répondant-e-s, obtenant ainsi :

- 60% de femmes et 40% d'hommes ;
- une moyenne d'âge de 40 ans (27% de 18-34 ans, 34% de 35-44 ans, 30% de 45-54 ans et 10% de 55 ans et plus) ;
- 28% de parents vivant à Bruxelles, 27% dans le Hainaut, 22% en province de Liège, 9% en province de Namur, 8% dans le Brabant wallon et 6% dans le Luxembourg.

Trois catégories socio-économiques ont été distinguées : classe sociale 1-3 (la plus élevée), rassemblant 61% des répondant-e-s, classe sociale 4-6 (25%) et classe sociale 7-8 (14%).

Un panel identique depuis 2015 pour mesurer les évolutions

Les caractéristiques de cet échantillon de parents sont identiques à celles de 2015, 2016, 2017, 2018 et 2020 afin de comparer les résultats et de pouvoir mesurer les évolutions (depuis 2018, la Ligue des familles sort un Baromètre tous les deux ans au lieu de chaque année). La plus grande partie du questionnaire est par ailleurs identique à ceux des années précédentes afin de pouvoir mesurer l'évolution des réponses depuis sept ans. Quand certaines questions ont changé (en cohérence avec les avancées législatives, pour interroger les familles à propos de quelques nouveautés ou pour mieux appréhender certaines réalités des parents), nous n'opérons pas de comparaison avec les années précédentes (ou bien nous signalons les différences de questionnaires).

Le zoom 2022 : la conciliation entre travail et vie de famille

Chaque année, un focus est mis sur une thématique ou un groupe particulier de parents. En 2015, le zoom a porté sur les besoins des parents d'enfants de moins de 3 ans ; en 2016, sur les parents d'adolescents ; en 2017, sur la situation des parents « aidants proches » ; en 2018, sur les relations hommes-femmes dans la famille (répartition des tâches domestiques, relation à l'argent, organisation familiale...) ; et en 2020, année Covid, sur les questions de santé dans les familles.

Pour cette édition 2022, la Ligue des familles consacre le focus à la conciliation entre travail et vie de famille. Cette question, identifiée comme un enjeu majeur pour les parents dans nos différentes enquêtes, méritait nouvel éclairage dans un contexte changeant pour les familles, le Covid ayant révolutionné les habitudes en matière notamment de télétravail et de prise en charge des enfants malades.

Le profil des familles de 2022

Les chiffres-clés

- 54% des familles sont des familles dites « classiques », 20% des familles recomposées et 26% des familles monoparentales
- 43% des parents sont mariés, 21% vivent en cohabitation légale et 9% en cohabitation de fait
- 30 % des femmes vivent seules avec leurs enfants (20% des hommes)
- 25% des familles monoparentales ont un revenu mensuel inférieur à 1500€ contre 7% des parents en couple

Évolution depuis 2015

Le profil des familles sondées dans le cadre de ce Baromètre reste dans la continuité des Baromètres réalisés depuis 2015. Les configurations familiales et les régimes conjugaux ont peu évolué depuis lors : les parents en couple avec le père/la mère des enfants restent la configuration familiale dominante. Le pourcentage de familles monoparentales reste également relativement stable ; il oscille, selon les années, entre 20 et 26%. Année après année, on remarque toujours que les familles monoparentales et recomposées disposent de moins hauts revenus que les familles dites « classiques ».

26% de familles monoparentales

Comme pour les baromètres précédents les parents vivant en couple restent très majoritaires (74%). Les familles monoparentales représentent 26% de notre échantillon, les familles recomposées 20% et les parents en couple avec le père/la mère des enfants 54%.

Parmi les familles recomposées :

- 12% des parents vivent avec leurs enfants et ceux de leur conjoint·e
- 11% vivent en couple avec leurs enfants et leur conjoint·e qui n'en a pas
- 3% n'a pas d'enfant et vit avec son·sa conjoint·e qui en a
- 2% vivent avec leur conjoint·e qui a des enfants, les siens vivent avec leur père/mère

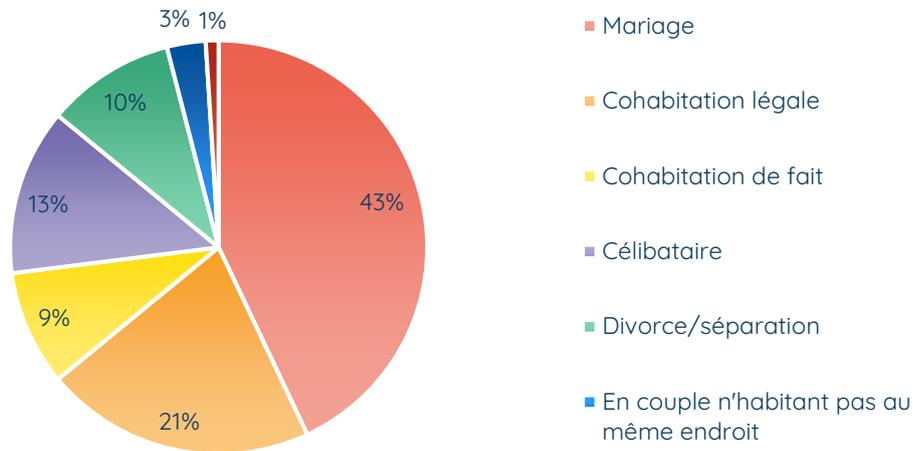
Parmi les familles monoparentales, on retrouve 69% de femmes et 31% d'hommes à leur tête. 28% des familles bruxelloises sont monoparentales et 19% des familles wallonnes. Parmi les femmes, 30% sont à la tête d'une famille monoparentale et c'est le cas de 20% des hommes.

30% des parents vivent en cohabitation

En recul depuis plusieurs décennies, le mariage reste le régime conjugal le plus fréquent chez les parents : 43% des parents notre échantillon sont mariés.

Parmi les autres configurations familiales, 21% sont cohabitant·e-s légaux, 9% sont cohabitant·e-s de fait, 13% sont célibataires, 10% sont divorcés/séparés et 3% ne vivent pas sous le même toit que leur conjoint·e. Comme en 2020, 1% des parents de notre échantillon sont veufs. Les parents en cohabitation légale sont plus nombreux en 2022 qu'en 2020 et 2018, où 18% vivaient sous ce régime.

Quel est votre régime conjugal aujourd'hui ? (n=1000)



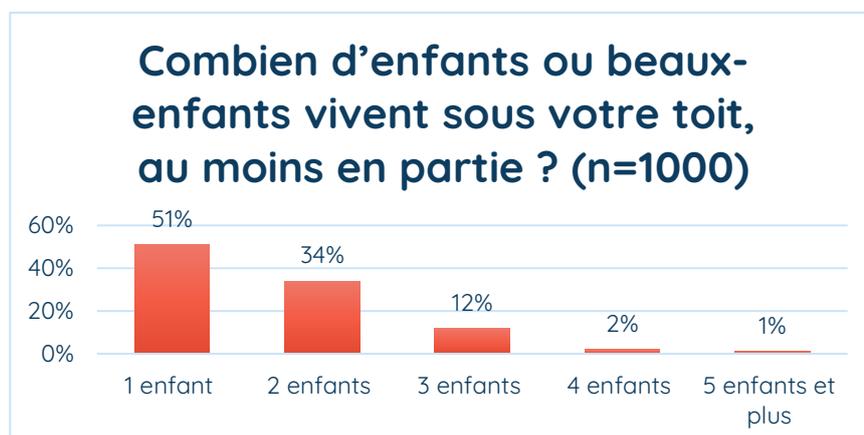
Comme en 2018 et 2020, les jeunes parents sont moins souvent mariés que leurs aînés : 27% des 18-34 ans sont mariés (33% en 2020 et 38% en 2018) contre 52% des parents de 35 ans et plus (51% 2020 et 2018).

Comme en 2020, les jeunes parents sont plus nombreux à être cohabitants légaux 29% (26% en 2020) que leurs aînés de 45 ans et plus (contre 15% 2020).

Autre constat qui confirme les résultats de 2020, plus les parents appartiennent à une classe socioéconomique élevée, plus ils sont mariés : 48% des parents aisés le sont contre seulement 29% des parents dans la catégorie la plus basse.

85% de familles de deux enfants

Les familles ayant un enfant composent plus de la moitié de notre échantillon (51%). Celles de deux enfants sont 34% et les familles nombreuses de 3 enfants et plus 15%. Il s'agit ici du nombre d'enfants vivant sous le même toit que les parents répondants (y compris à temps partiel en cas de garde alternée par exemple) ou en kot. Ce chiffre comprend donc les enfants et beaux-enfants lorsqu'il s'agit d'une famille recomposée, mais pas les enfants plus âgés qui auraient déjà quitté le logement familial.



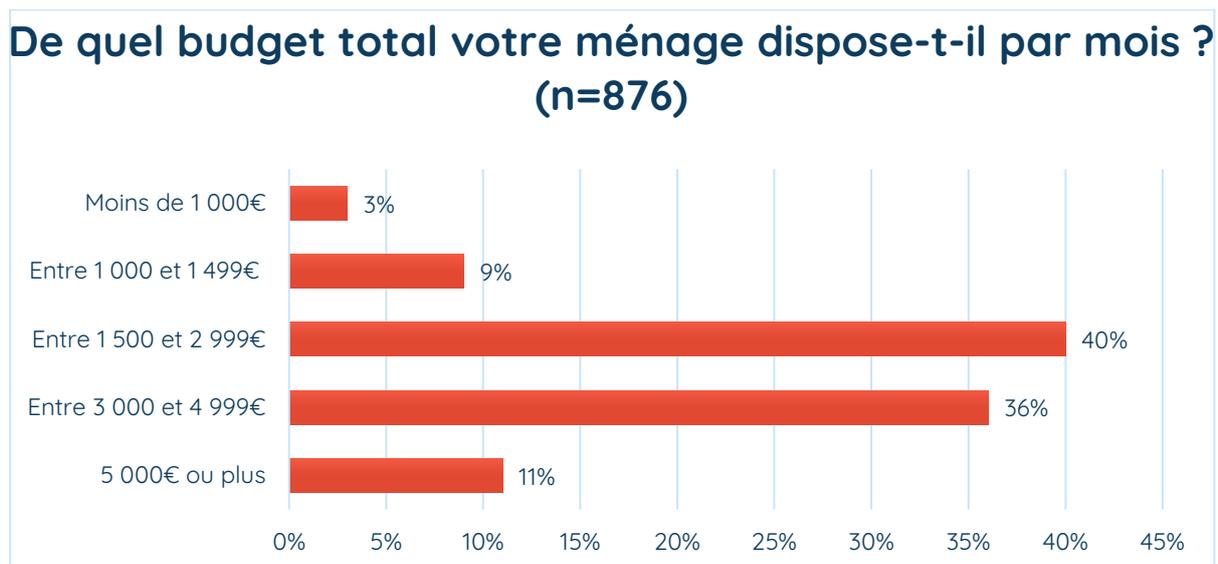
Plus de la moitié des familles monoparentales n'ont qu'un enfant (58%) contre 47% des familles « classiques » et 53% des familles recomposées. Les familles recomposées sont 21% à être familles nombreuses. C'est un pourcentage supérieur aux familles dites classiques et monoparentales qui sont 14% et 11% à vivre avec minimum 3 enfants.

Nous avons demandé le niveau scolaire des enfants : 11% des parents ont au moins un enfant en crèche, 19% un en maternelle, 36% un en primaire, 40% un en secondaire, 12% un aux études supérieures non universitaires, 11% un aux études supérieures universitaires et 9% ont choisi la catégorie « autre ».

12% des familles vivent avec moins de 1500€/mois

A chaque Baromètre, nous interrogeons les parents sur leurs revenus mensuels. Ceux-ci comprennent tous les revenus nets du ménage : ceux du travail, les allocations éventuelles et la pension alimentaire. Les revenus de placements mobiliers et/ou immobiliers ne sont ici pas pris en compte.

Quand on analyse les revenus des ménages des répondant-e-s, 3% déclarent percevoir moins de 1000 euros par mois, 9% ont des revenus compris entre 1000 euros et 1499 euros. 40% des ménages ont des revenus compris entre 1500 et 2999 euros ; 36% entre 3000 et 4999 euros et 11% égaux ou supérieurs à 5000 euros.



Les familles monoparentales ont, comme lors de nos précédents Baromètres, des revenus moins élevés que les familles dites classiques ou recomposées. Seules 20% des familles monoparentales ont des revenus supérieurs à 3000 euros quand c'est le cas de 61% des familles dites classiques et de 51% des familles recomposées. 25% des familles monoparentales ont des revenus mensuels inférieurs à 1500 euros. Les familles dites classiques sont 7% à avoir des revenus aussi bas. Quant aux familles recomposées, elles sont 7% dans ce cas.

Comme lors de nos précédents baromètres, les familles monoparentales ont des revenus plus faibles que les familles dites « classique » et les familles recomposées. 22% des familles monoparentales ont des revenus inférieurs à 1 500 euros quand 10% des familles recomposées et 6% des familles en couple avec le père/la mère des enfants sont dans la même situation. 52% des familles monoparentales ont des revenus entre 1 500 et 2 999 euros, c'est le cas de 36% des familles recomposées et de 29% des familles « classiques ».

Comme pour les précédentes éditions du baromètre, les familles monoparentales sont plus à risque de vivre avec une situation financière difficile. En 2020, on s'inquiétait de l'impact de la crise du Coronavirus sur leur situation financière. Cette année, c'est l'impact de la crise énergétique et de l'inflation des prix pour ces familles qui nous inquiètent.

Focus 2022 : la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

Nous abordons ici successivement :

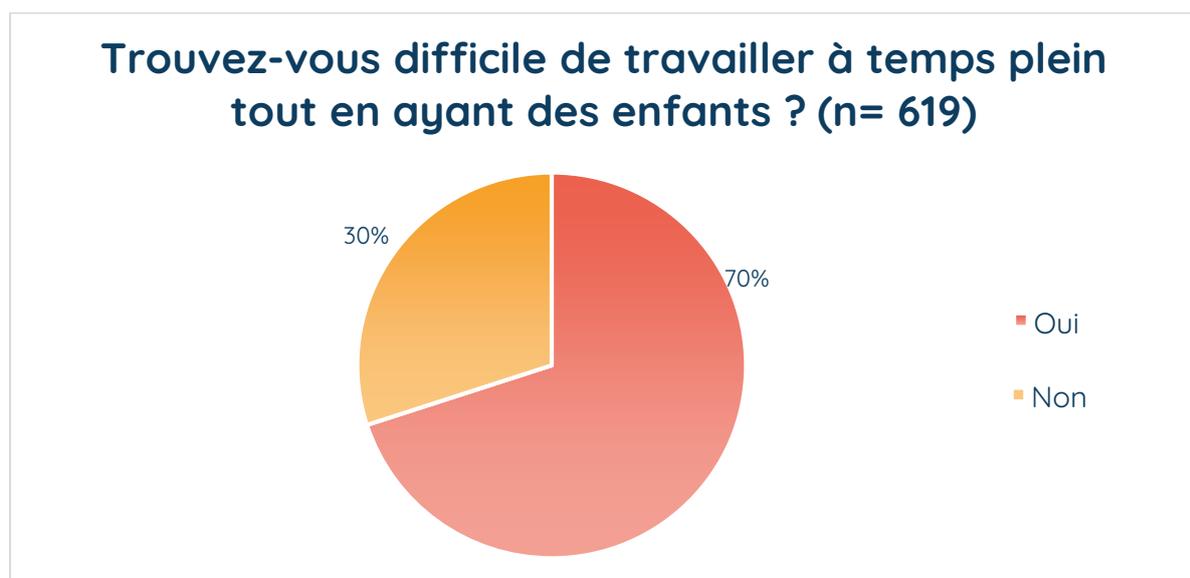
- L'impact du travail sur la vie de famille
- Le soutien extérieur dont bénéficient les parents
- Le télétravail
- Les congés familiaux
- La garde des enfants malades

L'impact du travail sur la vie de famille

Les chiffres-clés

- 70% des parents estiment difficile de travailler à temps plein en ayant des enfants (75% des femmes, 81% des parents d'enfants de 0 à 3 ans)
- 50% des parents (54% des femmes) ont diminué leur temps de travail depuis qu'ils eu des enfants
- 39% des parents n'ont que les 20 jours légaux de congé par an (46% des parents à bas revenus) ; 45% en reçoivent plus de leur employeur et 16% ne savent pas
- 55% des parents ne peuvent pas adapter leurs horaires de travail
- 71% des parents demandent un congé de conciliation pour faire face aux urgences et impératifs familiaux

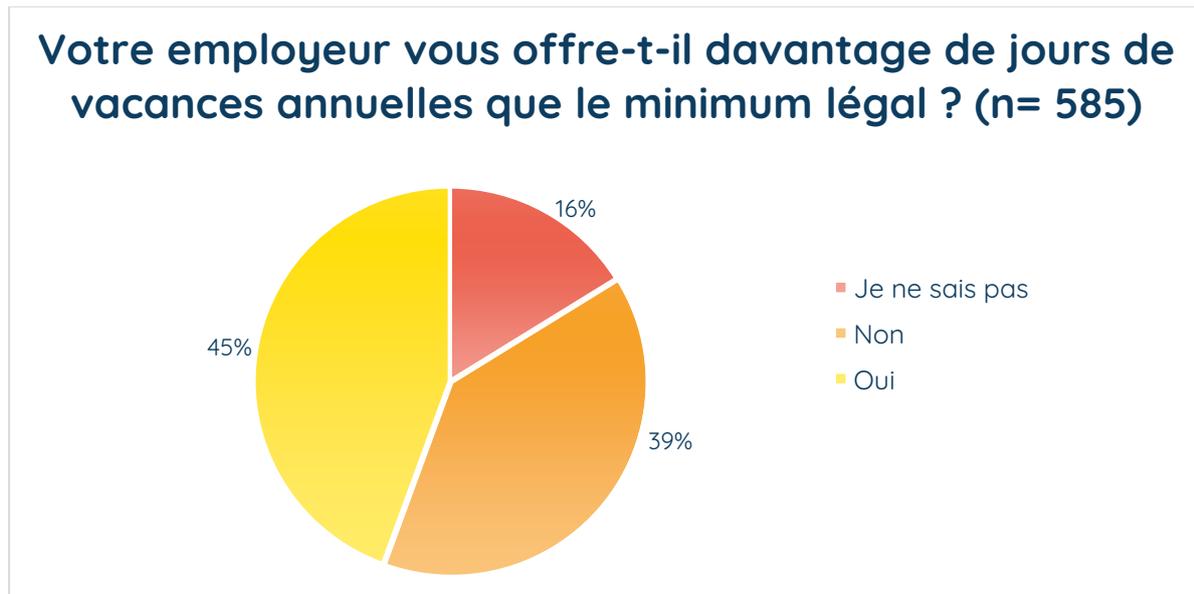
Travailler à temps plein et avoir des enfants : une difficulté pour 70% des parents



70% des parents considèrent qu'il est difficile de travailler à temps plein quand on a des enfants. Les parents de jeunes enfants (0 à 3 ans) sont beaucoup plus concernés par ces difficultés (81%)

que les parents d'enfants plus âgés (66%). Les femmes, qui restent principalement en charge des tâches ménagères et de soins aux enfants¹, rencontrent plus de difficultés (75%) que les hommes (64%).

Seuls 28% des parents à bas revenus ont plus de 20 jours de congés payés



Nous avons voulu savoir la proportion de parents qui bénéficient de davantage de jours de vacances annuelles que le minimum légal (20 jours pour un temps plein) : 44% des parents ont répondu par la positive, 39% par la négative tandis que 16% des parents l'ignorent.

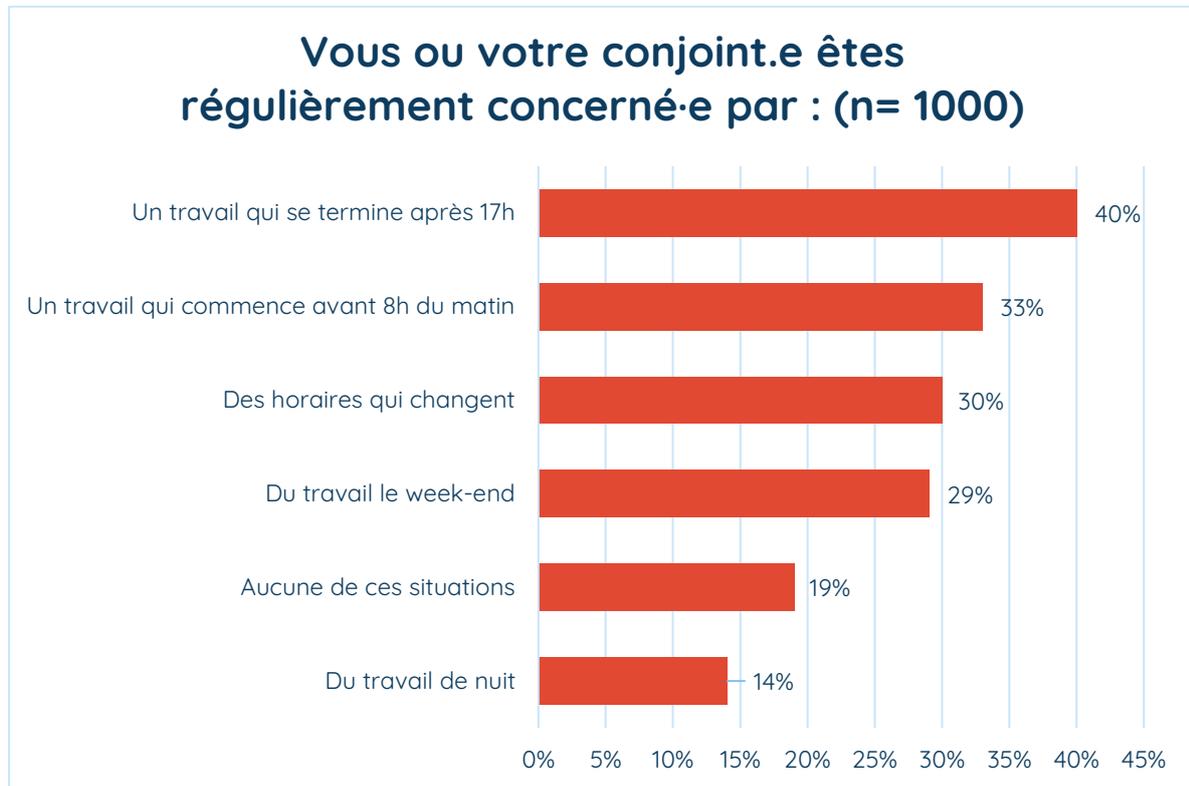
La moitié des parents bénéficiant de revenus supérieurs² ont répondu avoir davantage de jours de vacances annuelles (50%) contre à peine 28% bénéficiant de revenus inférieurs³. Les parents gagnant moins de 1500€/mois sont 46% n'avoir droit qu'aux 20 jours légaux, tandis que 28% donc seulement ont davantage de congés et que 26% ne connaissent pas le nombre de jours. Les parents à bas revenus, qui peuvent encore moins que les autres télétravailler et recourir aux congés familiaux, sont donc également les plus mal lotis en ce qui concerne les congés payés.

¹ Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes. *Conciliation vie privée – vie professionnelle*. Consulté le 10 novembre 2022. Disponible à l'adresse : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/emploi/conciliation_vie_privée_vie_professionnelle

² Revenus nets mensuel du ménage de plus de 3000€.

³ Revenus nets mensuel du ménage moins de 1500€.

Les horaires de travail des parents sont peu conciliables avec la vie de famille



De nombreux parents sont confrontés régulièrement à des horaires qui rendent difficile la conciliation avec la vie familiale : 33% commencent à travailler avant 8h du matin, 40% terminent après 17h. Pour les parents qui ne disposent pas d'une aide extérieure (des proches qui conduisent les enfants à l'école par exemple), ces horaires peuvent être difficiles à combiner avec les horaires des écoles, des crèches voire même des garderies scolaires qui, dans la plupart des cas, ferment entre 17h45 et 18h. Quand on prend en compte les temps de trajets, il est difficile pour les parents de concilier ces différentes contraintes horaires.

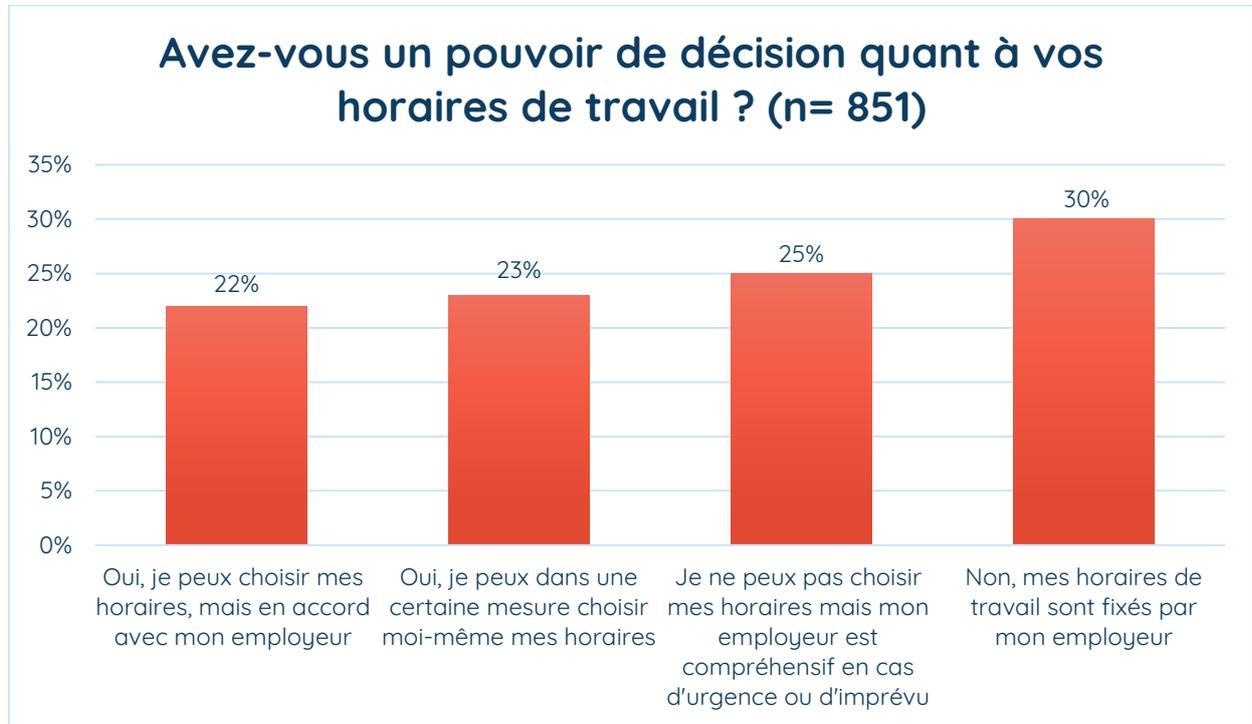
30% ont des horaires variables ou travaillent régulièrement le week-end. Les hommes sont plus nombreux à indiquer travailler la nuit (18% contre 11% des femmes) et à avoir un travail qui commence avant 8h du matin (35% contre 31% des femmes).

Les parents bénéficiant de revenus au-dessus de 3000€ net par mois sont plus nombreux à indiquer que leur travail commence avant 8h (35%) et se termine après 17h (48%) que ceux ayant des revenus moyens et inférieurs⁴ qui sont 28% à indiquer que leur travail commence avant 8h ou, pour 28% également, se termine après 17h.

Seulement 19% des parents indiquent ne pas être concernés par ces situations.

⁴ Revenus nets mensuel de moins de 3000€

55% des parents ne peuvent pas adapter leurs horaires de travail



45% des parents ont un pouvoir de décision quant à leurs horaires de travail tandis que 55% n'ont aucun pouvoir.

Les hommes sont plus nombreux à indiquer pouvoir, dans une certaine mesure, choisir eux-mêmes leurs horaires de travail (26%) que les femmes (21%). Il en va de même concernant le choix de l'horaire de travail avec l'accord de l'employeur, 27% contre 19% des femmes. A l'inverse, 34% des femmes précisent ne pas avoir le choix dans leurs horaires de travail contre 22% des hommes. Cette question est donc fortement influencée par le genre.

50% des parents ont diminué leur temps de travail depuis qu'ils sont devenus parents

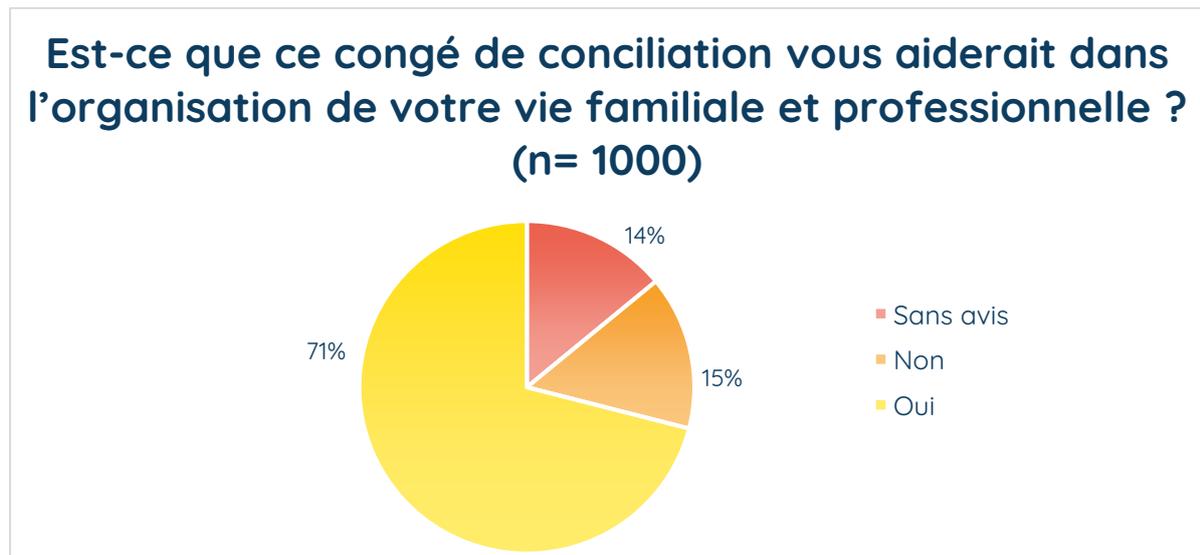
Pas moins de 50% des parents ont diminué leur temps de travail, sur une période donnée, voire de manière définitive, depuis qu'ils sont devenus parents.

Ce sont les femmes qui ont davantage diminué leur temps de travail depuis qu'elles sont devenues mères (54% contre 44% des hommes). Cette réduction du temps de travail pour motif familiaux chez les femmes est confirmée par les statistiques de Statbel. En 2020, 24% des femmes avaient réduit leur temps de travail pour garder leurs enfants ou s'occuper d'une personne dépendante. Ce n'était le cas que de 7,6% des hommes. Et 20,2% des femmes l'avaient réduit pour un autre motif personnel ou familial contre 11,3% des hommes⁵.

⁵ Statbel, 2017. *Le travail à temps partiel*. Consulté le 10 novembre 2022. Disponible à l'adresse : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/le-travail-temps-partiel#panel-12>

Afin de répondre aux difficultés de concilier vie de famille et vie professionnelle, la Ligue des familles a imaginé un congé de conciliation. Il s'agit de la possibilité de prendre chaque année 8 heures de congés payés supplémentaires, auxquels il faut ajouter 8 heures par enfant et 8 heures pour les parents solo, sans justification à l'employeur.euse et quand les parents le souhaitent. Le but ? Participer à la réunion de parents de 16h, aller chercher son enfant qui s'est blessé à l'école, arriver un peu plus tard le jour de la rentrée scolaire, accompagner son parent chez le médecin...

Cette proposition est largement plébiscitée par les parents puisqu'ils sont 71% à être favorables à cette mesure qui les aiderait dans l'organisation de leur vie familiale et professionnelle. Seuls 15 % ne sont pas demandeurs et 14% sont sans avis.



Les femmes y sont plus favorables (73%) que les hommes (68%)

Le soutien extérieur dont bénéficient les parents

Les chiffres-clés

- 26% des parents ne bénéficient d'aucune aide extérieure pour les trajets vers l'école ou la crèche.
- 42% des parents ne bénéficient d'aucune aide pour s'occuper de la famille et des tâches liées au ménage
- 12% des parents ont fait le choix de ne pas travailler pour s'occuper de leur famille et des tâches liées au ménage

26% des parents ne bénéficient d'aucune aide extérieure pour les trajets vers l'école et la crèche

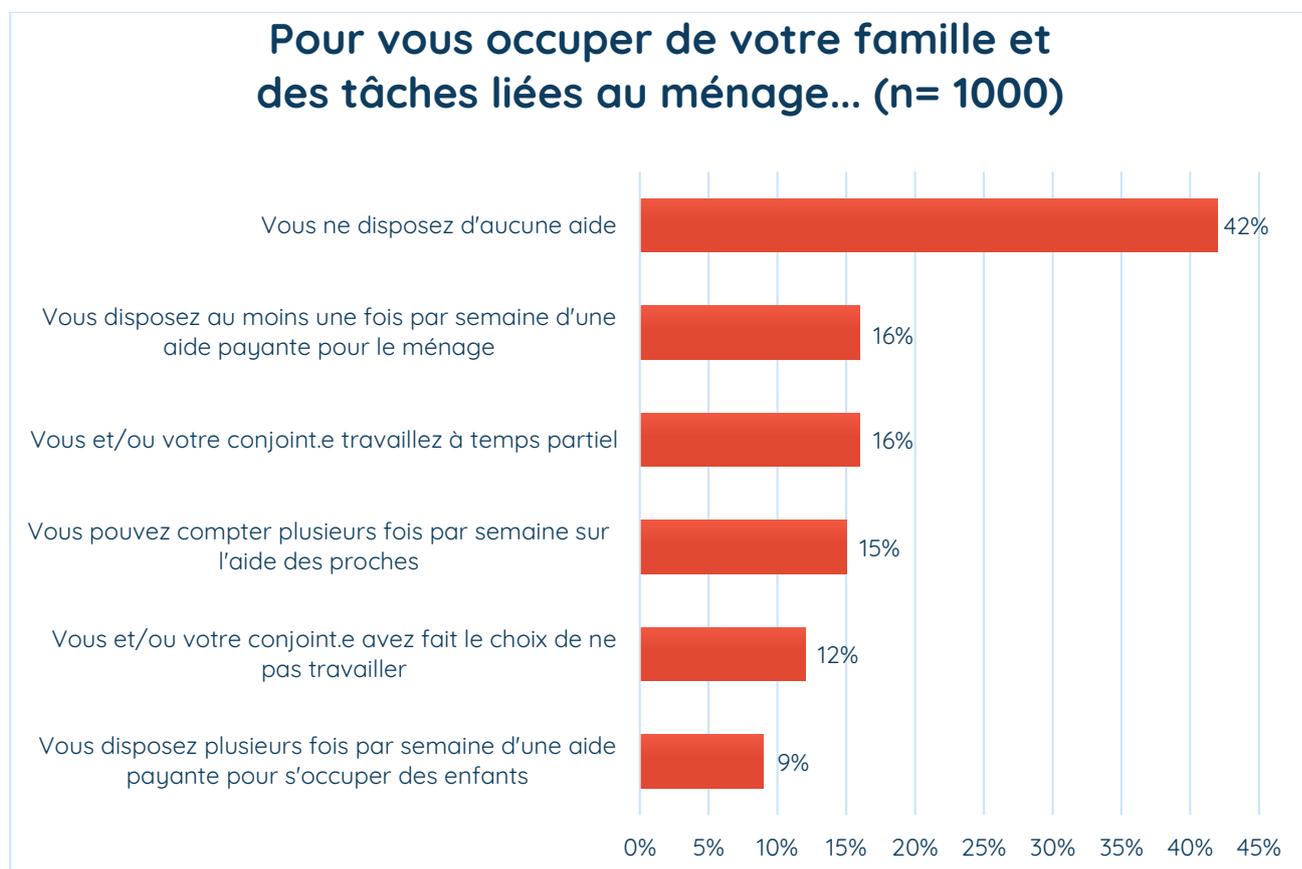
Dans le cadre de ce focus, nous avons demandé aux parents combien de fois, sur une semaine d'école (10 trajets allers-retours), une autre personne qu'eux-mêmes ou l'autre parent (des enfants) allait conduire ou chercher les enfants à l'école/la crèche.

Ils sont 26% à ne bénéficier d'aucune aide et donc à effectuer tous les trajets eux-mêmes. En moyenne, sur 10 trajets aller-retour, les parents bénéficient d'une aide extérieure 3 fois par semaine.

42 % des parents ne disposent d'aucune aide pour s'occuper des enfants et du ménage

Nous avons aussi demandé aux familles comment elles s'organisaient afin de s'occuper de leurs familles et des tâches liées au ménage. Font-elles appel à une aide extérieure pour s'occuper des enfants et/ou du ménage ? L'un des parents a-t-il diminué son temps de travail ?

Plusieurs réponses étaient possibles. La plupart des parents nous ont répondu ne bénéficier d'aucune mesure (42%) tandis que loin derrière, en 2^e position, 16% des parents nous disent avoir recours, au moins une fois par semaine, à une aide payante pour le ménage.



Dans 16% des familles, tous âges d'enfants confondus, l'un des parents a fait le choix de travailler à temps partiel tandis que 15% des parents indiquent pouvoir compter plusieurs fois par semaine sur l'aide de proches, en particulier ceux âgés entre 18 et 34 ans (20%). Cela est à mettre en lien avec la circonstance que pas moins de 50% des parents nous ont répondu avoir diminué leur temps de travail, sur une période donnée, voire de manière définitive (par exemple via un congé parental, une interruption de carrière...) depuis qu'ils sont devenus parents (voir ci-dessus).

La plupart des parents (42%) des parents ont toutefois répondu n'avoir rien pu aménager.

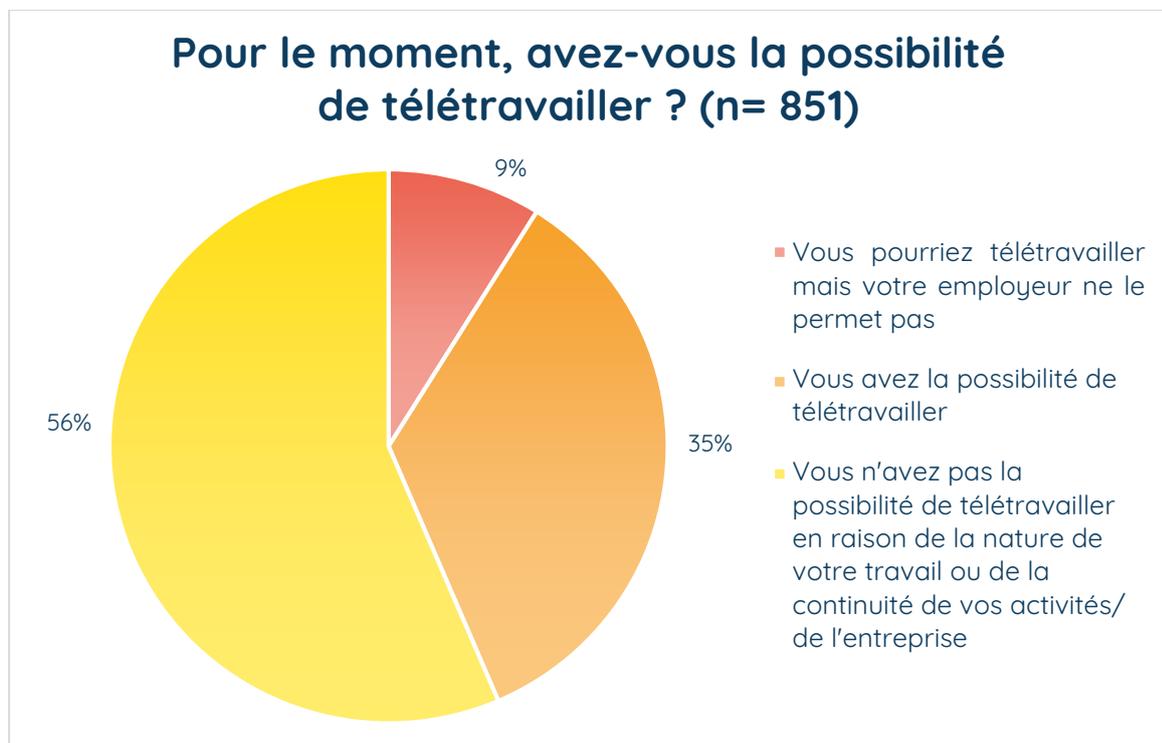
Les parents qui bénéficient plusieurs fois par semaine d'une aide payante pour s'occuper des enfants (9%) sont davantage des parents d'enfants de moins de trois ans (13%).

Le télétravail

Les chiffres-clés

- 65% des parents n'ont pas la possibilité de télétravailler
- 55% des parents qui télétravaillent en profitent pour effectuer des petites tâches ménagères et en particulier les femmes (63% contre 44% des hommes).
- 83% des parents estiment que le télétravail contribue à leur bien-être au travail
- 42% des parents envisagent la semaine plus sereinement depuis qu'ils télétravaillent
- 67% des parents télétravaillent le mercredi, avec les enfants à la maison pour 61% d'entre eux

65% des parents n'ont pas la possibilité de télétravailler



35% des parents seulement indiquent avoir la possibilité de télétravailler (au moins une partie du temps) ; cela concerne plus les hommes (39%) que les femmes (32%).

La possibilité de télétravailler au moins une partie du temps, concerne majoritairement les parents dont les revenus sont supérieurs⁶ (57%) tandis que ceux ayant des revenus inférieurs⁷ sont seulement 25% à répondre par l'affirmative.

Les parents âgés entre 35 et 44 ans sont plus nombreux à avoir la possibilité de télétravailler (40%) que les 18-34 ans (28%) ou les 45-54 ans (33%).

⁶ Revenus mensuels nets de 5000€ ou plus.

⁷ Revenus mensuels nets de moins de 1500€.

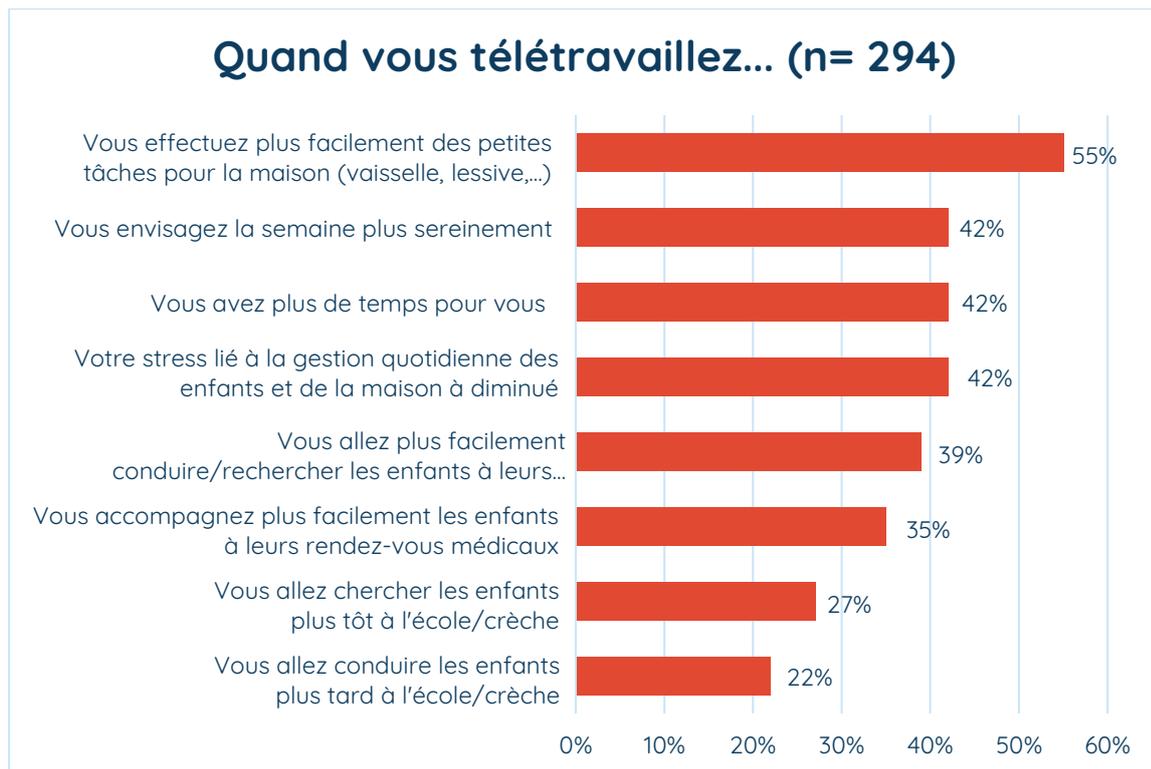
Un nombre important de parents nous signalent qu'ils pourraient télétravailler mais que leur employeur.euse ne le permet pas (9%).

63% des femmes profitent du télétravail pour effectuer des petites tâches ménagères

Parmi les parents qui ont la possibilité de télétravailler, plus de la moitié d'entre eux (55%) en profitent pour effectuer des petites tâches pour la maison (lancer un lave-vaisselle, une lessive, ...). Cela concerne en grande majorité les femmes, qui continuent à assumer la plus grande partie des tâches ménagères : 63% contre 44% des hommes.

42% des parents envisagent la semaine plus sereinement depuis qu'ils télétravaillent. Cela concerne à nouveau davantage les femmes, 48%, contre 35% des hommes.

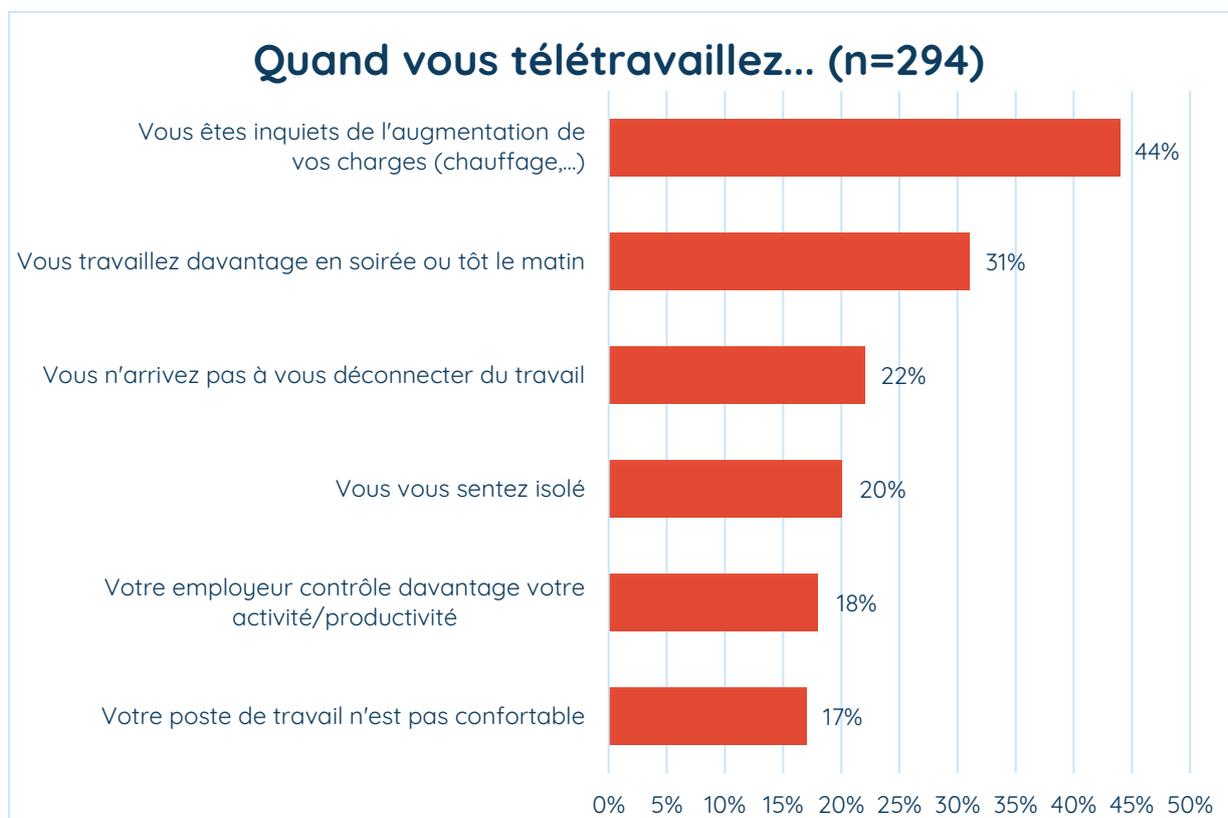
Toujours pour 42% des parents, le stress lié à la gestion quotidienne des enfants et de la maison a diminué depuis qu'ils télétravaillent. Comme précédemment, les femmes sont largement plus nombreuses à avoir répondu par la positive: 53% contre 29% des hommes. Les parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans sont aussi plus touchés (46%).



Les femmes indiquent davantage aller plus facilement conduire/rechercher les enfants à leurs activités extrascolaires (41% contre 35% des hommes).

44% des parents qui télétravaillent s'inquiètent de l'augmentation de leurs charges (chauffage, eau, électricité)

Avec le coût de la vie qui augmente et l'explosion des factures, parmi les parents qui télétravaillent ils sont 44% à nous dire s'inquiéter pour l'augmentation de leurs charges. Les femmes sont plus inquiètes (48%) que les hommes (39%). Les familles ayant des revenus inférieurs et moyens⁸ sont plus inquiètes (49%) que les familles à revenus supérieurs⁹ (45%), mais cette préoccupation traverse malgré tout toutes les catégories de revenus.



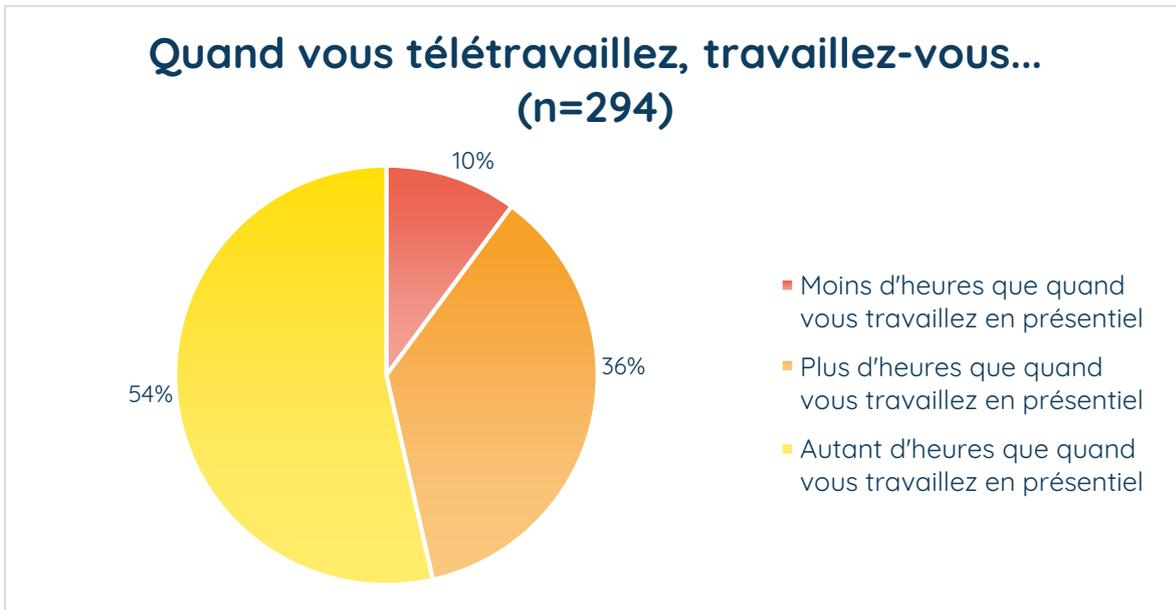
31% des parents nous disent travailler davantage en soirée ou tôt le matin lorsqu'ils télétravaillent.

90% des parents travaillent autant ou davantage en télétravail qu'en présentiel

Plus de la moitié des parents (54%) nous disent travailler autant d'heures lorsqu'ils sont en présentiel ou en télétravail, tandis qu'une part importante, 36%, indiquent travailler plus d'heures en télétravail qu'au bureau. Cela concerne plus les familles monoparentales (41%) que les familles recomposées ou dites « classiques » qui sont respectivement 35% à travailler plus d'heures en télétravail.

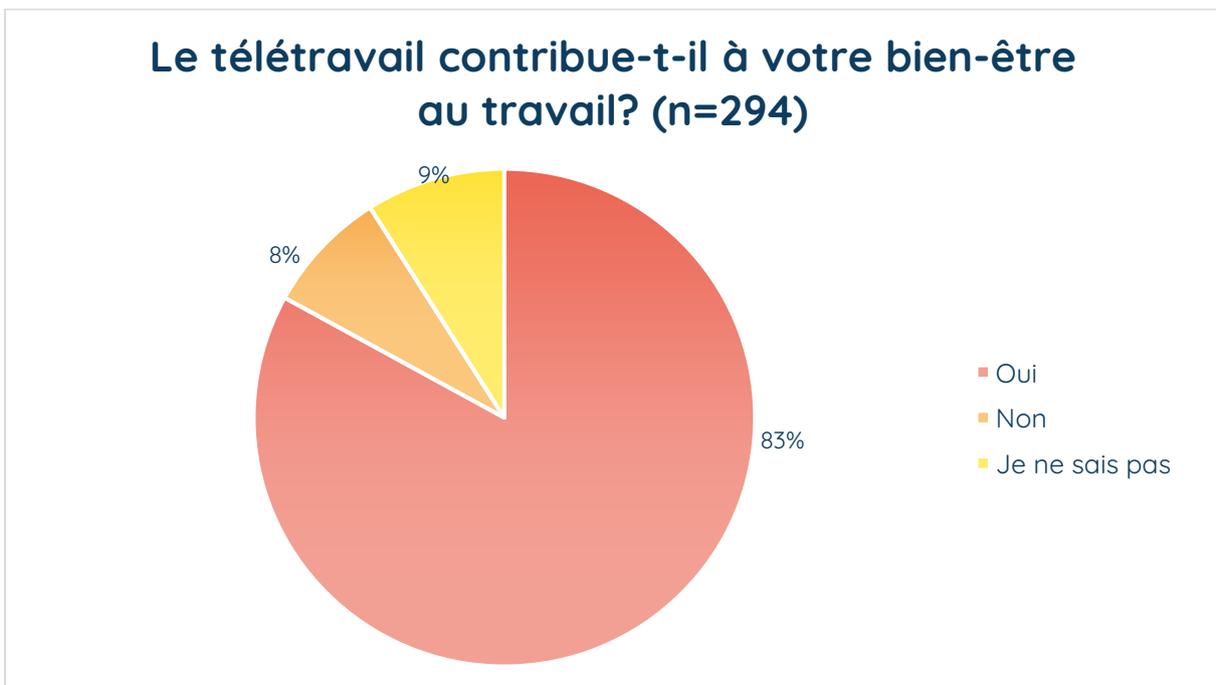
⁸ Revenus mensuels nets de moins de 1500€ ou entre 1500 et 2999€

⁹ Revenus mensuels nets entre 3000€ et 5000€ ou de plus de 5000€



83% des parents estiment que le télétravail contribue à leur bien-être au travail

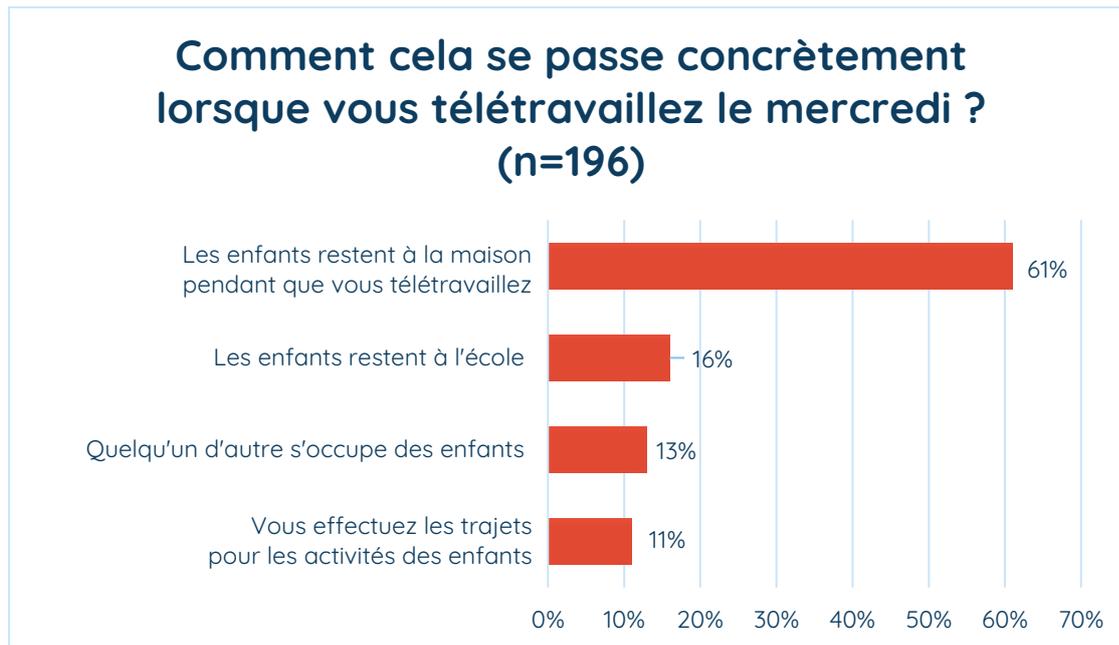
Nous avons demandé aux parents qui télétravaillent s'ils estiment que le télétravail contribue à leur bien-être au travail. 83% ont répondu par la positive. Cela concerne encore un peu plus les femmes (85%) que les hommes (80%)



9% des répondant.e.s ignorent si le télétravail contribue à leur bien-être au travail tandis que 8% à peine ont répondu par la négative.

67% des parents télétravaillent le mercredi, le plus souvent avec les enfants à la maison

67% des parents qui télétravaillent nous ont indiqué le faire le mercredi.



Les parents qui travaillent à la maison le mercredi le font, pour la plupart, avec les enfants à la maison (61%). Cela concerne davantage les femmes (64%) que les hommes (54%) et les familles monoparentales (63%) que les parents en couple (59%). Les familles ayant des revenus inférieurs¹⁰ sont également plus nombreuses dans cette situation (64%) que celles ayant des revenus supérieurs¹¹ (55%). Le coût des activités pour enfants le mercredi peut expliquer que les familles à bas revenus privilégient de les garder à la maison lorsque c'est possible.

L'âge des enfants a aussi une incidence importante car les parents dont les enfants sont à l'école secondaire (75%) et font des études supérieures (73%) sont plus nombreux à nous indiquer que leurs enfants restent à la maison lorsqu'ils télétravaillent le mercredi que ceux dont les enfants sont en maternelle (57%) et en primaire (54%).

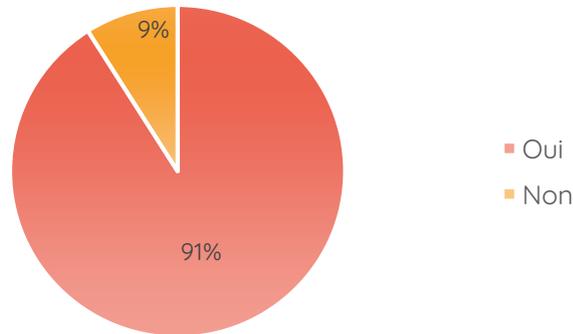
Les répondant.e.s sont 16% à indiquer que leurs enfants restent à l'école, 13% que quelqu'un d'autre s'occupe des enfants et 11% qu'ils profitent du télétravail pour effectuer les trajets des activités des enfants.

La très grande majorité des parents (91%) sont satisfaits de cette organisation le mercredi lorsqu'ils sont en télétravail. Les femmes sont plus satisfaites (94%) que les hommes (87%).

¹⁰ Revenus mensuels net de moins de 1500 €

¹¹ Revenus mensuels net de 5000€ ou plus

Es-ce que cette organisation le mercredi quand vous télétravaillez vous convient ? (n=196)



Les congés familiaux

Les chiffres-clés

- 44% des parents ont déjà pris un congé parental
- Pour 57% des parents, la perte de la rémunération due au congé parental a été difficile à vivre
- 16% des parents qui n'ont pas pris le congé parental invoquent la rémunération trop basse
- 60% des pères ont pris un congé de paternité dans sa totalité
- 21% des pères qui n'ont pas pris de congé de paternité invoquent la perte de revenus
- 26% des pères qui n'ont pas pris de congé de paternité invoquent des raisons professionnelles
- 64 % des parents sont favorables à un congé de paternité obligatoire
- 67% des parents sont favorables à un congé de paternité de même durée que le congé de maternité (15 semaines) – 77% des parents d'enfants en bas âge

L'évolution depuis 2015

Le congé parental reste comme les années précédentes une affaire de femmes qui en sont les principales utilisatrices. Les difficultés financières consécutives à la prise du congé parental pèsent de plus en plus lourd pour les parents car ils sont plus nombreux (57%) à nous dire que la perte de la rémunération consécutive à un congé parental a été difficile à vivre qu'en 2020, où ils représentaient déjà la moitié des parents (49%).

Ils sont aussi plus nombreux à ne pas avoir pris de congé parental en raison de la rémunération trop basse qu'en 2020 (16% contre 13%).

Les obstacles professionnels à la prise du congé parental restent stables mais importants car 8% des parents, comme en 2020, ne l'ont pas pris par craintes de conséquences professionnelles négatives.

Cette année et tout comme en 2018, nous avons demandé aux parents s'ils étaient favorables à un congé parental plus court mais mieux payé (par exemple, 2 mois payés à 1600€ au lieu de 4 mois à 800€) : 50% des parents y sont favorables, 26% ne le souhaitent pas et 24% ne sont pas d'avis. C'est un peu plus qu'en 2018, où 45% des parents y étaient favorables, 29% contre et 26% ne savaient pas.

Cette augmentation peut probablement s'expliquer par la hausse du coût de la vie. En tout état de cause, les parents restent partagés sur cette question.

Tout comme en 2020, 67% des parents sont favorables à un congé de paternité de même durée que le congé de maternité, contre 65% en 2018, et à peine 55% en 2015.

La Ligue des familles épingle aussi un chiffre inquiétant concernant le congé de paternité : 21% des pères n'ont pas pris de congé de paternité en raison de la perte de revenus consécutive, ce chiffre a presque doublé depuis notre dernier Baromètre où ils étaient 11% dans cette situation.

44% des parents ont déjà pris un congé parental

44% des parents indiquent avoir déjà pris un congé parental. Il est plus utilisé par les parents entre 35 et 44 ans, qui sont 53% à y recourir contre 46% pour les parents entre 18 et 34 ans. Précision importante, le congé parental n'est ouvert qu'aux parents salariés ou fonctionnaires.

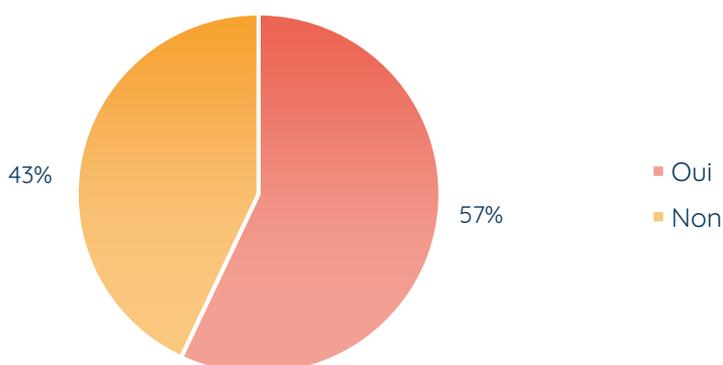
Les familles monoparentales sont moins nombreuses à prendre le congé parental : 37% contre 46% des familles dite « classiques » et « recomposées ». Cela peut s'expliquer notamment par la faible rémunération de ce congé : même si le congé parental est un peu mieux rémunéré pour les familles monoparentales (1422€ net pour un temps plein contre 845€), cela reste insuffisant pour permettre aux parents qui ne peuvent pas compter sur un second revenu d'y recourir.

Le congé reste une affaire de classes sociales supérieures car ce sont principalement les familles les plus aisées qui ont pris un congé parental : 52% des parents dont le budget mensuel total est de 5000€ ou plus, 46% de ceux dont le budget mensuel varie entre 3000€ et 4999€ contre 42% des familles ayant un revenu mensuel entre 1500€ et 2999€.

Pour 57% des parents, la perte de la rémunération suite au congé parental a été difficile à vivre

Parmi les parents qui ont pris le congé parental, la perte de rémunération qu'il engendre a représenté une difficulté financière pour plus de la moitié d'entre eux (57%). Cette difficulté est plus souvent mentionnée par les hommes - 61% - que les femmes (54%).

La perte de rémunération due à votre congé parental a-t-elle représenté une difficulté pour votre famille ? (n=427)



La perte de la rémunération liée à la prise du congé parental est plus difficile à vivre pour les parents qu'il y a deux ans alors que lors de notre dernier baromètre : ils étaient déjà la moitié (49%) à vivre cette difficulté, ils sont 57% aujourd'hui !

Comme en 2020, cette perte de rémunération a été d'autant plus difficile pour les jeunes parents (18-34 ans) qui sont 61% (56% en 2020) à avoir répondu positivement.

La prise d'un congé parental a mis la majeure partie des familles à bas revenus¹² (73%) en difficulté financière, contre 39%¹³ des familles les plus aisées. C'est plus aussi qu'en 2020, où 67% des familles à bas revenus avaient été mises en difficulté financière par le congé parental.

Cela confirme qu'une meilleure rémunération du congé parental constitue un levier indispensable à activer pour garantir son effectivité. A l'heure actuelle, sa faible rémunération (845€ net pour un temps plein) en exclut, de fait, la majorité des parents, et particulièrement les parents à bas revenus et les familles monoparentales.

Les deux principales raisons de ne pas prendre de congé parental : indemnisation trop basse et l'absence de besoin

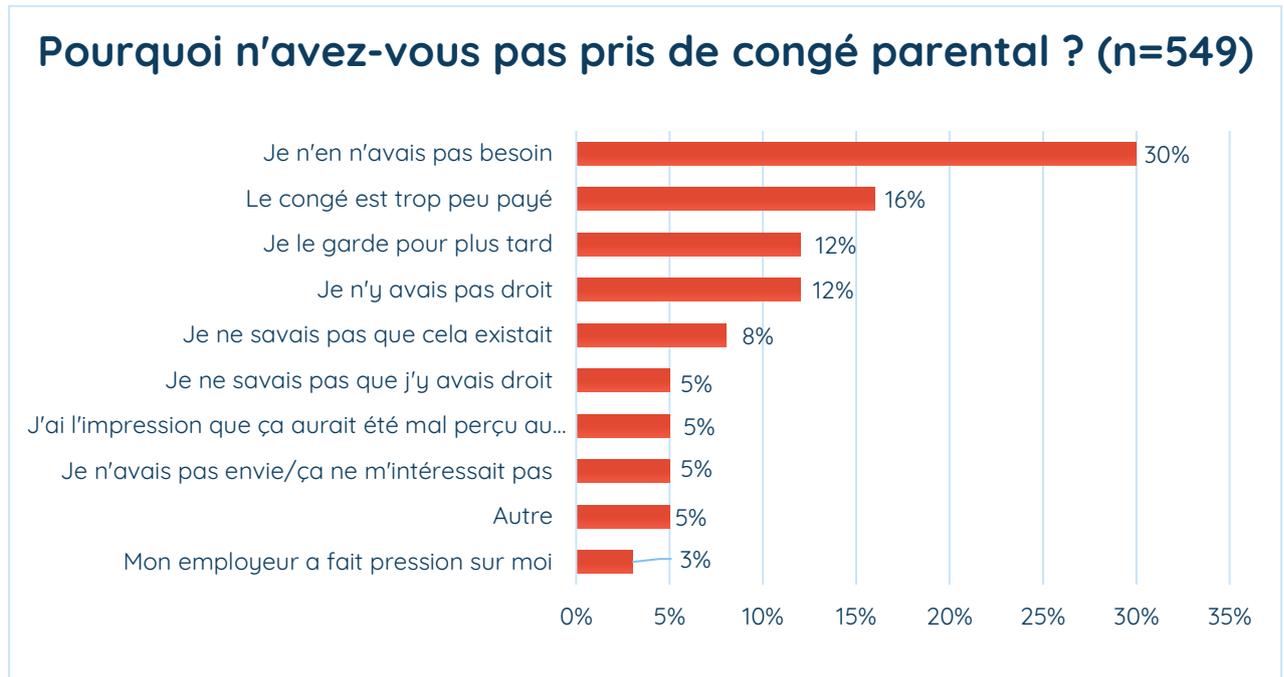
La première raison avancée par les parents pour expliquer le fait de ne pas avoir pris de congé parental est l'absence de besoin (30%). Cela doit être mis en lien avec le fait que la majorité des parents bénéficient quotidiennement de formes diverses de soutien (ci-dessus). Les hommes sont un peu plus nombreux à n'avoir pas pris de congé parental car ils n'en avaient pas besoin (33%) que les femmes (29%). La deuxième raison est l'indemnisation trop basse (16%) du congé parental.

Les raisons liées au manque d'informations restent importantes : 8 % des parents qui n'ont pas pris ce congé ne savaient pas que cela existait et 5% ne savaient pas qu'ils y avaient droit.

12% tout de même des parents ont répondu qu'ils n'avaient pas droit au congé parental, ce qui reste significatif. Cela est probablement dû aux conditions requises pour pouvoir en bénéficier (condition d'ancienneté, d'âge des enfants) et à l'absence de congé parental pour les indépendant.e.s.

¹² Revenus nets du ménage inférieurs à 1500€/mois

¹³ Revenus nets du ménage égaux ou supérieurs à 5000€/mois



Les raisons liées aux craintes de conséquences professionnelles négatives restent un motif important pour les parents qui n'ont pas pris de congé parental, puisqu'elles concernent 8% d'entre eux.

50% des parents accepteraient un congé parental plus court s'il était mieux rémunéré

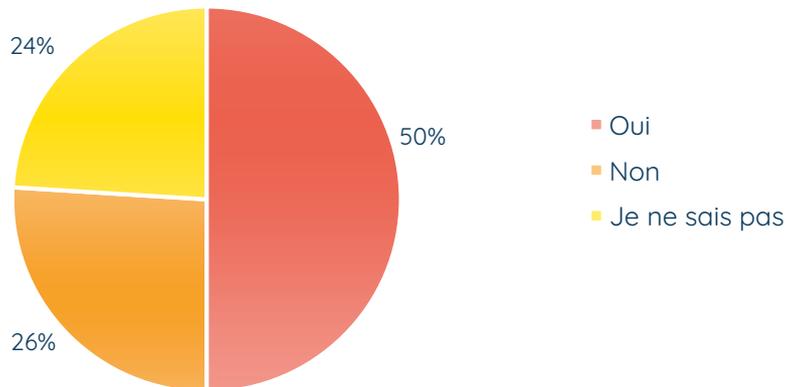
Nous avons demandé aux parents s'ils étaient favorables à un congé parental plus court mais mieux payé (par exemple, 2 mois payés à 1600€ au lieu de 4 mois à 800€).

50% des parents y sont favorables, 26% ne le souhaitent pas et 24% n'ont pas d'avis. Nous leur avons également posé la question en 2018, et les parents étaient 45% à y être favorables, 29% opposés et 26% n'avaient pas d'avis. Cette augmentation peut probablement s'expliquer par la hausse du coût de la vie. Comme en 2018, les parents sont partagés et hésitants sur cette question, probablement tiraillés entre le besoin d'un congé assez long et celui de s'en sortir financièrement.

Les hommes sont plus nombreux à être favorables à ce congé plus court et mieux rémunéré (54%) tandis que les femmes sont plutôt en défaveur (48%).

Les parents seuls y sont moins favorables (47%) que les familles classiques et recomposées (51%).

Un congé parental plus court mais mieux rémunéré ? (n=1000)

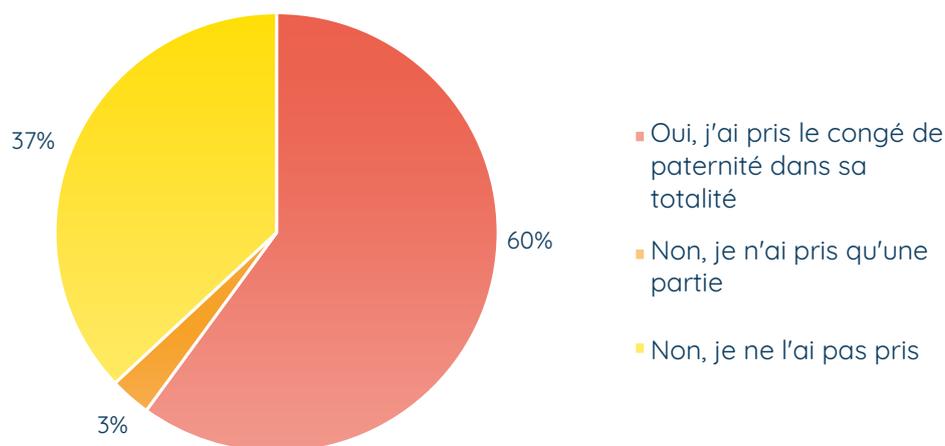


60% des pères ont pris la totalité de leur congé de paternité

60% des pères ont pris la totalité du congé de paternité (10 jours jusqu'en 2020 et 15 jours depuis 2021) ; 40% ne l'ont pas pris ou ne l'ont pris que partiellement.

La proportion des pères qui n'ont pas du tout pris de congé de paternité est très élevée puisqu'ils sont 37% dans ce cas. A noter que les pères indépendants ont droit au congé de paternité depuis le 1^{er} janvier 2021 seulement et que ceux au chômage ne peuvent y prétendre. Nous verrons dans le titre suivant les raisons invoquées par les pères qui n'ont pas pris de congé de paternité.

Avez-vous pris le congé de paternité dans sa totalité ? (n= 391)



Les pères qui ont pris partiellement leur congé de paternité l'ont pris en moyenne 5,8 jours sur 10 ou 15 jours (selon le moment auquel ils ont eu un enfant). C'est peu !

Ce sont en particulier les pères entre 18 et 34 ans (69%) et ceux entre 35-44 ans (65%) qui ont pris le congé de paternité dans sa totalité – signal positif que les hommes qui sont devenus pères récemment recourent davantage au congé de paternité dans sa totalité.

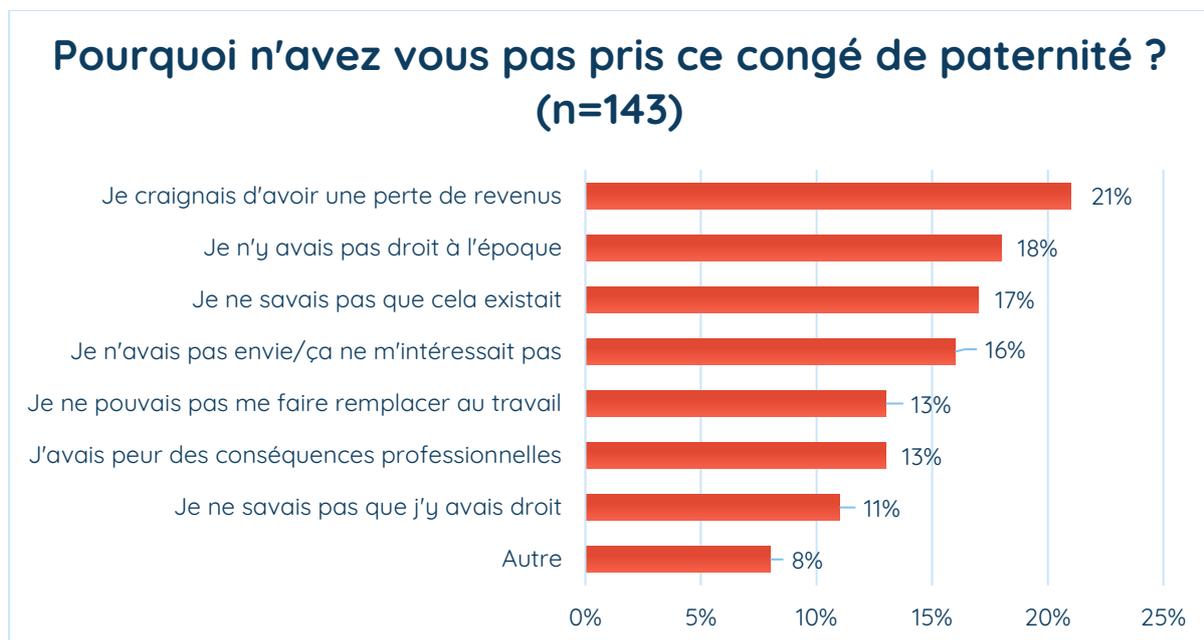
De manière constante au travers de nos Baromètres, nous constatons que ce congé reste encore et toujours plus pris par les pères de niveaux socio-économiques supérieurs¹⁴ (65%) que les pères de catégories socio-économiques inférieures¹⁵ (56%).

La perte de revenus est la raison principale invoquée par les pères qui n'ont pas pris de congé de paternité

La raison principale invoquée par les pères/coparents qui n'ont pas pris de congé de paternité est la crainte de perdre de revenus (21%). C'est deux fois plus qu'en 2020, où ils étaient 11%.

Les raisons liées au monde du travail continuent à constituer un frein important à la prise du congé de paternité puisqu'elles représentent 26% des répondants (13% des pères avaient peur des conséquences sur leur vie professionnelle et 13% ne pouvaient pas se faire remplacer au travail).

Parmi les pères qui n'ont pas pris de congé de paternité, 18% tout de même n'y avaient pas droit. C'est un peu moins qu'en 2020 où ils étaient 23% à déclarer ne pas y avoir droit tandis qu'ils étaient 24% en 2018.



28% des pères qui ne l'ont pas pris invoquent des raisons liées à un manque d'information : 17% ne savaient pas que cela existait et 11% ne savaient pas qu'ils y avaient droit. Les raisons liées au manque d'information augmentent et la Ligue des familles s'en inquiète : en 2020, 24% des pères qui n'avaient pas pris de congé de paternité invoquaient des raisons liées au manque d'information.

¹⁴ Revenus nets mensuel du ménage entre 3000€ et 4999€ ou de 5000€ ou plus.

¹⁵ Revenus nets mensuel du ménage de moins de 1500€ ou entre 1500 et 2.999€.

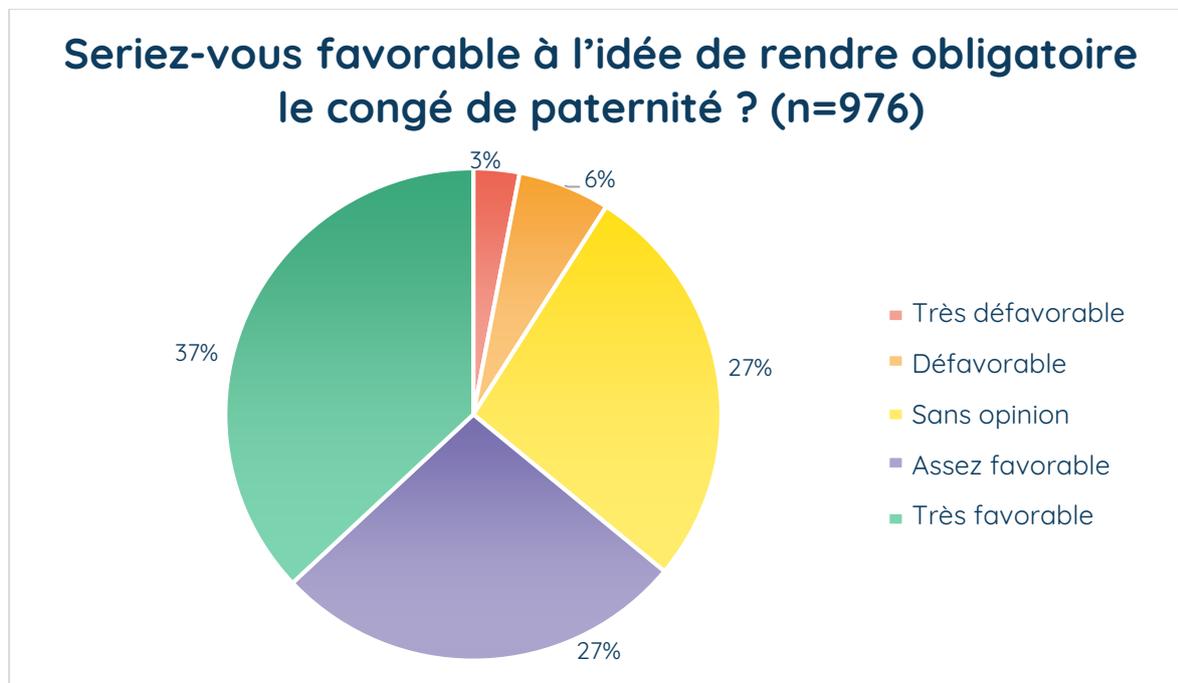
64% des parents souhaitent un congé de paternité obligatoire

64% des parents souhaitent un congé de paternité obligatoire et seulement 9% y sont défavorables.

Un peu moins de 66% des pères souhaitent un congé de paternité obligatoire. 37% des pères y sont même très favorables et 27% assez favorables tandis que seulement 9% y sont défavorables et 25% se disent sans opinion.

Les mères sont quant à elles un peu moins de 64% à être favorables à l'idée de rendre le congé de paternité obligatoire. Seulement 8% y sont défavorables.

Si l'on prend l'ensemble des parents, 37% sont très favorables à un congé de paternité obligatoire, 27% assez favorables, 6% y sont assez défavorables et 3% très défavorables, tandis que 27% se disent sans opinion.

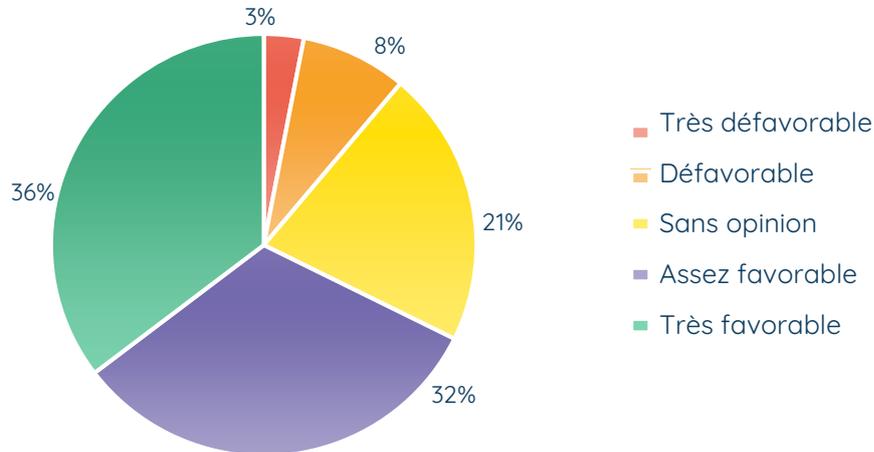


Cette mesure remporte particulièrement du succès auprès des parents dont les enfants sont âgés de moins de trois ans (71%). Les parents qui viennent d'avoir un enfant sont donc particulièrement favorables à la mesure.

67% des parents veulent un congé de paternité de 15 semaines, comme le congé de maternité

Les parents sont très majoritairement demandeurs d'un congé de paternité de durée identique à celle du congé de maternité, c'est à dire de quinze semaines.

Seriez-vous favorable à ce que le congé de paternité ait la même durée que le congé de maternité ? (n=976)



Tout comme en 2020, 67% des pères et 67% des mères plébiscitent cette mesure. Seulement 11% des parents y sont défavorables tandis que 32% sont sans opinion.

Ce sont toujours les parents d'enfants de moins de trois ans qui sont particulièrement en faveur de cette mesure (77%) – 75% en 2020 – et les parents âgés de moins de quarante-cinq ans (72%).

Le gouvernement fédéral a partiellement entendu cette demande car le congé de paternité est passé à 15 jours en 2021 et passera à 20 jours en 2023. Au-delà de 2023 toutefois, aucun échéancier n'est prévu pour poursuivre l'allongement de ce congé alors qu'on le voit, il ne correspond, dans sa version actuelle, plus du tout aux attentes des parents.

La garde des enfants malades

Les chiffres-clés

- 36% des parents ont droit à un congé enfant malade rémunéré
- 47% parents indiquent que télétravailler avec leur enfant malade constitue une solution qui leur convient ; 43% estiment que cela leur convient uniquement s'ils n'ont pas d'autre solution
- 69% des parents demandent un congé enfant malade rémunéré

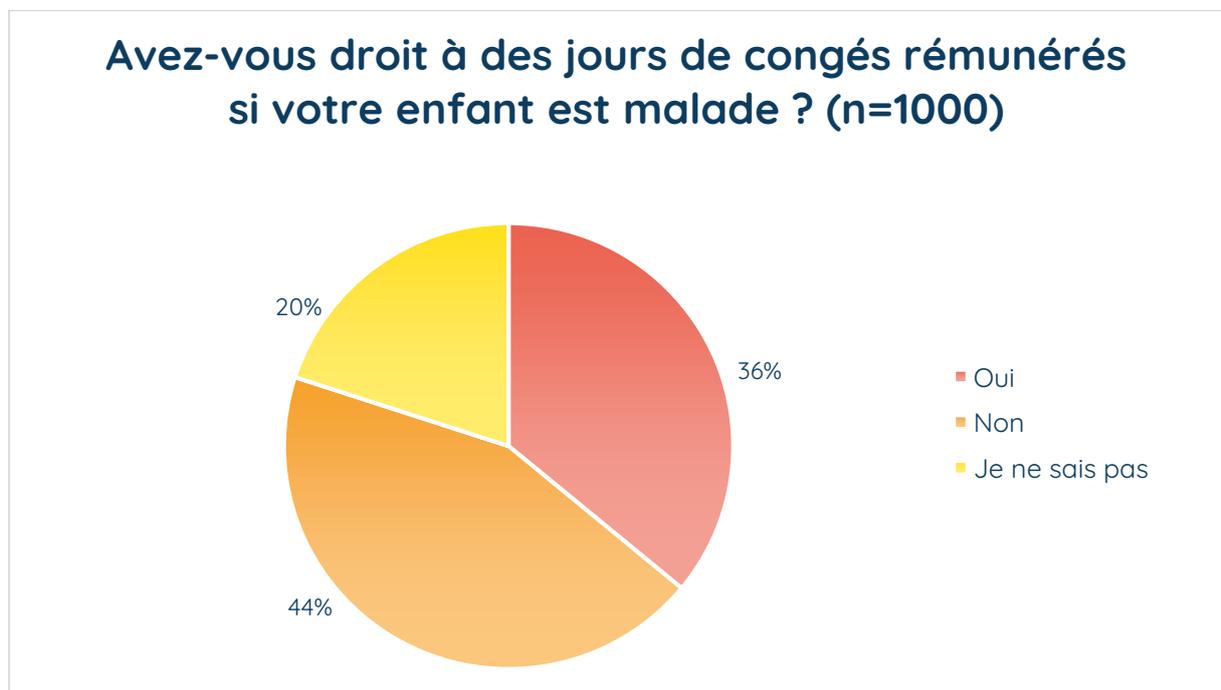
L'évolution depuis 2015

Les parents appellent toujours massivement à un congé enfant malade rémunéré : ils sont 69% à en faire la demande, tout comme en 2020. Ils sont plus nombreux à souhaiter avoir accès à des garde-malades dépendant de la crèche ou de l'école de leur enfant (23%) qu'en 2020 (19%). Tandis qu'en 2020, seulement 8% des parents souhaitaient davantage de garde-malades de la mutuelle, ils sont 21% aujourd'hui. Il s'agit d'une évolution significative. Il faut noter que depuis lors, de nombreux services de garde d'enfants malades ont fermé ou annoncé leur fermeture, leur situation financière étant en danger.

Seuls 36% des parents ont droit à un congé enfant malade rémunéré

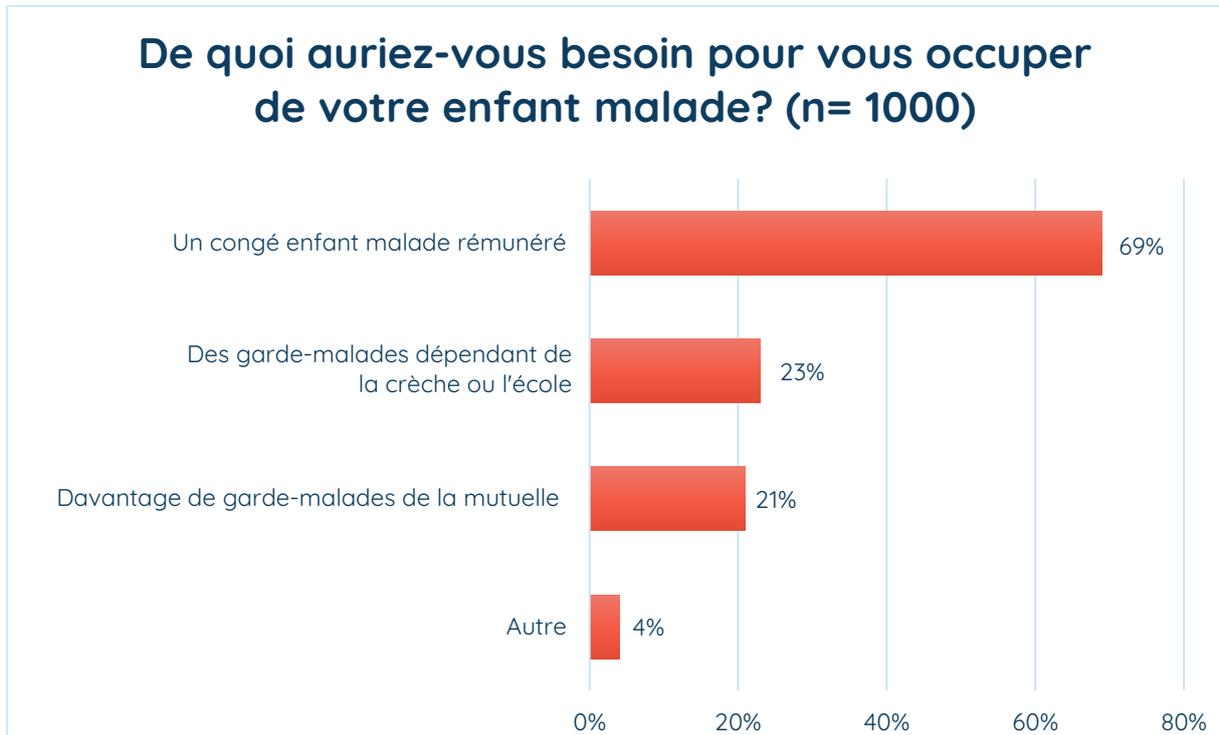
Les parents belges n'ont pas droit systématiquement à des jours de congé rémunérés en cas d'enfant malade. Ils ont droit à 10 jours de congé pour raison impérieuse par an, mais ce congé n'est pas rémunéré. Certaines entreprises offrent davantage, mais c'est loin d'être une généralité. Seuls 36% des parents nous indiquent bénéficier de jours de congé rémunérés si un de leurs enfants est malade. Le nombre n'est pas précisé ; certains de ces parents peuvent donc avoir 3 jours de congé enfant malade, d'autres 5...

Près de la moitié des parents n'ont droit à rien (44%) tandis que 20% ignorent si c'est le cas.



69% des parents demandent un congé enfant malade rémunéré

Nous avons demandé aux parents de quoi ils auraient besoin pour s'occuper de leur enfant malade. Ils demandent avant tout un congé enfant malade rémunéré (69%). Les femmes sont plus nombreuses à plébisciter cette mesure (72%) que les hommes (66%).



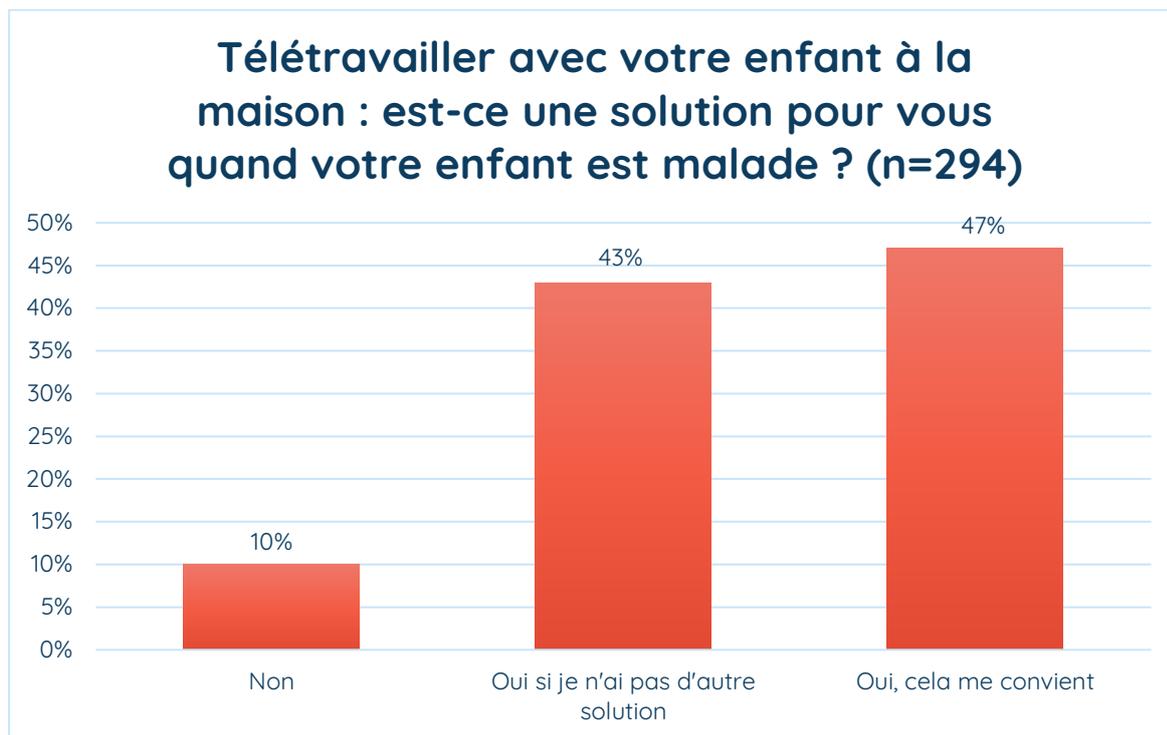
Les parents souhaitent ensuite avoir accès à des garde-malades dépendant de la crèche ou de l'école de leur enfant (23%). Cette demande est plus plébiscitée par les parents entre 18 et 34 ans : ils sont 35%.

En 2020, seulement 8% des parents souhaitaient pouvoir bénéficier de davantage de garde-malades de la mutuelle, ils sont 21% aujourd'hui. Il s'agit d'une évolution significative. Il faut noter que depuis lors, de nombreux services de garde d'enfants malades ont fermé ou annoncé leur fermeture, leur situation financière étant en danger.

La Ligue des familles appelle à 10 jours de congés payés pour garder un enfant malade pour chaque parent, dont trois sans justification, afin que les parents ne doivent pas systématiquement se rendre chez le médecin si l'état de santé de leur enfant ne le justifie pas.

Télétravailler à la maison comme solution à la garde d'enfants malade : la réponse mitigée des parents

Nous avons demandé aux parents qui ont la possibilité de télétravailler si le faire avec leur enfant malade à la maison était envisageable. 90% sont prêts à le faire, dont 43% uniquement s'ils n'ont pas d'autre solution. Pour 10% des parents, cela n'est pas une solution envisageable. A noter toutefois que cette solution est loin d'être accessible à tous les parents : 35% des parents seulement ont la possibilité de télétravailler (voir ci-dessus).

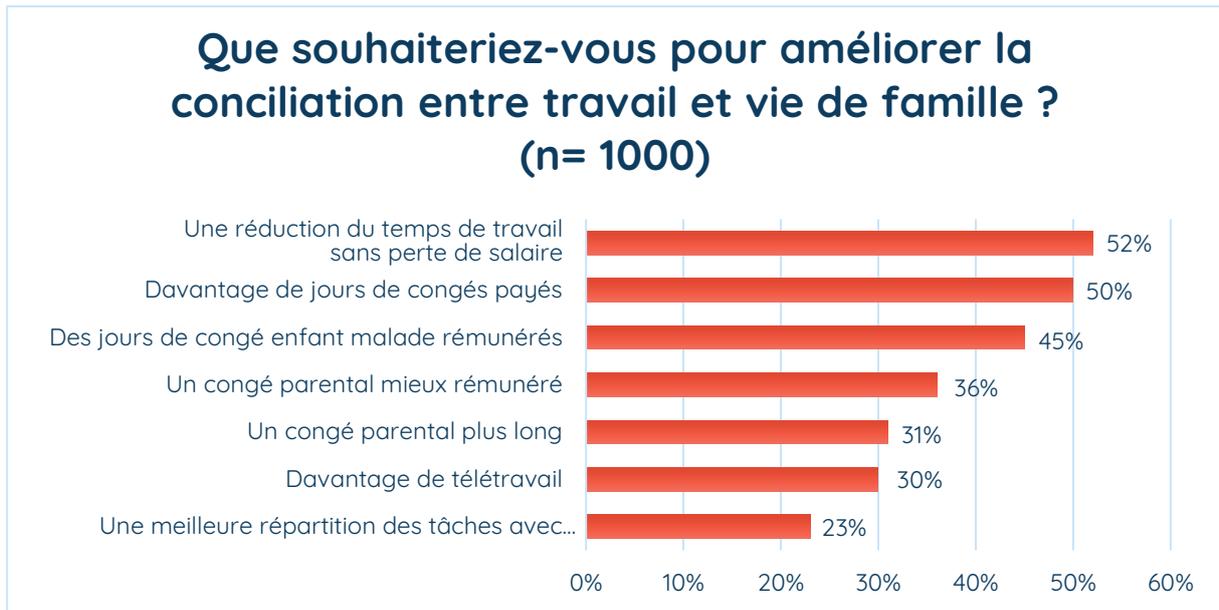


Ce sont les hommes qui sont plus nombreux à avoir répondu que télétravailler avec un enfant malade leur convenait s'ils n'avaient pas d'autre solution (47% contre 40% des femmes) et les parents d'enfants de moins de trois ans (57% contre 41%), ces enfants étant plus fréquemment malades.

Les femmes sont plus nombreuses à indiquer que télétravailler pour garder son enfant malade n'est pas une solution (12% contre 9% des hommes).

Les priorités des parents pour améliorer la conciliation entre travail et vie de famille

Nous avons demandé aux parents quelles étaient leurs priorités pour améliorer la conciliation entre travail et vie de famille. Les pourcentages repris ci-dessous indiquent la proportion de parents ayant indiqué cette mesure dans leur « top 3 » des demandes pour une meilleure conciliation des temps. Il ne s'agit pas du pourcentage de parents favorables à la mesure mais bien de ceux qui la reprennent dans leurs premières priorités. Ainsi, nous avons vu ci-dessus que 69% des parents demandent un congé rémunéré enfant malade, mais cette question nous permet de voir qu'ils sont un peu moins nombreux (45%) à reprendre cette mesure parmi leurs trois premières priorités. Les parents sont donc très majoritairement demandeurs de ce dispositif, mais ils le considèrent moins prioritaire qu'une réduction collective du temps de travail ou une augmentation du nombre de jours de congés payés.



La première mesure attendue par les parents (52% d'entre eux la placent dans leur top 3) est une réduction du temps de travail sans perte de salaire (par exemple 32h ou 35h/semaine au lieu de 38h). Les femmes sont plus nombreuses à mettre cette mesure dans leurs premières priorités (55%) que les hommes (46%). Les parents de tous niveaux de revenus plaident de la même manière pour cette mesure.

La deuxième mesure attendue par les parents (50% l'ont placée dans leur top 3) est davantage de jours de congés payés. Cette fois, ce sont les hommes qui sont (un peu) plus nombreux à souhaiter cette mesure (53%) que les femmes (48%). Les familles monoparentales plébiscitent davantage cette mesure (53% contre 46% des parents en couple).

La Belgique est l'un des pays d'Europe qui offre le moins de jours de congés annuels à ses travailleur.euse.s. Selon une étude récente de l'OCDE, le Royaume-Uni offre 28 jours de congés par an tandis qu'en Autriche, en France, au Luxembourg et en Suède, le minimum légal se monte à 25 jours. Au Portugal et en Espagne, il se monte à 22 jours¹⁶. En Belgique, le minimum légal est de 20 jours.

Analyse

La question de la conciliation vie privée-vie professionnelle reste très compliquée pour les parents et représente un défi majeur : 70% des parents nous disent qu'il est difficile de travailler à temps plein et d'avoir des enfants, en particulier les femmes et les parents d'enfants de 0 à 3 ans.

De nombreux parents nous disent aussi être régulièrement confrontés à des horaires de travail qui rendent compliquée la conciliation avec la vie de famille, et particulièrement avec les horaires d'écoles et même de garderies scolaires. A cela s'ajoute que la majorité des parents n'ont aucun pouvoir de décision quant à leurs horaires de travail.

Face à ces difficultés, la moitié des parents nous disent avoir diminué leur temps de travail, sur une période donnée, voire de manière définitive, depuis qu'ils sont devenus parent. C'est énorme ! Sans surprise, ce sont les femmes qui ont davantage réduit leur temps de travail depuis qu'elles sont devenues mères car ce sont elles qui sont majoritairement en charge des tâches liées au ménage et aux soins.

¹⁶ OCDE (2021), Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2021 : Affronter la crise du COVID-19 et préparer la reprise, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/40fac915-fr>.

De nombreux parents (42%) ne disposent d'aucune aide extérieure ni d'aménagement de leurs horaires de travail pour s'occuper de leur famille et des tâches liées au ménage.

Les besoins des parents en matière de conciliation sont donc énormes. 71% plébiscitent un congé de conciliation afin de leur permettre de répondre aux défis du quotidien. Mais avant toute chose, et plus fondamentalement, les parents souhaitent une réduction du temps de travail sans perte de salaire (par exemple 32h ou 35h/semaine au lieu de 38h) et davantage de jours de congés payés.

La garde des enfants malade représente aussi un énorme défi pour les parents. Seuls 36% bénéficient d'un congé enfant malade rémunéré pour faire face à cette situation. Mettre en place un congé enfant malade rémunéré permettrait aux parents de faire face aux maladies du quotidien : tout comme en 2020, ils sont 69% à plaider pour cette mesure.

Depuis l'épidémie du Covid 19, le télétravail s'est imposé dans les entreprises et semble être un outil majeur pour les parents dans l'équilibre vie de famille vie professionnelle que ce soit pour garder les enfants malades, s'occuper des tâches ménagères, effectuer les trajets pour les enfants et diminuer le stress du quotidien. Il est largement plébiscité par les parents puisque la majorité (83%) estiment que le télétravail contribue à leur bien-être au travail. Que les opposants au télétravail se rassurent, 90% des parents qui télétravaillent nous disent travailler autant ou davantage en télétravail qu'en présentiel.

Mais plusieurs constats s'imposent. Tout d'abord, le télétravail est ouvert à une minorité des parents puisque seuls 35% nous disent avoir la possibilité de le pratiquer.

Ensuite, l'impact du télétravail sur l'organisation de la vie de famille est fortement influencé par le genre. En effet, parmi les parents qui ont la possibilité de télétravailler, plus de la moitié (55%) nous disent en profiter pour effectuer des petites tâches ménagères (lancer un lessive, faire la vaisselle) mais il s'agit pour la grande majorité des femmes : 63% contre 44% des hommes. Cela n'est guère étonnant puisque les femmes sont majoritairement en charge des tâches ménagères et de soins.

Elles sont aussi plus nombreuses à dire qu'elles envisagent la semaine plus sereinement depuis qu'elles télétravaillent (48% contre 35% des hommes) et que le stress lié à la gestion quotidienne des enfants et de la maison a diminué (53% des femmes contre 29% des hommes).

Ce sont également les femmes qui télétravaillent majoritairement le mercredi pendant que les enfants restent à la maison (64% des femmes contre 54% des hommes).

Les parents qui télétravaillent sont nombreux (44%) à s'inquiéter de l'augmentation de leurs charges. Avec le coût de la vie qui augmente et l'explosion de factures, ce chiffre risque fortement d'augmenter dans les mois à venir.

Quant aux congés familiaux, ils restent des dispositifs nécessaires mais insuffisants pour permettre aux parents d'équilibrer leurs vies professionnelle et familiale. En effet, pour plus de la moitié des parents (57%), la perte de la rémunération consécutive à la prise du congé parental a été difficile à vivre tandis que le frein lié à la faible rémunération reste l'une des principales raisons invoquées par ceux et celles qui ne l'ont pas pris. Il faut y ajouter tous les parents qui n'ont pas pu se permettre de le prendre pour raison financière. Pour la Ligue des familles cela n'est pas acceptable. Il est impératif que le congé parental soit mieux rémunéré et soit accessible à tous les parents.

Les raisons liées au manque d'informations restent importantes : 8 % des parents qui n'ont pas pris ce congé ne savaient pas que cela existait et 5% ne savaient pas qu'ils y avaient droit. Les parents

ne sont pas unanimes sur la possibilité de prendre un congé parental plus court, mais mieux rémunéré (par exemple 2 mois rémunéré 1690€ plutôt que 4 mois à 845€) car 50% y sont favorables et 50% ne le sont pas.

60% des pères ont pris un congé de paternité dans sa totalité. Parmi ceux qui n'ont pas pris de congé de paternité, ils invoquent en premier lieu comme obstacle la faible rémunération du congé de paternité (21% des pères). La proportion des pères qui n'ont pas du tout pris de congé de paternité reste importante (37%).

Les freins liés au monde professionnel restent aussi (trop) importants car 26% des pères n'ont pas pris de congé de paternité pour des raisons liées au monde du travail.

La Ligue des familles estime que le congé de paternité doit dès lors devenir obligatoire afin de permettre à TOUS les pères de prendre leur congé de paternité. Il s'agit d'une demande des parents qui sont 64 % favorables à un congé de paternité obligatoire.

La mesure également toujours largement plébiscitée par les parents est celle de rendre le congé de paternité dans la durée équivalent au congé de maternité (15 semaines) : 67% des parents sont favorables. A cet égard, le gouvernement a fait un pas dans la bonne direction puisque le congé de paternité/co-maternité est passé à 15 jours au 1er janvier 2021 avant de monter à 20 jours au 1er janvier 2023. La mesure concerne les fonctionnaires, les salariés et les indépendants. Il s'agit d'une très belle première avancée mais les parents attendent donc désormais que l'on franchisse une étape supplémentaire.

La Ligue des familles continuera de porter les mesures en faveur d'une meilleure articulation vie privée-vie professionnelle : il s'agit d'un besoin criant des parents.

Le post-partum

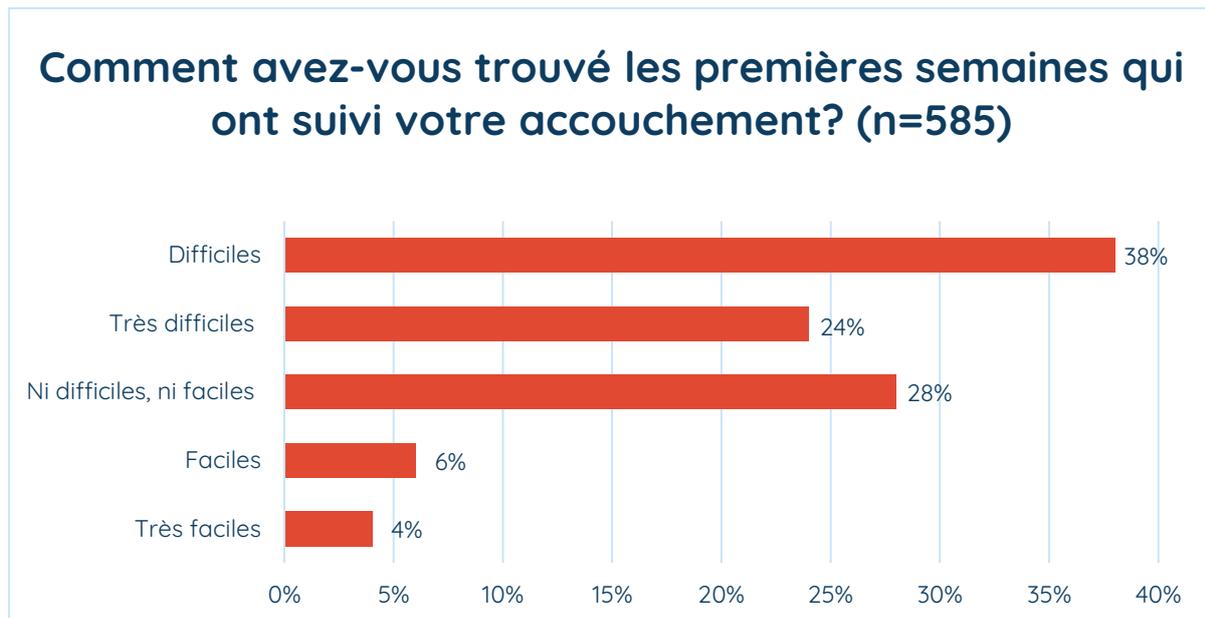
Les chiffres-clés

- 62% des femmes ont éprouvé des difficultés dans les semaines qui ont suivi leur accouchement.
- Les femmes auraient avant tout (45%) besoin de soutien pour le nettoyage, les courses, les repas dans les semaines qui suivent leur accouchement.

62% des femmes ont éprouvé des difficultés dans les semaines qui ont suivi leur accouchement

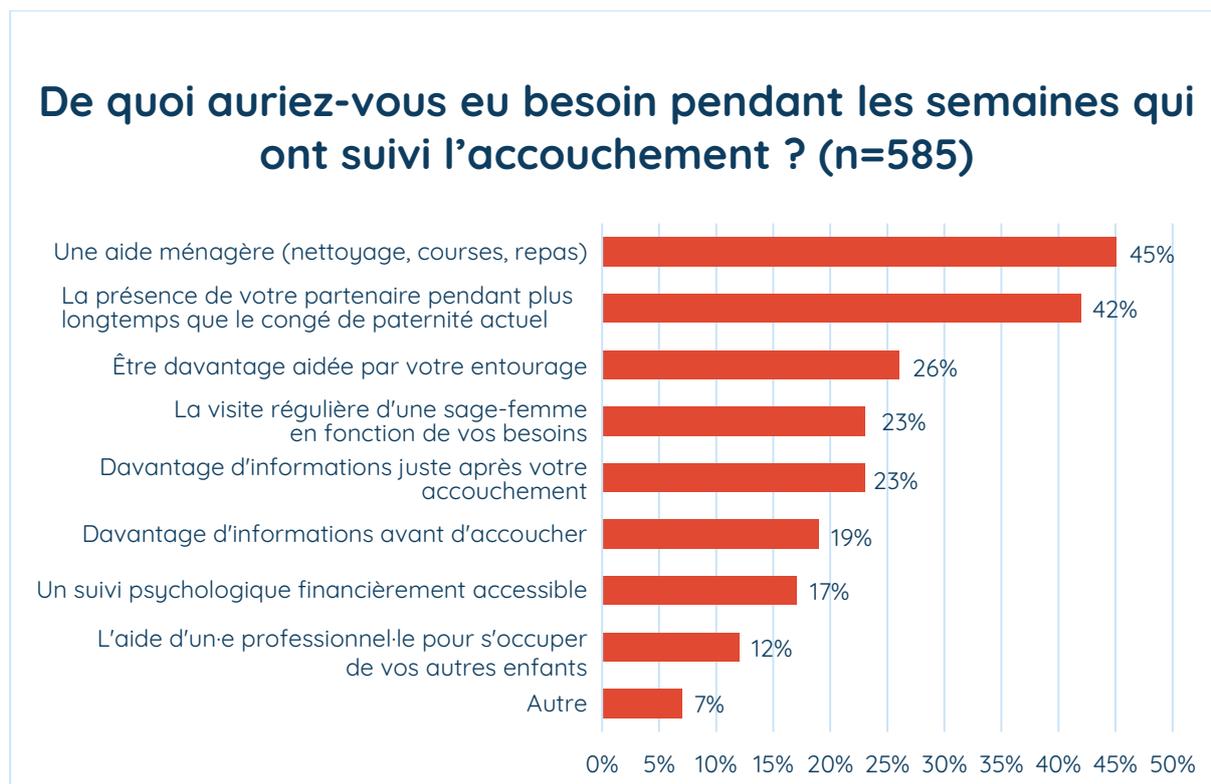
En 2021, 117.914 femmes ont donné naissance en Belgique. La grande majorité des mères ont trouvé que les premières semaines qui ont suivi leur accouchement étaient difficiles (38%) voir très difficiles (24%). Seules 10% des mères ont indiqué les avoir trouvés faciles.

Les difficultés dans les semaines qui ont suivi l'accouchement ont été vécues par l'ensemble des femmes, indépendamment des revenus, de leur âge ou de l'année de naissance de leurs enfants.



Après l'accouchement, les femmes ont avant tout besoin d'une aide-ménagère et de la présence prolongée du père/coparent

Les femmes indiquent en priorité avoir besoin d'une aide-ménagère pour le nettoyage, les courses, les repas dans les semaines qui suivent leur accouchement (45%).



Les mères demandent ensuite la présence de leur partenaire pendant plus longtemps que le congé de paternité/coparentalité actuel (15 jours).

Les mères indiquent avoir besoin d'être davantage aidée par leur entourage (26%), de la visite régulière d'une sage-femme (23%) et de davantage d'informations juste après leur accouchement (23%).

Analyse

La grande majorité des mères ont traversé des difficultés lors des premières semaines qui ont suivi leur accouchement (62%). Seules 10% des mères ont indiqué les avoir trouvées faciles. Ces difficultés ont été vécues par l'ensemble des femmes, indépendamment des revenus, de leur âge ou de l'année de naissance de leurs enfants.

La Ligue des familles constate qu'en effet la plupart des femmes (ainsi que leurs partenaires) n'ont pas été préparées aux difficultés liées à l'après-accouchement et ignorent tant ce que s'apprête à vivre leur corps pour récupérer de la naissance, que l'isolement auquel elles peuvent faire face à leur retour à la maison.

La mise en place d'une aide-ménagère (nettoyage, courses, repas) permettrait de répondre aux besoins et attentes des mères après leur accouchement ainsi que l'allongement du congé de paternité/coparentalité. Les répondantes ont également besoin d'être plus soutenues par leur entourage et de la visite régulière d'une sage-femme en fonction de ses besoins.

La Ligue des familles plaide pour que les femmes qui viennent de donner naissance soient mieux soutenues et prises en charge de manière globale en fonction de leurs besoins.

Soutenir le post-partum est un enjeu essentiel pour nos générations futures : celui de permettre aux enfants d'évoluer dans une société où les mères qui viennent d'accoucher sont soutenues, reconnues et prises en compte et par conséquent moins isolées, vulnérables et en meilleure santé. Mais aussi dans laquelle les pères/coparents sont investi dès la naissance dans l'éducation et les soins de leurs enfants, leur permettant de le rester sur le long terme tout en favorisant une meilleure égalité entre les femmes et les hommes¹⁷.

¹⁷ L. Galer, « il faut soutenir les femmes qui viennent de donner naissance », une production du service études et action politique de la Ligue des familles, novembre 2022.

Les crèches

Afin de refléter au mieux la situation actuelle en matière d'accueil des enfants de 0 à 3 ans ne fréquentant pas encore l'école, les questions sur le sujet ont été posées uniquement aux parents ayant actuellement un enfant concerné ou en ayant eu il y a peu (seuls les parents d'enfants âgés entre 0 et 6 ans ont pu répondre à ces questions).

Les chiffres-clés

- Trouver une place en crèche est difficile 67% des familles
- 39% des parents n'ont pas pu trouver une place en crèche au moment qui leur convenait.
- 23% des familles dont l'enfant ne va pas à la crèche ou n'y va pas à temps plein invoquent des raisons financières ; 18% le manque de places
- La crèche coûte en moyenne 463 € par mois aux familles

L'évolution depuis 2015

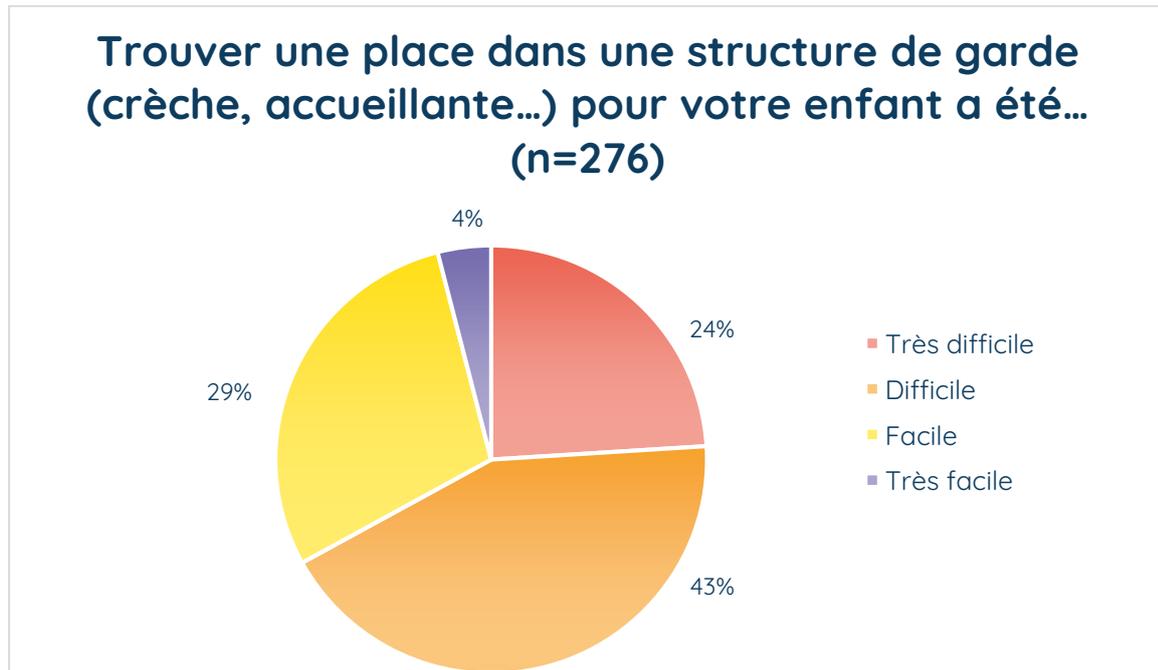
Trouver une place en crèche semble de plus en plus difficile. Quand en 2015 40% des parents wallons et 60% des parents bruxellois jugeaient difficile à très difficile de trouver une place d'accueil pour leur enfant et qu'en 2020 ce chiffre montait à 66% pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est désormais de 67% en 2022.

La difficulté à faire face au coût des crèches s'accroît également. Alors qu'en 2020 21% des familles indiquaient que leur enfant n'avait pas fréquenté une structure d'accueil de façon régulière en raison du coût, ce chiffre monte à 25% en 2022.

Trouver une place en crèche : difficile pour 67% des familles

Trouver une place dans un milieu d'accueil est jugé très difficile par 24% des parents et difficile par 43%, formant un total de 67%. A peine un tiers des parents ont trouvé facilement (29%) ou très facilement (4%) une place.

Le nombre de répondant.e.s à cette question pour chaque province, par catégorie de revenus ou suivant le caractère monoparental ou non de la famille est malheureusement trop faible pour pouvoir distinguer, de manière fiable, ces résultats selon l'origine géographique ou sociale, ou suivant la structure familiale.



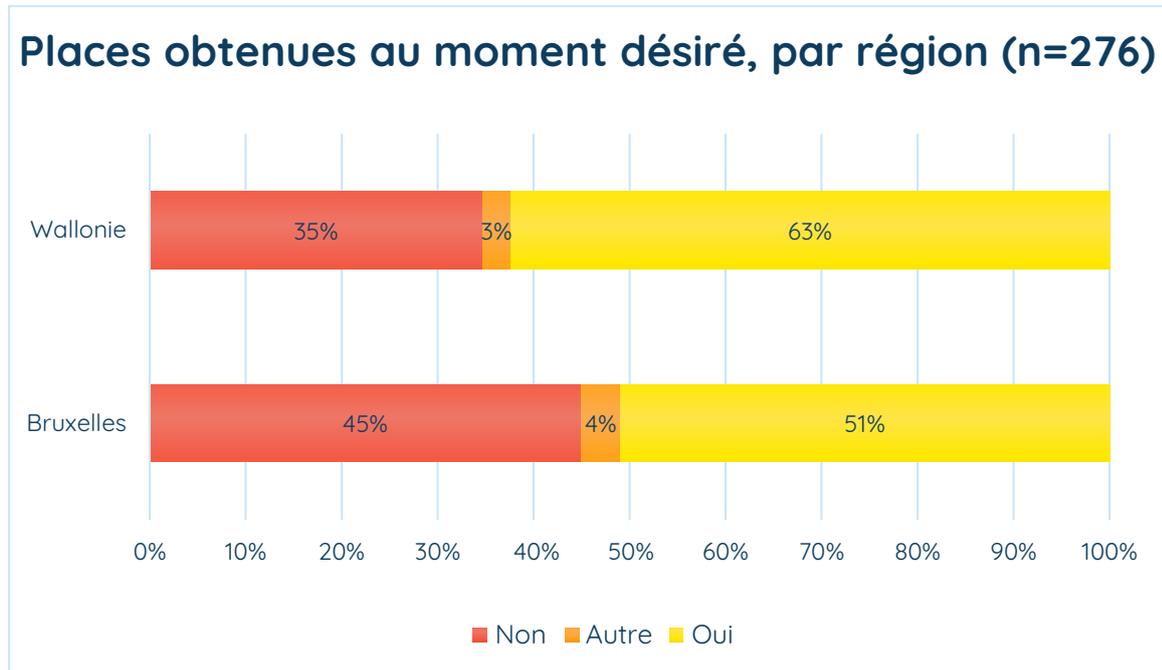
Ces chiffres interpellent et soulignent les grandes difficultés auxquelles font face les parents de jeunes enfants pour trouver une place d'accueil collectif. Poursuivre et renforcer l'investissement dans les structures collectives d'accueil de la petite enfance doit être une priorité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

39% des parents n'ont pas trouvé de place en crèche au moment qui leur convenait

39% des parents n'ont pas pu trouver une place dans une structure de garde au moment qui leur convenait. Parmi eux, dans 19% des cas, l'un des parents a dû prendre un congé parental, réduire son temps de travail ou arrêter de travailler temporairement ; 16% ont dû confier l'enfant à des proches pour pouvoir reprendre le travail et 4% ont eu recours à une aide payante.

Dans une situation de relative pénurie de places disponibles, le budget dont dispose la famille est étroitement lié à la capacité pour les parents de trouver une place au moment désiré pour leur enfant. 44% des familles gagnant moins de 3000 € n'arrivent pas à trouver une place au moment désiré, contre 33% chez les familles gagnant plus de 3000€ par mois. Le risque de ne pas pouvoir trouver de place au moment désiré est ainsi 33% plus élevé lorsque la famille a de faibles revenus.

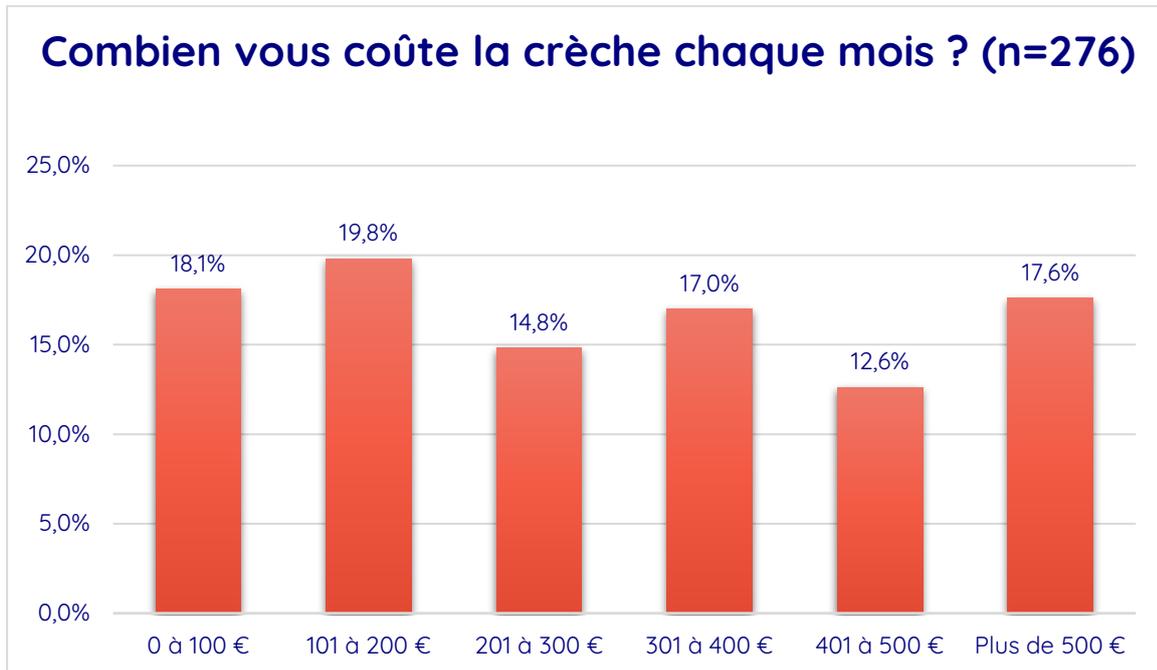
On constate par ailleurs que les familles habitant la Région bruxelloise éprouvent de plus grandes difficultés que celles vivant en Région wallonne à trouver des places en crèches à temps. Elles sont 45% à n'avoir pas trouvé de place à temps à Bruxelles, contre 35% en Wallonie.



La crèche coûte en moyenne 463€ par mois

Avec un coût moyen de 463€ et médian de 300€ par enfant par mois (toutes durées d'accueil de l'enfant confondues, cette moyenne prend donc également en compte le coût payé pour les enfants qui ne sont en crèche qu'à temps partiel), la crèche représente un budget important pour les ménages. Derrière cette moyenne, les réalités varient fortement. Certains milieux d'accueil pratiquent des tarifs dépendant des revenus des parents, d'autres pas. 34% des parents interrogés indiquent que le milieu d'accueil de leur enfant applique des tarifs fixes, ne dépendant pas de leurs revenus.

La majorité (52%) des familles payent entre 100 et 400€ pour les frais d'accueil. Quelque 30% d'entre eux dépensent plus de 400€ par mois, contre 18% qui de leur côté règlent moins de 100€ par mois en factures de milieu d'accueil.



23% des parents dont l'enfant ne va pas en crèche (ou pas à temps plein) invoquent le coût trop élevé

Parmi les parents dont l'enfant ne va pas du tout à la crèche ou n'y va pas à temps plein, 39% indiquent que c'est par choix d'avoir privilégié un autre mode de garde. Dans 41% des cas, la cause de la non-fréquentation régulière est subie : 23% des parents n'ont pas inscrit leur enfant en crèche ou chez un.e accueillant.e (ou pas à temps plein) pour une raison financière, tandis que 18% n'ont pas trouvé de place. 21% des personnes ont indiqué une autre raison (par exemple le fait que l'enfant était encore trop jeune ou que la maman était encore en congé de maternité au moment de répondre au questionnaire).

Le tableau suivant permet de retracer l'évolution des réponses à ces questions depuis les 3 derniers Baromètres - en isolant, pour le Baromètre 2022, les familles d'enfants de 0 à 3 ans uniquement pour garder le même échantillon que dans les versions précédentes¹⁸ :

	Préférence pour un autre mode de garde	Frais trop élevés	Manque de places	Mon enfant ne vivait pas bien l'accueil	Autre
Baromètre 2022	37%	25%	17%	-	20%
Baromètre 2020	37%	21%	10%	3%	29%
Baromètre 2018	44%	23%	5%	2%	26%

¹⁸ Cette année, afin d'obtenir un échantillon plus significatif, nous avons élargi les questions relatives aux milieux d'accueil de la petite enfance aux parents d'enfants ayant été concernés par la situation il y a peu (parents d'enfants de moins de 6 ans).

Il est frappant de constater que le caractère subi du non-recours ou du sous-recours aux crèches augmente fortement. La problématique des places disponibles a plus que triplé en à peine quatre ans, et les crèches sont jugées de plus en plus inabordables.

La taille de notre échantillon bruxellois pour cette question (45 répondant.e.s bruxellois.es sur les 210 répondant.e.s à la question) ne permet pas de l'assurer avec certitude, mais il semble que la problématique du manque de crèches soit particulièrement plus préoccupante en Région bruxelloise qu'ailleurs, où 35% des personnes qui n'ont pas eu recours à la crèche temps plein pour leur enfant ont signifié que la raison était le manque de place.

Dans 31% des familles dont l'enfant n'est pas en crèche, un parent (généralement la mère) a diminué ou arrêté son travail

Lorsqu'aucune structure collective ne prend en charge l'enfant de 0 à 3 ans, dans 48% des cas, ce sont les grands-parents ou un proche qui s'occupent de la garde. Dans 31% des cas, le parent répondant ou son conjoint a réduit ses horaires de travail ou arrêté de travailler pour s'occuper de l'enfant. Dans 27% des cas, l'un des deux conjoints ne travaillait déjà pas et a pris en charge l'enfant. Dans 10% des cas, l'emploi permettait de garder un peu l'enfant. Certains parents ont opté pour une combinaison de ces solutions de garde.

La réponse à cette question est particulièrement influencée par le genre. Ce sont très majoritairement des femmes qui diminuent ou cessent leur travail, ou n'ont pas de travail rémunéré au sein du couple. Ainsi, 10% des hommes ont arrêté leur travail ou ont réduit leurs horaires pour s'occuper de l'enfant, contre 21% des femmes. Si on prend le cas des personnes qui déclaraient qu'un des deux membres du couple ne travaillait déjà pas, 7% d'hommes ne travaillaient pas et se sont ainsi occupés de la garde de l'enfant, contre 20% de femmes.

Le recours à un grand-parent ou à un proche se manifeste davantage dans les classes populaires et moyenne, où 53% des parents interrogés y ont recours. Par contre, les classes privilégiées ne sont que 31% à y recourir.

Dans 20% des familles de classes populaires, un des deux parents ne travaille pas et s'occupe de ses enfants. Cette situation se présente dans 36% des cas chez les classes moyennes et privilégiées.

Dans 35% des cas, les classes populaires voient un des membres de leur famille réduire ou arrêter le travail pour garder l'enfant. C'est le cas dans 27% des cas dans les classes moyenne et privilégiée. Cette différence interroge. Est-elle l'une des conséquence du coût jugé trop élevé de l'accueil de la petite enfance dans les catégories de revenus les plus modestes?

Analyse

Pour les parents, la recherche d'une place disponible dans une crèche pour leur enfant, loin de s'améliorer, semble toujours plus difficile.

Avec un coût moyen de 463€ par mois, avoir une place en milieu d'accueil représente également toujours pour les familles un budget très important dans le portefeuille familial.

Cette situation a de nombreux impacts sur les familles. Elles sont en effet fréquemment contraintes d'adapter leur organisation familiale et leur investissement professionnel : quand les familles ne trouvent pas une place en crèche dans les temps, dans 31% des cas, l'un des parents diminue son horaire de travail, voire stoppe carrément son activité professionnelle. Sans surprise – malheureusement – ce sont les femmes qui sont majoritairement concernées par ces deux derniers cas de figure. Ces statistiques, bien entendu interpellantes, ne reflètent pas le stress et les conséquences diverses sur les revenus, l'organisation et l'ensemble de l'équilibre familial.

Trouver une place en crèche, à un tarif acceptable, demeure une gageure pour de nombreuses familles. Les conséquences professionnelles comme familiales sont très importantes à l'échelle de chaque ménage concerné. Des mesures ont été annoncées ou sont en passe d'être mises en place en Fédération Wallonie-Bruxelles : la création de 5200 places d'accueil d'ici 2026, la réduction voire la gratuité pour les familles monoparentales ou sous statut BIM dès janvier 2022, la révision de la grille déterminant la participation financière qui doit aboutir dans les prochains mois, le plein déploiement de la réforme MILAC qui devrait favoriser, à terme, tant la flexibilité que l'accessibilité des places... Le secteur est traversé par de nombreuses réformes. Reste, cependant, que face à la crise énergétique qui met à rude épreuve les finances des familles comme celles des milieux d'accueil, et dans un contexte de pénurie toujours persistante de places, les attentes –légitimes – des familles sont grandes et requièrent une ambition politique forte afin de tendre vers la réalisation d'un droit à l'accueil de tous les enfants, indépendamment de leurs conditions de vie.

Les garderies scolaires

Les chiffres-clés

- Dans 64% des familles, les enfants fréquentent la garderie scolaire
- 42% des parents auraient besoin de garderie ouvrant plus tôt (52% des familles monoparentales et recomposées)
- 40% des parents auraient besoin de garderies ouvrant plus tard (52% des familles monoparentales et recomposées)
- 48% des parents trouvent les garderies trop chères (56% des familles monoparentales)

L'évolution depuis 2018

Évolution des besoins de solutions de gardes en dehors des horaires de garderie

	Garderie du matin				Garderie du soir			
	2018	2020	2022	Différence 20-22	2018	2020	2022	Différence 20-22
Tous les jours	16%	12%	16%	+4%	12%	8%	12%	+4%
Souvent	22%	24%	26%	+2%	24%	24%	28%	+2%
Rarement	24%	24%	26%	+2%	31%	30%	28%	-2%
Jamais	38%	41%	32%	-9%	33%	38%	32%	-4%

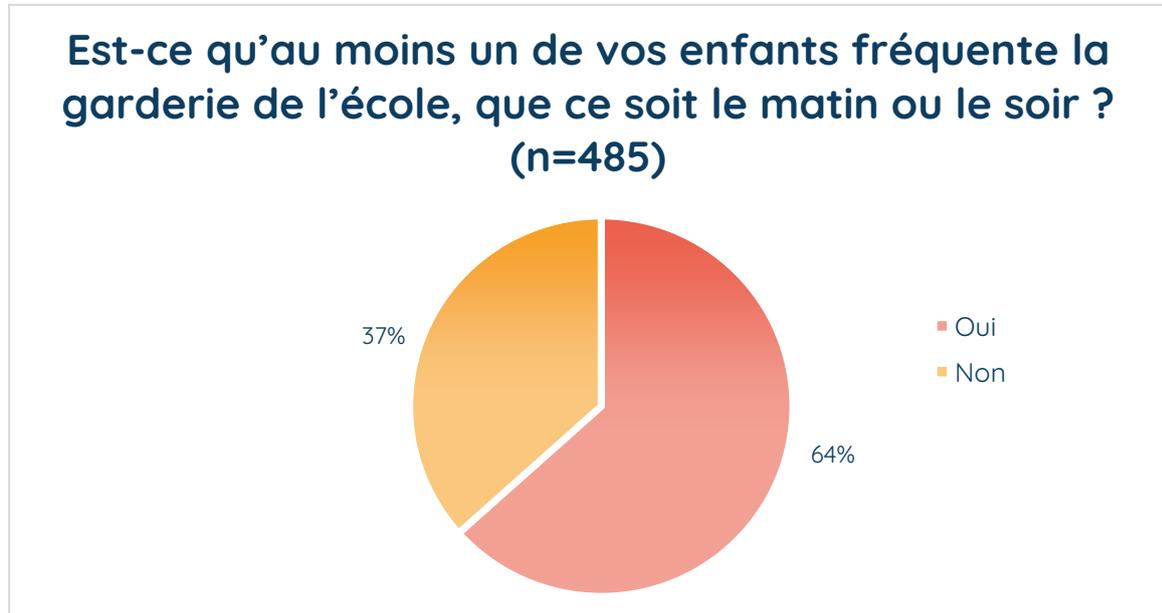
Par rapport à 2020, les besoins en solutions de garde en dehors des horaires actuels des garderies scolaires augmentent fortement. L'année 2020 a toutefois été une année particulière, marquée par un chômage massif et le télétravail pour cause de Covid. Les besoins en matière d'accueil des enfants ont donc été différents. Toutefois, si l'on compare aux années antérieures, on constate tout de même que davantage de parents expriment le besoin de garderie qui ouvrent plus tôt et plus tard.

Évolution de l'acceptabilité des frais de garderie

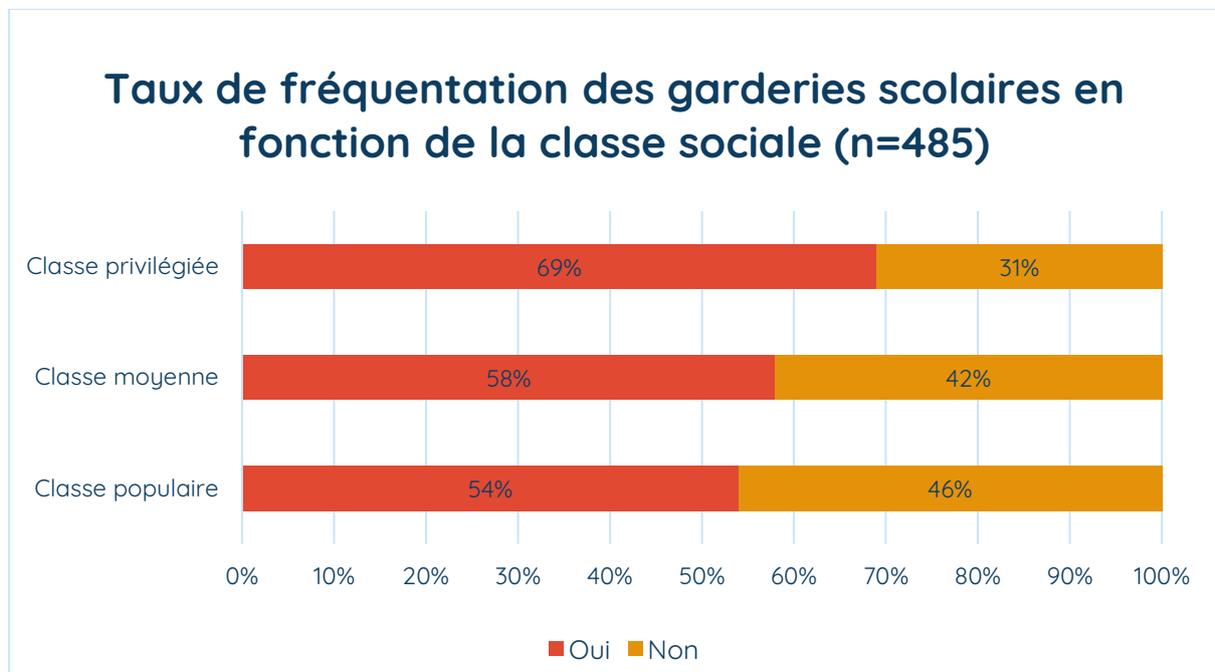
	2018	2020	2022	Différence 18-22
Très excessif	9%	10%	14%	+5%
Plutôt excessif	31%	32%	34%	+3%
Plutôt acceptable	42%	40%	36%	-6%
Tout à fait acceptable	17%	18%	16%	-1%

Par rapport à 2018, les frais de garderie scolaire en matinée et en soirée apparaissent de moins en moins acceptables.

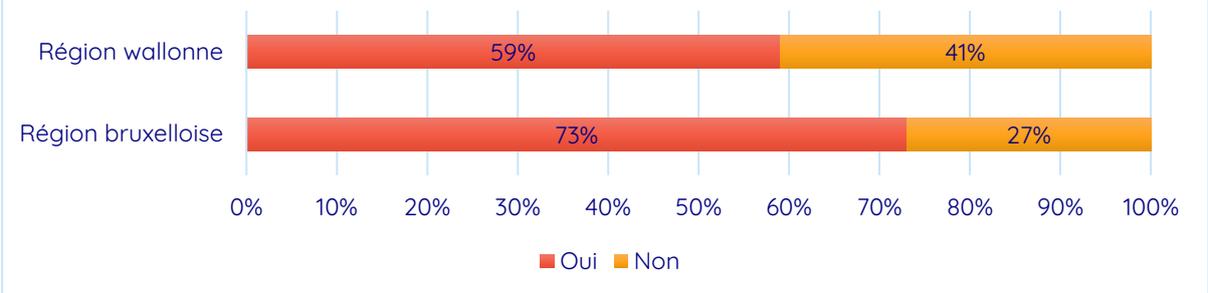
Dans 64% des familles, les enfants fréquentent la garderie



Ce sont surtout les classes privilégiées qui ont recours aux garderies scolaires (69% contre 58% pour la classe moyenne et 54% pour la classe populaire), et les parents vivant en Région bruxelloise (73% contre 59% des Wallons).



Taux de fréquentation des garderies scolaires par région (n=485)

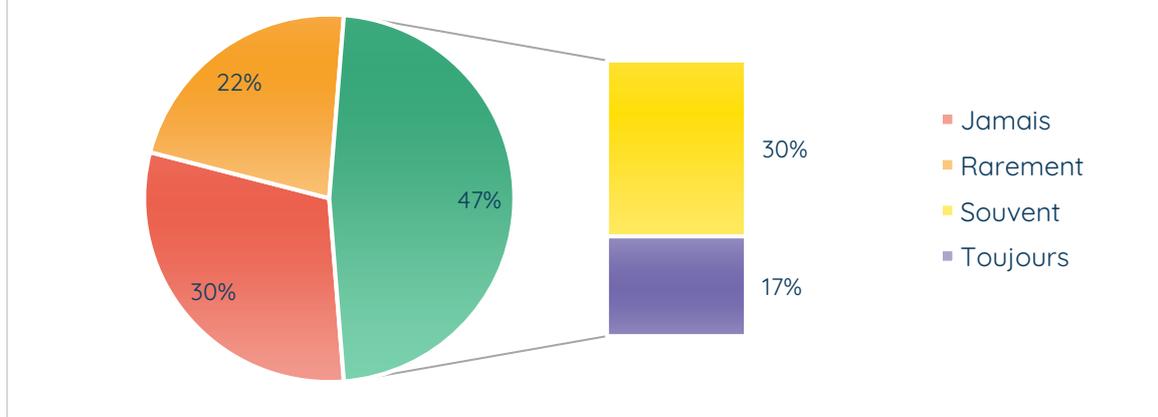


42% des parents ont besoin de garderies qui ouvrent plus tôt

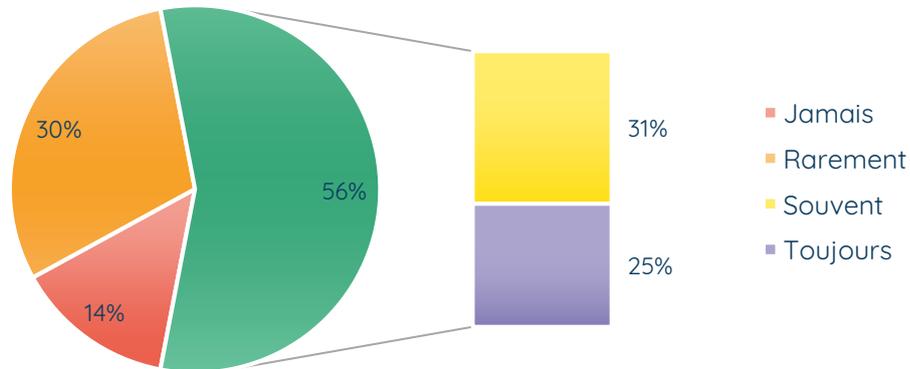
42% des familles interrogées disent qu'elles auraient besoin souvent voire tous les jours de garderies scolaires qui ouvrent plus tôt le matin. 26% en ressentent le besoin rarement, 32% jamais.

Ce problème est ressenti plus intensément encore parmi les familles monoparentales et recomposées, comme on le voit dans les graphiques suivants. Additionnées, 52% des familles monoparentales et recomposées auraient régulièrement besoin de garderies ouvrant plus tôt le matin. Pour les familles monoparentales, seules à assurer tous les trajets vers l'école, il est difficile de prester une journée entière de travail tout en allant, matin et soir, conduire et rechercher les enfants endéans les horaires de la garderie scolaire. Quant aux familles recomposées, elles font face également à des difficultés spécifiques renforçant les contraintes horaires pour les parents : enfants issus de plusieurs unions fréquentant des écoles différentes, déménagements ayant entraîné un éloignement par rapport à l'école, implication variable du beau-parent, etc.

Besoin des familles monoparentales d'une solution de garde avant l'ouverture de la garderie (n=109)



Besoin des familles recomposées d'une solution de garde avant l'ouverture de la garderie (n=102)

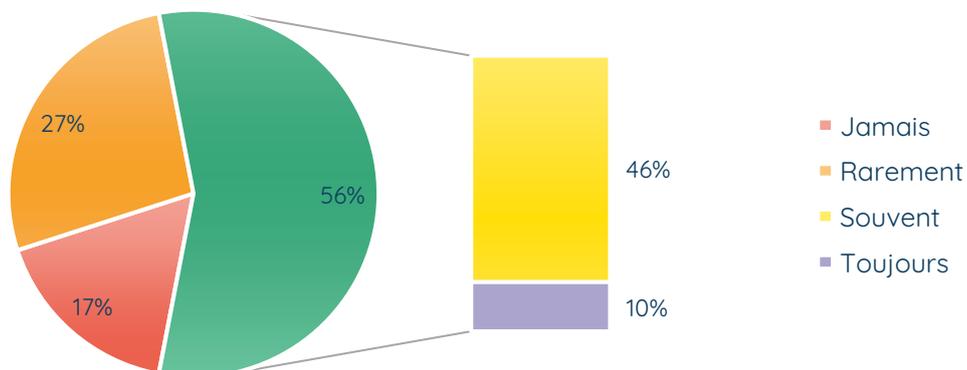


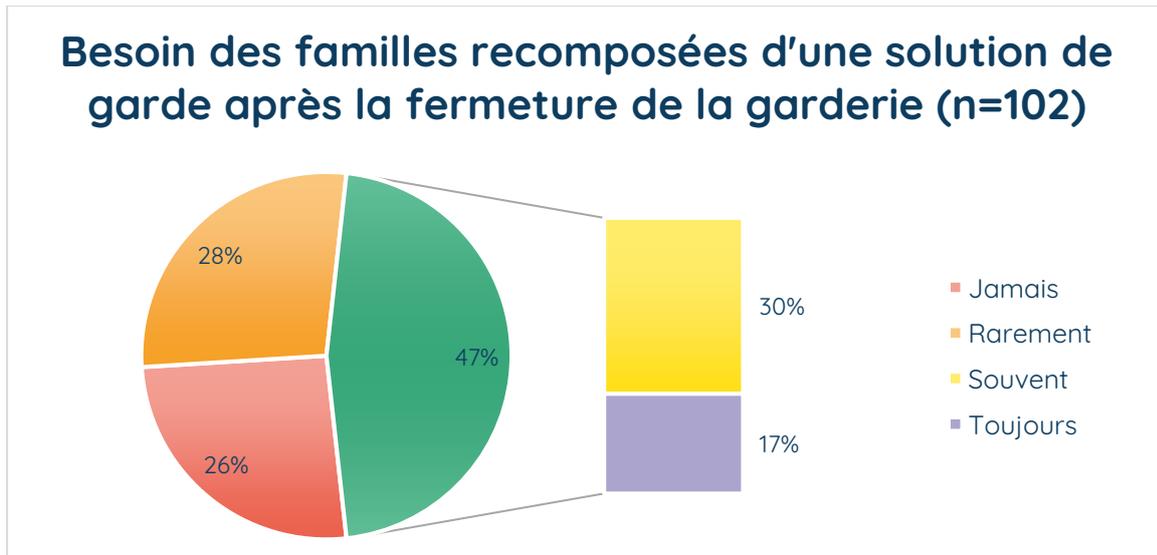
40% des parents ont besoin de garderies qui ouvrent plus tard

40% des familles interrogées disent qu'elles auraient besoin souvent voire tous les jours de garderies l'après-midi qui ouvriraient plus tard. 28% en ressentent le besoin rarement, 32% jamais.

Ce problème est également ressenti plus intensément encore parmi les familles monoparentales et recomposées, comme on peut le voir dans les graphiques suivants. Additionnées, 52% des familles monoparentales et recomposées auraient régulièrement besoin de garderies fermant plus tard l'après-midi.

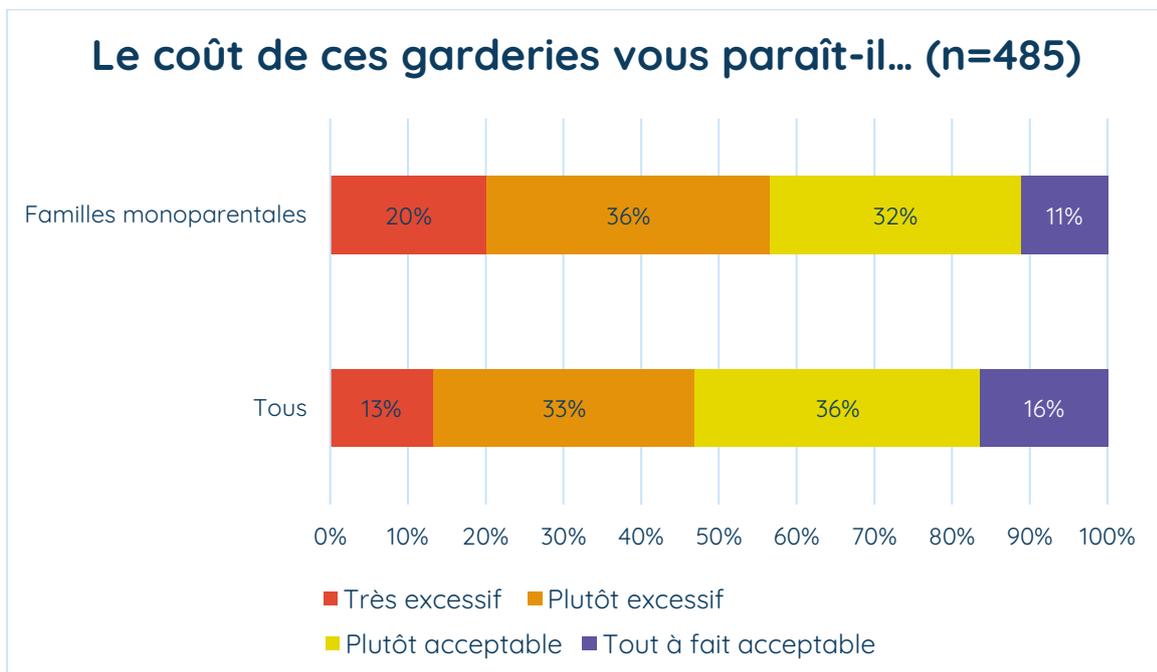
Besoin des familles monoparentales d'une solution de garde après la fermeture de la garderie (n=109)





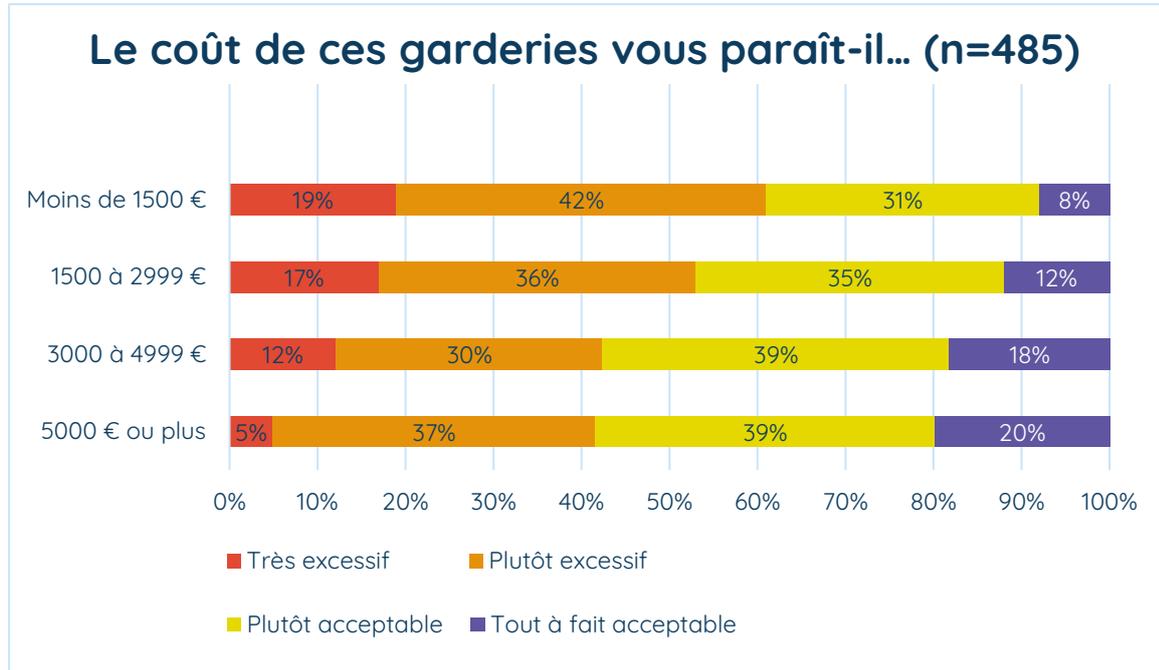
48% des parents trouvent le coût de la garderie trop élevé

48% des familles, près d'une sur deux, trouve le coût de la garderie trop élevé. Mais la situation est encore plus difficile dans les familles monoparentales, qui sont 56% à trouver le prix de la garderie excessif, voire très excessif.



Dès lors que le budget mensuel du ménage est inférieur à 3000€, le coût de la garderie est jugé excessif dans plus de la moitié des familles. Les familles qui gagnent entre 1500 et 3000€ sont

53% à trouver les frais de garderie excessifs à très excessifs ; celles gagnant moins de 1500 € par mois sont 61% à avoir cette opinion.



Analyse

La photographie des besoins relayés par les parents en matière de garderies scolaires révèle, depuis 2018, que les besoins en matière d'accueil en matinée et en soirée non rencontrés sont tendanciellement en augmentation (au total, +6% de parents qui auraient besoin d'une solution d'accueil plus tôt ou plus tard que ce qui est proposé). Sur le plan de la conciliation des temps, cette accentuation montre un accroissement des difficultés des parents à articuler harmonieusement leurs organisations familiale et professionnelle. Cette problématique touche davantage les familles monoparentales et recomposées qui sont plus de la moitié (52%) à éprouver ces besoins d'horaires élargies.

En ce qui concerne les frais de garderie scolaire, à nouveau, la tendance depuis 2018 montre une hausse du nombre de parents les jugeant « très excessifs » ou « plutôt excessifs ». On peut supposer que les portefeuilles des familles, durement mis sous tension depuis plusieurs mois en raison notamment de la conjoncture économique et énergétique, éprouvent davantage de difficultés à faire face à ces frais qui sont souvent « subis », car ils sont une conséquence des obligations professionnelles du ou des parent(s). A nouveau, cette problématique touche plus intensément les familles monoparentales qui sont 56% au total à juger le coût de la garderie plutôt excessif ou très excessif (pour 46% sur l'ensemble des familles).

On observe en outre, comme c'est le cas depuis plusieurs années, un usage différencié des garderies scolaires selon le niveau socio-économique des ménages interrogés, soit de 69% pour les milieux plus favorisés, vers un usage 54% pour ceux disposant de moins de moyens. Au niveau territorial, on constate également un usage plus marqué du recours aux garderies scolaires avec un taux de recours de 73% à Bruxelles, tandis qu'il est de 59% en Wallonie.

Les activités de loisir

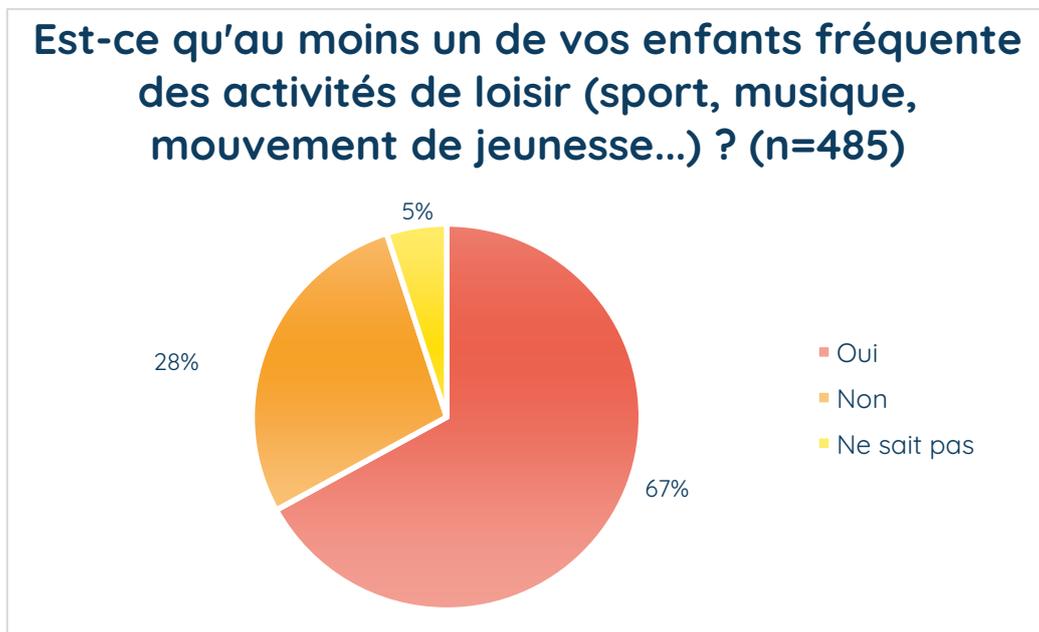
Par « activités de loisirs » dans cette partie, nous entendons les activités sportives, musicales, mouvements de jeunesse... fréquentés par les enfants.

Les chiffres-clés

- Dans 28% des familles (39% des familles nombreuses), aucun enfant ne participe à des activités de loisir (sport, musique, mouvement de jeunesse...)
- Le coût trop élevé est la première raison de ne pas inscrire son enfant à une activité de loisir (26%), suivi de la difficulté à conduire les enfants à ces activités (20%).
- Les parents paient en moyenne près de 500€ par an pour les activités de leurs enfants
- Les parents paient en moyenne 359€ pour les stages de leurs enfants pendant les grandes vacances
- 51% des familles de classes moyennes et populaires ne recourent jamais aux stages de vacances

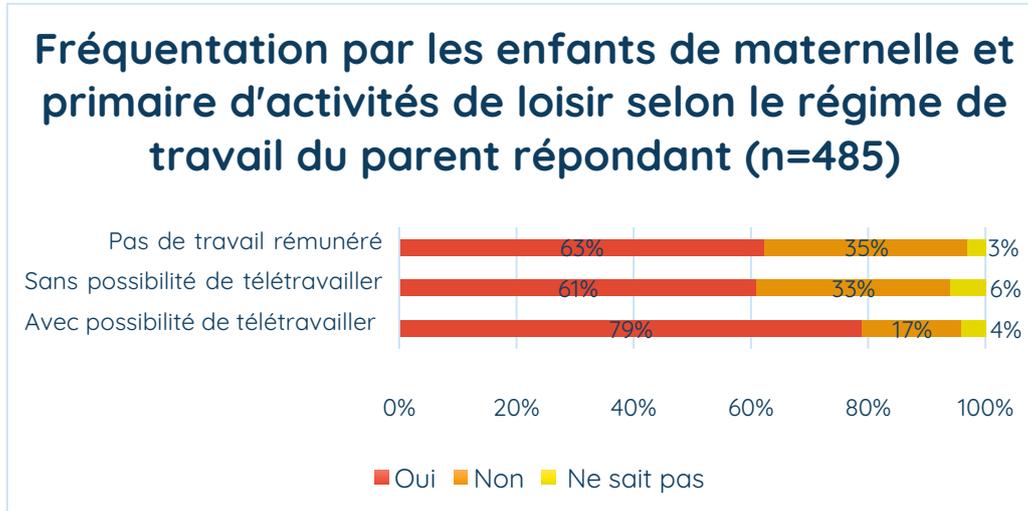
Dans 28% des familles, aucun enfant n'est inscrit à une activité de loisir

Si une large majorité (67%) des parents consultés indiquent que leurs enfants de maternelle et primaire participent à des activités de loisir, il est très préoccupant de constater que dans plus d'une famille sur quatre, aucun enfant ne fréquente de telles activités.

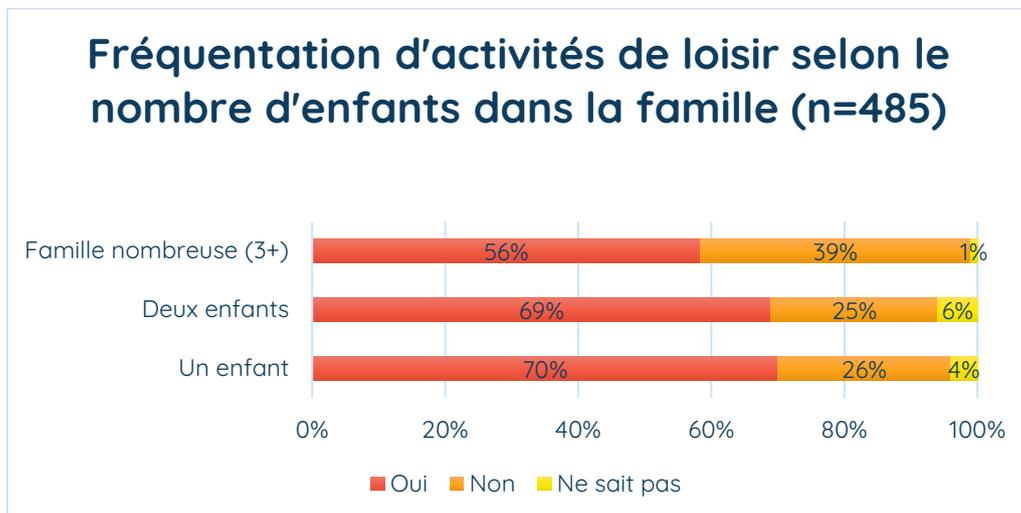


La propension à ne pas pouvoir inscrire son enfant à une activité de loisir est d'autant plus importante dans les familles où le parent ne travaille pas, ou travaille sans possibilité de télétravail, et dans les classes moyennes et populaires. Comme le montrent le graphique suivant, 33% des parents qui n'ont pas de possibilité de télétravailler n'inscrivent pas leurs enfants à une activité de loisir. Le nombre de parents n'exerçant pas de travail rémunéré ayant répondu à cette question (61 parents) ne permet pas de déterminer avec certitude des pourcentages solides, mais on peut remarquer (voir graphique ci-dessous) que leur situation semble similaire. On retrouve

cette même proportion (33%) dans les familles de classe populaire et moyenne ; tandis que dans les familles de la classe plus privilégiée, seuls 17% des enfants ne participent pas à une activité de loisir.

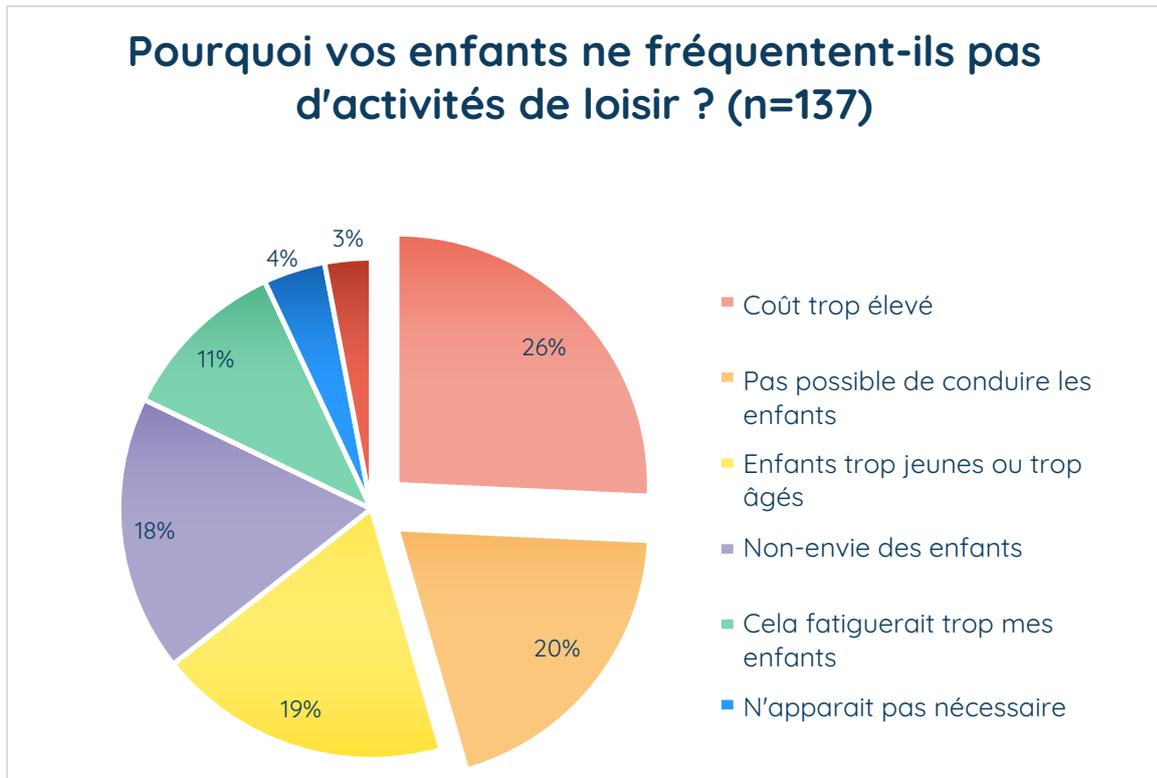


On peut également constater que les familles nombreuses inscrivent moins fréquemment leurs enfants à des activités de loisir – sans doute parce que – voir plus bas – le cumul des coûts et des difficultés de transport rendent la participation aux activités d'autant plus périlleuse. Si 25% des familles d'un à deux enfants ne recourent pas aux activités de loisirs, 39% des familles nombreuses n'y ont recours pour aucun de leurs enfants.



Coût et difficultés de transport : premières causes de la non-participation des enfants à des activités de loisir

Le coût trop élevé est la première raison qui explique la non-participation d'enfants à des activités sportives, musicales, etc. : 26% des parents interrogés nous ont donné cette raison. Suit directement la difficulté à conduire les enfants aux activités (20%). Dans 46% des cas de non-fréquentation, celle-ci est donc subie, et ne résulte donc pas d'un choix des parents ou des enfants.



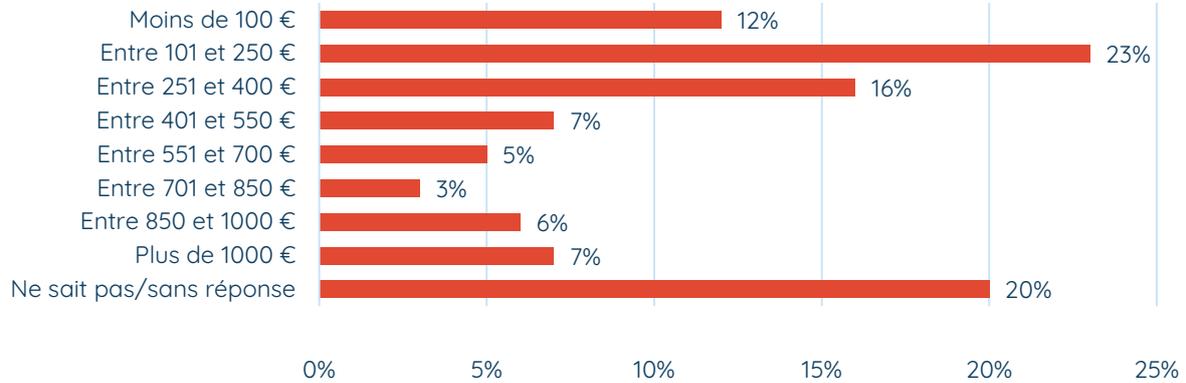
Ce constat interroge directement à la fois le coût financier des activités de loisir, mais aussi les possibilités de conciliation vie familiale-vie professionnelle, d'autant plus qu'on a vu que c'était dans les familles où la possibilité de télétravailler n'existe pas que le problème est le plus présent. Le coût de la vie et la mobilité des familles sont des enjeux essentiels qui touchent aussi au développement et au bien-être des enfants, dans ce cas à travers l'accès ou non aux loisirs et aux espaces d'éducation non formelle.

Les parents paient en moyenne près de 500€/an pour les activités de leurs enfants

Les familles qui inscrivent leurs enfants aux activités de loisir paient en moyenne 493 € par an pour en bénéficier (pour l'ensemble de leurs enfants). La médiane est de 300 €/an, ce qui signifie que 50% des familles paient moins de 300 € par an pour les activités de loisir de leurs enfants et 50% paient davantage.

21% des parents paient plus de 550€/an ; 7% plus de 1000€.

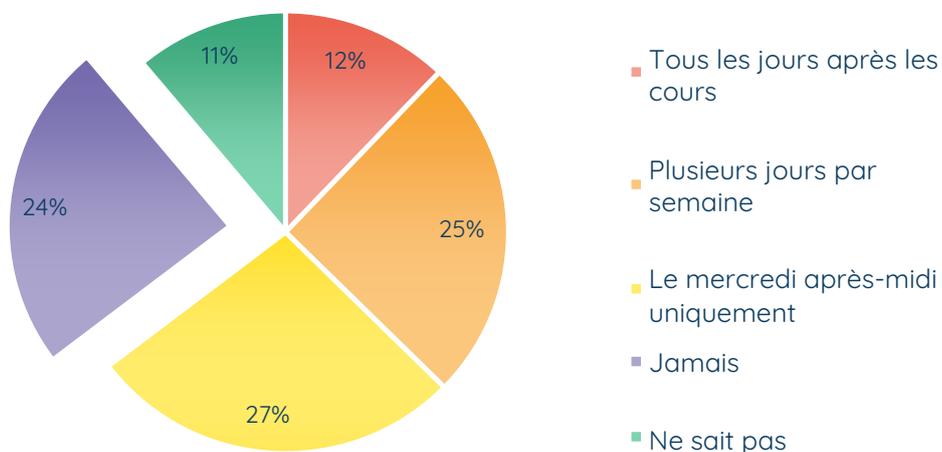
L'an dernier, combien avez-vous dépensé pour les activités extrascolaires de vos enfants pendant l'année scolaire (hors stages et camps) ? (n=323)



24% des écoles n'organisent jamais d'activités de loisir après les cours

12% des écoles organisent des activités de loisir tous les jours après les cours. Dans 25% des cas, ces activités sont organisées plusieurs jours par semaine, dans 27% des cas les activités se concentrent le mercredi après-midi. L'organisation d'activités de loisirs à prix accessible dans le cadre de l'école peut répondre à des problèmes importants vécus par les parents, puisque comme nous l'avons vu, les raisons principales de la non-participation d'enfants à des activités de loisir sont leur coût ou les difficultés de transports.

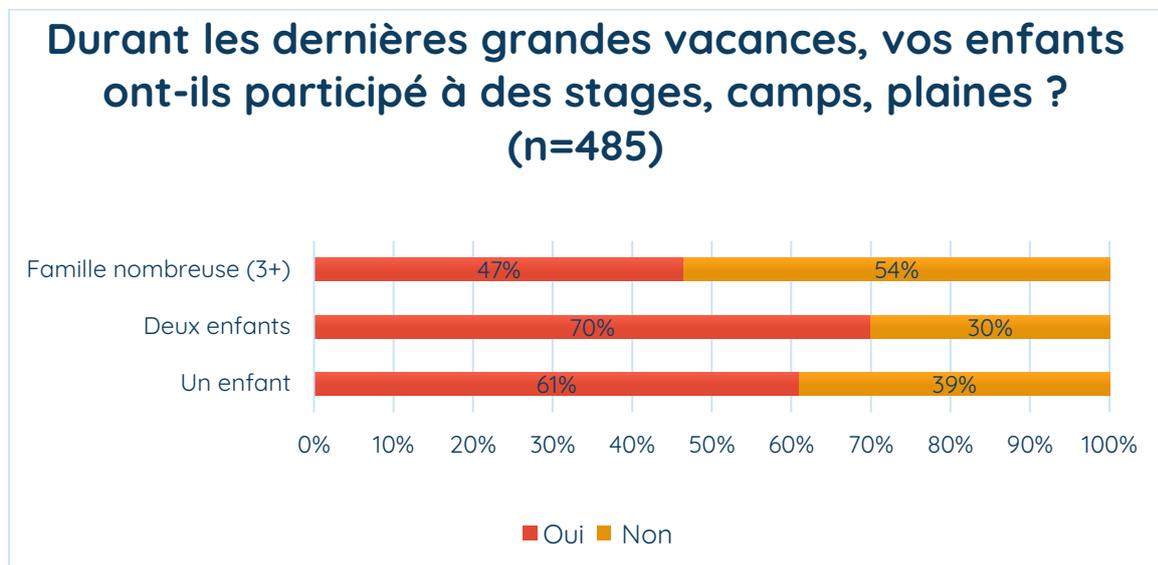
Des activités de loisir sont-elles organisées au sein de l'école durant la semaine ? (n=485)



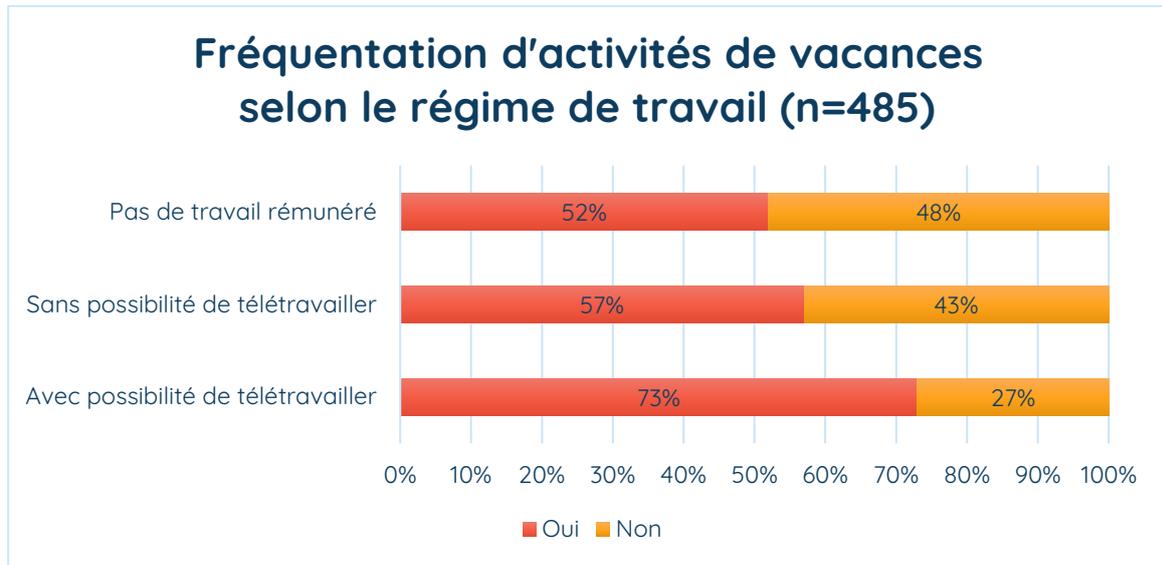
Dans 39% des familles, les enfants ne participent à aucun stage, camp ou plaine de vacances

Pour la première fois dans cette édition, nous avons interrogé les familles sur le recours aux stages/camps ou plaines lors des dernières grandes vacances pour les enfants en maternelle et primaire, ainsi que sur leurs coûts.

61% des parents ont mis leurs enfants en stage/camps ou plaines lors des grandes vacances (juillet-août) 2022 ; dans 39% des cas, les enfants n'ont participé à aucune de ces activités. Ce sont surtout les parents d'un et deux enfants qui y ont recours : 61% des parents d'un enfant et 70% de parents de deux enfants. Les familles nombreuses ne sont que 47% à avoir mis leurs enfants à une de ces activités.

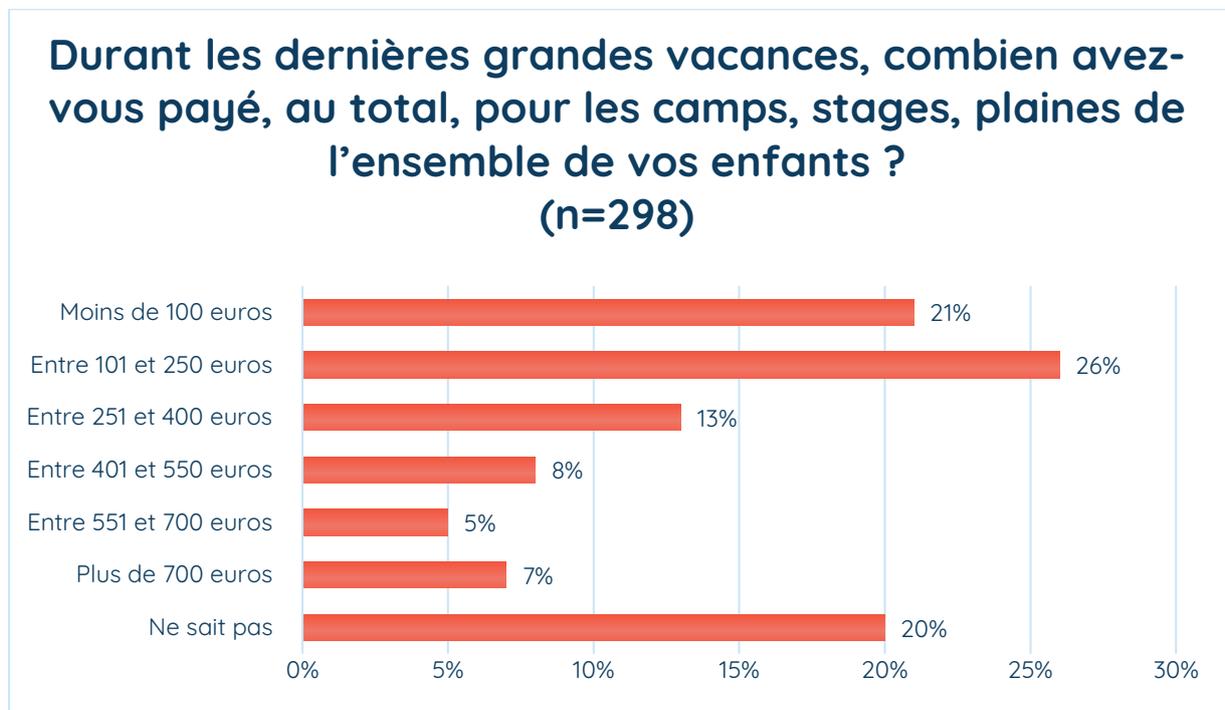


La propension à ne pas pouvoir inscrire son enfant à une activité de vacances est d'autant plus importante dans les familles où les parents ne travaillent pas, ou travaille sans possibilité de télétravail, et dans les classes moyennes et populaires. Comme le montrent le graphique suivant, 43% des parents qui n'ont pas de possibilité de télétravailler n'inscrivent pas leurs enfants à une activité de loisir. Le nombre de parents n'exerçant pas de travail rémunéré ayant répondu à cette question (61 parents) ne permet pas de déterminer avec certitude des pourcentages solides, mais on peut remarquer (voir graphique ci-dessous) que leur situation est similaire. Les parents issus de classes privilégiées ont bien plus fréquemment recours aux stages, camps, plaines... que ceux des classes moyennes et populaires : 70% d'entre eux y recourent, contre 49% des parents de classes moyennes et populaires.



Les parents paient en moyenne 360€ pour les stages pendant les grandes vacances

En moyenne les parents ont payé 359,4 euros pour ces stages pour l'ensemble de leurs enfants pendant les dernières grandes vacances. 21% ont payé moins de 100€ et 20% plus de 400€. 7% ont dû déboursier plus de 700€. Ces montants payés reprennent l'ensemble des activités auxquelles les enfants ont participé pendant l'été.



Analyse

Dans un peu moins d'un tiers des familles (28%), les enfants ne participent à aucune activité de loisir. Lorsque l'on interroge les parents, les principaux motifs invoqués en sont le coût trop élevé et les difficultés pour se déplacer et conduire les enfants à ces activités. Le taux de non-recours aux activités de loisir est plus élevé (33%) lorsque l'un des parents n'a pas de travail rémunéré ou que les parents n'ont pas la possibilité de télétravailler. Les familles nombreuses sont, elles, encore plus concernées par ce non-recours avec un taux très préoccupant de 39%.

Concernant les activités durant les vacances, dans 39% des familles, les enfants ne participent à aucune activité : ni stage, ni camp, ni plaine de vacances. Similairement aux activités durant l'année scolaire, une différence peut être observée en ce qui concerne les familles nombreuses, qui ne sont « que » 47% à y recourir, tandis que celles de deux enfants et de un enfant en sont nettement plus usagères (respectivement 70 et 61%). Des différences – malheureusement peu surprenantes – sont également observables selon les niveaux de revenus : les classes « privilégiées » sont 70% à inscrire leurs enfants à de telles activités, contre 49% pour les classes moyenne et populaire.

En moyenne les parents déboursent 500€ par an pour les activités de loisir de leurs enfants, pour une médiane de 300€ par an. Un budget non négligeable, particulièrement pour les familles dont les revenus sont moins importants, et pour lesquelles chaque euro peut faire la différence à la fin du mois.

Du côté des écoles, environ un quart d'entre elles (24%) n'organisent jamais d'activités de loisir après les cours. Lorsque des activités sont organisées, à nouveau pour environ un quart d'entre elles (27%), ces activités ont lieu uniquement le mercredi après-midi. 25% des écoles organisent des activités plusieurs jours par semaine, et 12% en proposent tous les jours de la semaine.

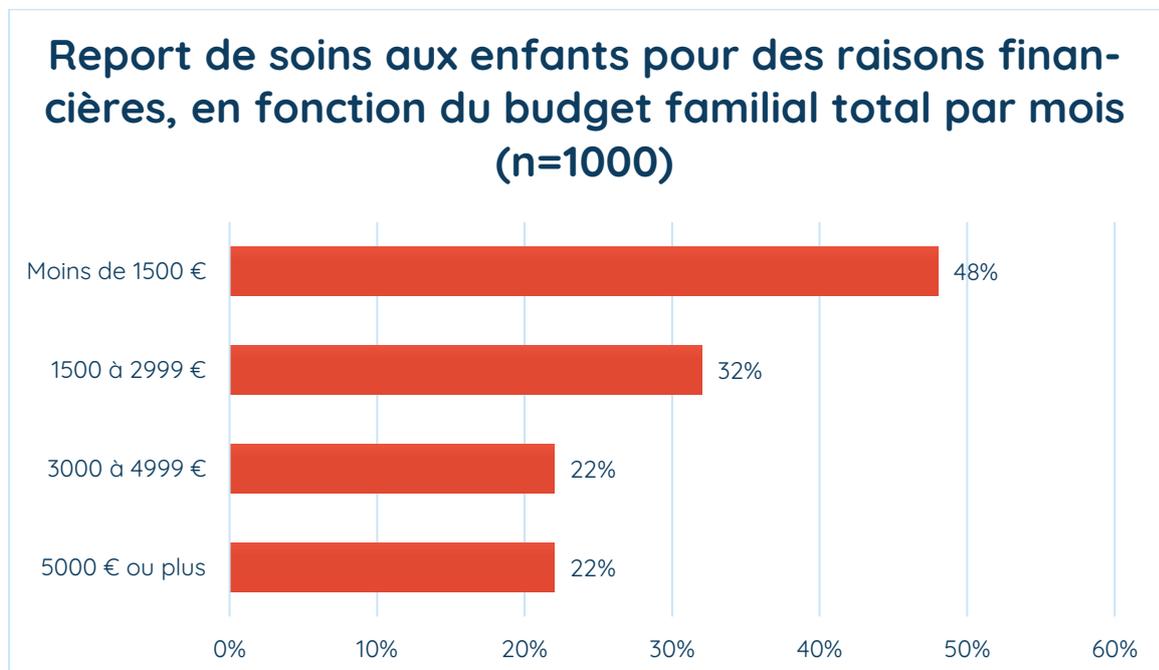
Des progrès significatifs restent donc à accomplir en matière d'égalité d'accès aux loisirs et de développement de l'offre d'accueil extrascolaire dans les écoles. Les chantiers dans le secteur de l'accueil temps libre sont donc nombreux et ambitieux ; d'après les chiffres de ce Baromètre, il est nécessaire de développer l'offre d'activités dans les écoles, et d'améliorer son accès pour les familles moins favorisées socio-économiquement et nombreuses, que ce soit durant l'année scolaire ou durant les vacances.

Le coût des soins de santé

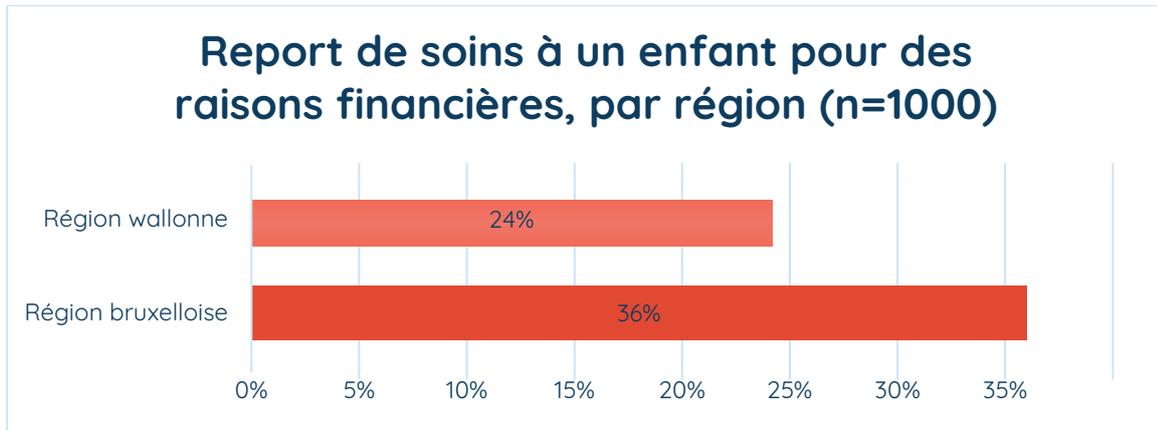
Lors du Baromètre des parents 2020, nous avons consacré le focus à la santé des familles. Les questions du focus sont habituellement posées une seule fois et ne sont pas reprises d'un Baromètre à l'autre. Toutefois, dans un contexte de crise, alors que tant de familles sont en difficulté financière, et alors qu'une récente étude de la Ligue des familles mettait en avant les problèmes spécifiques des familles en matière d'accès aux soins de santé¹⁹, il nous a semblé important de mesurer l'évolution des réponses en ce qui concerne le report de soins à un enfant pour raison financière.

La moitié des parents à bas revenus ont dû reporter des soins à un enfant

28% des parents ont déjà reporté un suivi médical ou des soins à un enfant pour une raison financière. Dans les familles gagnant moins de 1500 euros par mois, cette proportion monte à 48% ! Même dans les familles les plus aisées (revenus supérieurs à 5000€ nets/mois), 22% des parents ont dû reporter des soins à un enfant. On peut également constater que c'est au sein des familles recomposées (44%) et monoparentales (31%) que la propension au report de soins est la plus élevée. Il est enfin marquant de remarquer que la Région bruxelloise est très sujette au report de soins des enfants, puisque 36% des familles bruxelloises que nous avons consultées nous ont indiqué avoir déjà reporté un suivi médical ou des soins à un enfant pour raisons financières.



¹⁹ « Soins de santé : quand les parents se sacrifient ». Maxime Michiels, septembre 2022. <https://liguedesfamilles.be/article/soins-de-sante-quand-les-parents-se-sacrifient>



La situation s'est fortement dégradée depuis 2020

La proportion de parents ayant dû reporter un suivi médical ou des soins à un enfant pour raison financière, déjà élevée en 2020, a fortement augmenté, passant de 22 à 28% pour les familles dans leur ensemble et de 33 à 48% pour les familles à bas revenus.

Reports de soins à un enfant	2020	2022
Total des familles	22%	28%
Familles recomposées et monoparentales	28%	37%
Familles gagnant moins de 1500€ par mois	33%	48%

La séparation

Les chiffres-clés

- 47% des parents qui doivent recevoir une contribution alimentaire ne la reçoivent pas ou de manière irrégulière
- 42% des parents séparés qui ont droit à une pension alimentaire ne connaissent pas l'existence du service de créances alimentaires (SECAL)
- 51% des parents séparés règlent la question de l'hébergement des enfants à l'amiable, 25% introduisent une procédure en justice
- 39% des parents ont la garde exclusive de leurs enfants et 28% pratiquent la garde alternée égalitaire (50-50)
- Quand l'hébergement est à 100% chez un des parents, il s'agit plus souvent la mère : 46% contre 27% des pères
- Parmi les parents qui ne pratiquent pas la garde alternée égalitaire, 17% invoquent un logement trop petit

L'évolution depuis 2015

Les parents continuent d'organiser l'hébergement des enfants principalement à l'amiable. Cette donnée ne change pas depuis 2015 : 1 parent sur 2 règle ainsi cette question. Le recours à la médiation reste stable, autour de 6%. Les résultats des précédents Baromètres ont mis en évidence une différence dans le recours à la médiation entre la Wallonie et Bruxelles qui se confirme encore dans cette édition. En 2022, les parents wallons sont 10% à recourir à la médiation (10% en 2020) et les Bruxellois 4% (7% en 2020). Pour la première fois cette année, nous avons introduit la proposition du passage devant un notaire pour organiser la garde des enfants dans les options. Celle-ci a été sélectionnée par 5% des parents.

On remarque que laisser les enfants décider du mode de garde ou recourir à un proche pour organiser la garde sont de plus en plus utilisés par les parents. En 2015, 6% des parents avaient laissé les enfants décider, en 2020, ils étaient 11%. Cette année, ils sont 17%. En 2015, 1% des parents avaient demandé à un proche de jouer le rôle d'arbitre, en 2020, ils étaient 10%. Cette année, ils sont 15%.

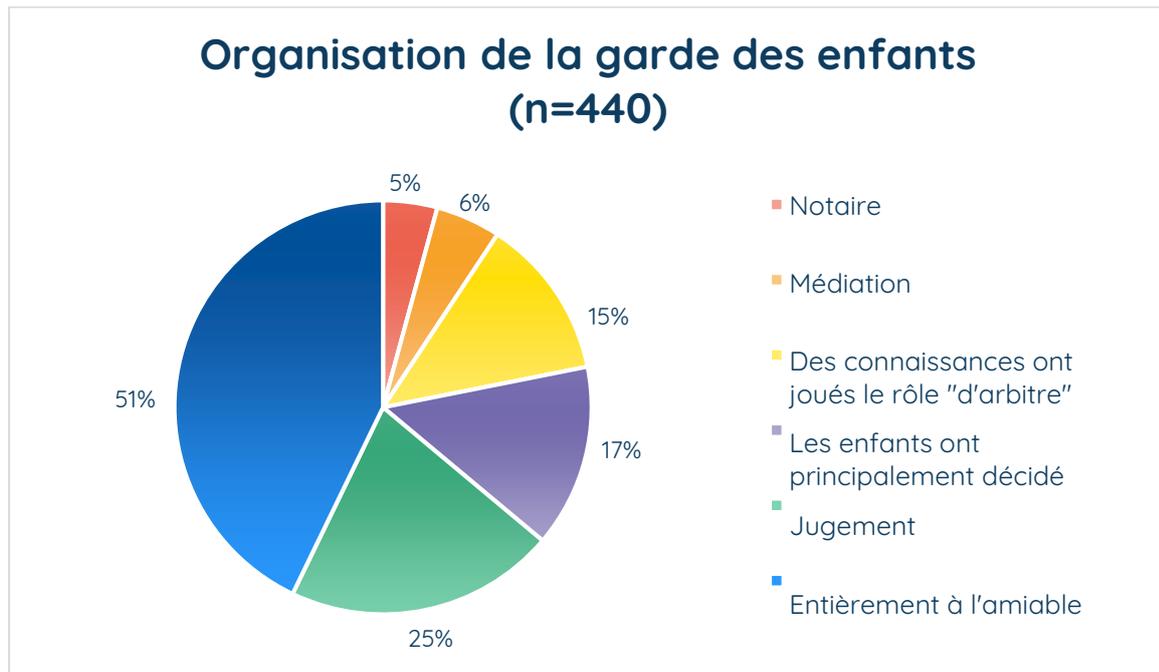
L'hébergement exclusif chez un des parents reste le premier mode d'hébergement, il est sélectionné par 35% à 45% des parents depuis 2015. L'hébergement égalitaire reste le deuxième mode de garde le plus fréquent, bien que le léger recul depuis 2016 continue cette année (28% en 2022 contre 33% en 2016, 32% en 2018 et 31% en 2020).

Concernant les contributions alimentaires, le nombre de bénéficiaires a augmenté en 7 ans puisque les parents étaient 30% à percevoir une contribution alimentaire en 2015 contre 55% en 2022. Depuis 2015, le nombre de parents qui ne recevaient jamais ou de manière irrégulière le paiement des contributions alimentaires a augmenté. Ils étaient 24% en 2015, 43% en 2017, 39% en 2018, 37% en 2020. En 2022, ils sont 47%, un chiffre jamais atteint depuis la création du baromètre.

En 2015, 55% des parents qui percevaient ou versaient une contribution alimentaire avaient déjà entendu parler du SECAL. Ils sont 58% en 2022. Le problème de l'information quant à l'existence du SECAL est donc persistant. En 2015, 9% des parents avaient déjà fait appel au SECAL. Ils sont de plus en plus nombreux à y recourir, ils étaient 24% en 2020 et sont 28% en 2022.

51% des parents organisent l'hébergement des enfants à l'amiable

Plus de la moitié des parents s'arrangent à l'amiable (51%) pour régler la question de l'hébergement des enfants. 25% sont passés par un jugement, 6% par une médiation, 5% par un notaire. C'est la première fois que nous interrogeons les parents sur le recours à un notaire. Pour le reste, 15% ont demandé à une connaissance (familles, amis...) de jouer le rôle « d'arbitre » et pour 17% ce sont les enfants qui ont décidé.



Si l'accord entièrement à l'amiable/négocié de manière informelle est la première solution des parents, peu importe leur âge, il n'en est rien des autres solutions. Les jeunes parents (18-34 ans) ont peu recours à un jugement (13% contre 41% des parents âgés de 45 à 54 ans), mais recourent plus souvent à des connaissances (18% contre 10% des 45-54 ans) et laissent davantage choisir leurs enfants (20% contre 11% des 45-54 ans).

Par rapport aux résultats du baromètre de 2020, on remarque que la médiation n'est toujours pas beaucoup utilisée par les parents (6% en 2022 et 2020). Les autres manières de régler la question de l'hébergement des enfants (appel à un proche et choix par les enfants) rencontrent plus de succès qu'en 2020 : choix des enfants dans 17% des cas contre 11% en 2020 et 10% en 2018 et appel à une connaissance dans 15% des cas (10% en 2020 et 2018).

Concernant le recours à la justice, le même constat est fait que lors du baromètre en 2020. Les parents bruxellois y ont moins recours (19%) que les parents wallons (28%). A l'inverse, ils sont plus nombreux à recourir à un médiateur (10%) que les Wallons (4%). Les parents wallons ont plus recours au notaire (6%) que les parents bruxellois (1%).

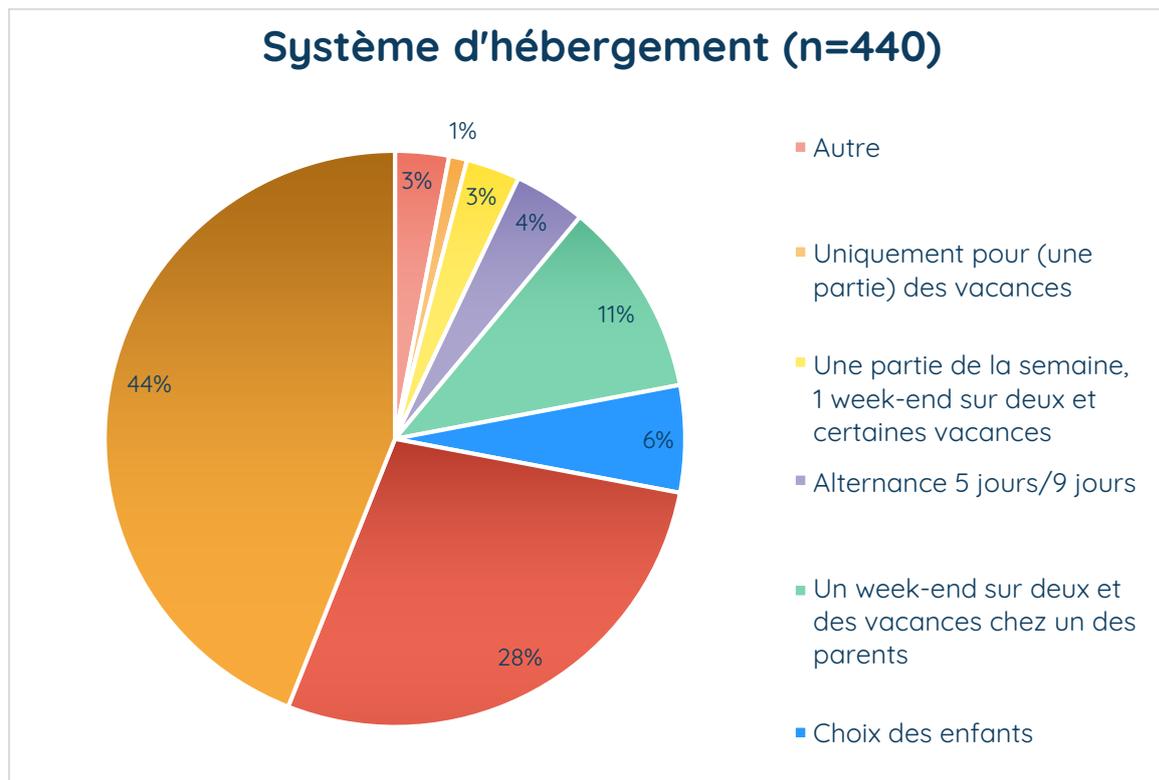
50% des mères hébergent exclusivement leurs enfants

L'hébergement exclusif chez un des parents reste le mode de garde le plus fréquent. Il concerne 44% des parents. Ce sont, comme lors des éditions précédentes, les femmes qui ont majoritairement leurs enfants 100% du temps chez elles (50% des femmes et 34% des hommes sont concernés). Le

deuxième mode d'hébergement le plus répandu est l'égalitaire (50-50) qui concerne 28% des parents. Ces deux modes d'hébergement sont les plus fréquents et leurs pourcentages évoluent peu depuis 2018.

On retrouve ensuite dans les modes de garde récoltant 5% ou plus de réponses :

- 1 week-end sur deux et certaines vacances : 11%
- Les enfants font comme ils souhaitent/pas de règle : 6%



On retrouve surtout l'hébergement exclusif chez un seul parent chez les familles socio-économiquement les plus fragiles : 45% ont recouru à ce mode contre 37% et 38% des classes moyennes et supérieures. C'est également un mode de garde très fréquent chez les familles monoparentales : 43% ont la garde exclusive de leur enfant.

La garde partagée égalitaire est plus fréquente chez les parents de classe socioéconomique aisée (31% contre 19% des familles les plus précaires). Cependant, la différence entre les parents de catégories socioéconomiques supérieures et inférieures qui ont recours à l'hébergement égalitaire se réduit.

L'observation des précédentes éditions concernant les jeunes parents y ayant moins recours se confirme également : en 2022, seulement 26% des 18-34 ans ont choisi ce système de garde. Ils étaient 31% en 2020 et 45% en 2018. Depuis 2006, le principe de l'hébergement égalitaire des enfants en cas de séparation a pourtant été inscrit dans la loi.

Parmi les parents qui ne pratiquent pas la garde alternée égalitaire, 17% invoquent un logement trop petit

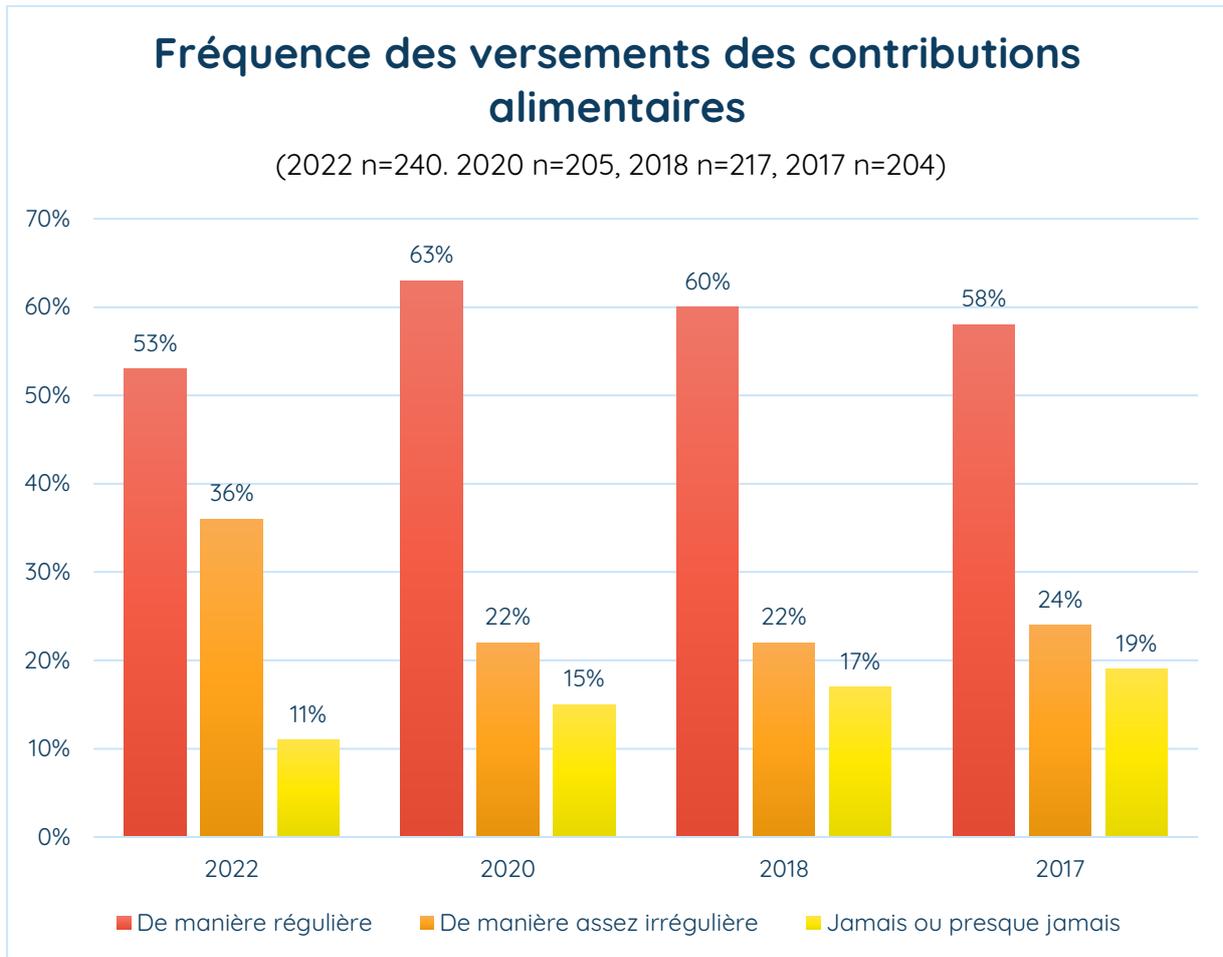
Parmi les parents qui ne pratiquent pas la garde alternée égalitaire (50-50), on retrouve plusieurs explications (plusieurs réponses étaient possibles) :

- 17% n'avaient pas (ou leur ex-conjoint-e n'avait pas) un logement permettant d'accueillir les enfants
- 16% évoquent le désintérêt de l'autre parent pour les enfants pendant la vie en commune ou au moment de la séparation
- 16% mentionnent l'âge des enfants : 10% ont des enfants trop âgés et 6% des enfants trop jeunes
- 13% des enfants ont refusé ce mode de garde
- 12% des parents évoquent un conflit et une mauvaise communication
- 11% des parents disent vivre trop loin l'un de l'autre
- 10% pour qui la justice en a décidé autrement
- 10% des parents ont choisi un autre mode d'hébergement
- 8% voulaient maintenir la fratrie (hébergement de tous les enfants calqués sur celle du plus jeune)
- 22% ont choisi une autre raison.

Les jeunes parents (18-34 ans) mentionnent plus fréquemment le problème de logement adapté à l'accueil des enfants puisqu'ils sont 23% tandis que c'est un problème mentionné par 17% des parents âgés de 35 à 44 ans et par 13% des parents âgés de 45 à 54 ans.

47 % des parents ne perçoivent pas régulièrement la contribution alimentaire

Parmi les parents séparés qui doivent recevoir une contribution alimentaire, la moitié à peine (53%) la reçoivent de manière régulière, tandis que l'autre moitié (47%) ne la reçoit jamais (11%) ou de manière irrégulière (36%). Par rapport aux chiffres du Baromètre de 2020, on constate que les paiements réguliers sont moins nombreux et c'est inquiétant : les parents étaient 63% à la percevoir régulièrement en 2020, 60% en 2018 et ne sont plus que 53% en 2022. Les parents de notre échantillon sont de plus en plus nombreux à la percevoir de manière irrégulière : 36% désormais contre 22% en 2018 et 2020. Par contre, ils sont de moins en moins à ne jamais ou presque jamais la percevoir depuis 2018 : 11% en 2022 contre 15% en 2020 et 17% en 2018.

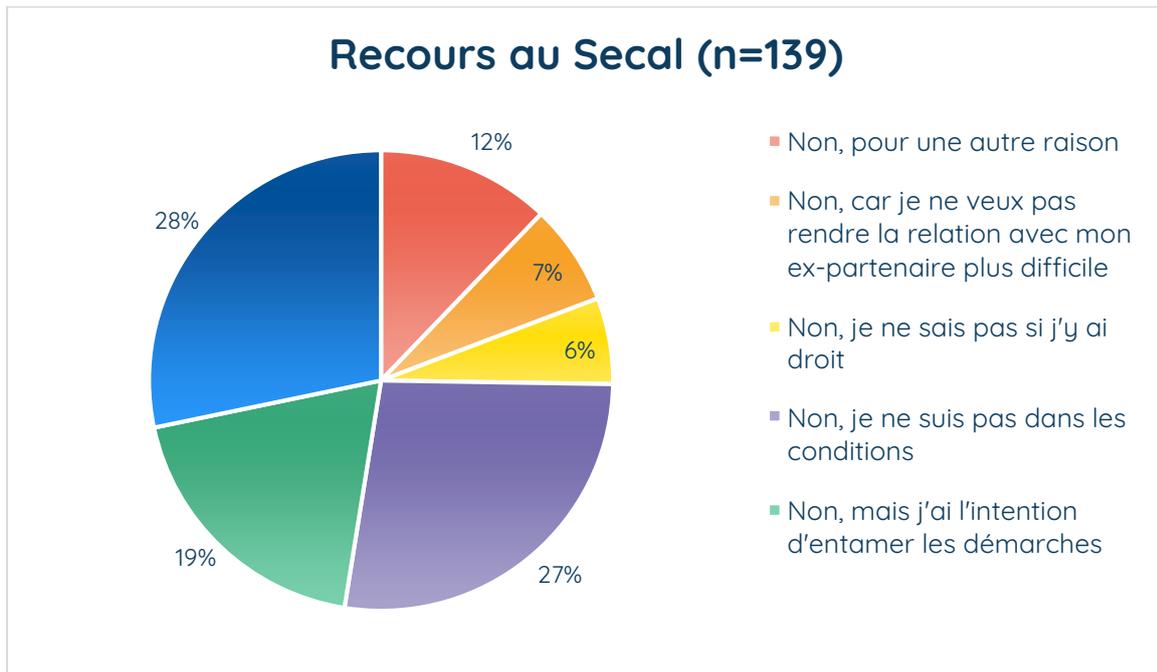


Encore cette année, nous constatons que le paiement des contributions pour les enfants, légalement à charge des deux parents selon les accords entre parents ou jugements, est trop peu respecté. Ce non-paiement des contributions alimentaires augmente le risque de pauvreté des bénéficiaires et peut créer des relations de dépendance et de domination entre ex-partenaires.

42% des parents ayant droit à une pension alimentaire ne connaissent pas l'existence du SECAL

Le Service des créances alimentaires (SECAL) est connu par plus de la moitié des parents (58%) qui ont droit à une pension alimentaire. C'est 10% de plus qu'en 2020 où ils n'étaient que 48% à déclarer connaître l'existence de ce service. Ce service fédéral permet aux parents séparés d'obtenir des avances sur les contributions alimentaires en cas de non-paiement de deux échéances et se substitue aux parents pour récupérer les arriérés.

Parmi les personnes qui connaissent le SECAL, 28% y ont déjà eu recours et 19% n'y ont pas eu recours, mais comptent entamer les démarches. Le chiffre de parents qui y ont eu recours est légèrement supérieur à ceux de 2020 : ils étaient alors 24% à l'avoir sollicité.



27% des parents ont déclaré ne pas rentrer dans les conditions et 6% ne pas savoir s'ils y ont droit. En 2020, nous nous demandions si l'augmentation des plafonds pour obtenir le SECAL allait réduire le nombre de parents qui n'entraient pas dans les conditions. Cela ne ressort pas de ce Baromètre, le pourcentage de 2020, 28%, étant similaire à celui de cette année. Il est à craindre que les parents ne soient pas suffisamment informés de la suppression de ce plafond de revenus. Une autre explication peut se trouver du fait de l'existence d'autres méthodes pour récupérer les contributions alimentaires impayées. Le recours à un Huissier de justice ou le mécanisme de la délégation de sommes sont deux autres moyens de récupérer les impayés qui ne peuvent pas être utilisés par les parents en même temps que le SECAL.

Par rapport à 2020, les parents sont un peu moins nombreux à ne pas savoir s'ils y ont droit (6% contre 10% en 2020). Et enfin, 12% ne vont pas y recourir pour un autre motif que ceux évoqués ci-dessus.

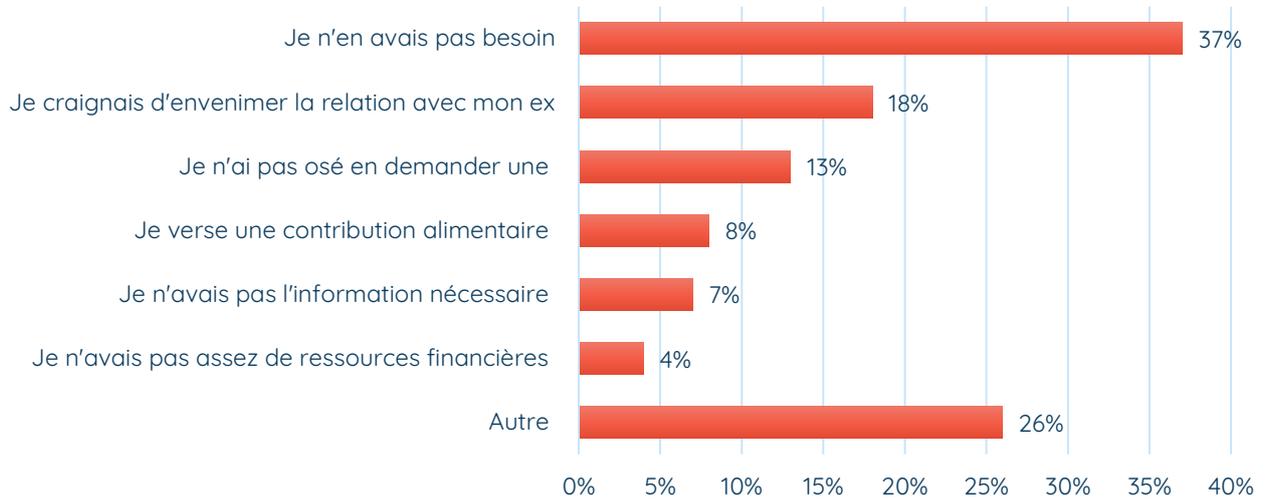
31% des parents n'ont pas osé demander de contribution alimentaire

Quand les parents ne reçoivent pas de contribution alimentaire, c'est d'abord parce qu'ils estiment ne pas en avoir besoin. C'est le cas de 37% des parents en 2022 (34% en 2020). 8% des parents ont déclaré qu'ils ne devaient pas en recevoir puisqu'ils devaient en verser une.

31% des parents avaient peur d'envenimer les relations avec leur ex-conjoint-e (18%) ou n'ont pas osé la demander (13%). Le pourcentage de parents qui n'osent pas la réclamer reste stable depuis 2016. En 2016, 2017 et 2018, ils étaient 12% à ne pas avoir osé la demander. En 2020, 13%.

7% n'avaient pas l'information nécessaire pour entamer les démarches et 4% n'avaient pas les ressources financières pour payer les démarches. Enfin, 26% des parents ont sélectionné une « autre raison ». Certains parmi eux mentionnent un hébergement alterné égalitaire des enfants pour expliquer qu'ils n'ont pas droit à une contribution alimentaire. Mais les parents qui pratiquent la garde alternée 50-50 peuvent pourtant avoir droit à une contribution alimentaire, en fonction de leurs situations.

Raisons pour lesquelles aucune contribution alimentaire n'est versée (n=200)



Analyse

L'hébergement égalitaire et l'hébergement exclusif restent les deux modalités de garde des enfants principalement choisies par les parents. Comme dans les précédentes éditions du Baromètre, nous constatons que le nombre total d'hébergements égalitaires n'augmente pas alors que depuis 2006 le principe de l'hébergement égalitaire des enfants en cas de séparation est inscrit dans la loi. En théorie, les juges doivent examiner de manière prioritaire si un hébergement alterné peut être mis en place. Néanmoins, l'hébergement alterné n'est pas une solution pour toutes les familles. Ces modalités d'hébergement doivent être réexaminées au fil des années selon le développement et les besoins des enfants.

Le recours à la justice/médiation/notariat pour l'organisation de la garde ne concerne, au total, que 36% des parents. La très grande majorité des parents organisent donc la garde en dehors des procédures existantes. Comme les années précédentes, la médiation reste peu utilisée par les parents qui se séparent (6%). Pour la première fois, nous avons interrogé les parents sur le recours à un notaire pour l'organisation de la garde et celui-ci n'est pas très élevé (5%). Comme en 2020, l'âge des parents est aussi déterminant : les jeunes parents ont un comportement différent de celui de leurs aînés ainsi que les familles les plus précaires. Ils recourent moins à la justice. Cette diminution peut s'expliquer en partie par l'attrait d'autres moyens de décider (arbitre, choix des enfants), mais aussi, pour les parents du niveau socioéconomique plus faible, par une restriction de l'accès à la justice depuis 2016 (la réforme de l'aide juridique et l'augmentation des droits de greffe).

Plus de la moitié des parents (55%) doit recevoir une contribution alimentaire après la séparation. La contribution alimentaire est une part importante du budget de nombreuses familles séparées ou divorcées. Or depuis 2018, les paiements irréguliers des contributions alimentaires s'aggravent, il concerne de plus en plus de parents (47% en 2022 contre 63% en 2020). Les accords entre parents ou les jugements ne sont que trop peu respectés. Le non-paiement des contributions alimentaires accroît le risque de pauvreté des bénéficiaires, en majorité des femmes et crée des relations de dépendances entre ex-conjoint·e·s.

L'existence du SECAL semble de plus en plus connue par les parents depuis 2015, mais la Ligue des familles constate qu'encore 42% des parents n'en ont jamais entendu parler. Il est donc nécessaire de renforcer l'accessibilité aux services du SECAL, mais également de diffuser de manière plus large l'information. Depuis 2003, le nombre d'infos centres a diminué (de 30 à 11 : Bruges, Gand, Anvers, Louvain, Hasselt, Bruxelles, Mons, Charleroi, Namur, Liège, Neufchâteau.) Les bureaux ne sont ouverts que le matin. Cette réduction des points de contact rend l'accès physique aux services du SECAL plus difficile pour un grand nombre de demandeur-euse-s, surtout dans les régions peu desservies par les transports en commun. La demande d'aide peut être introduite par version papier ou par internet depuis juillet 2016. Néanmoins, la Cour des comptes a relevé dans son rapport sur le SECAL de 2019 que seulement 8% des demandes étaient introduites en ligne en raison notamment d'une méconnaissance de cette possibilité et des difficultés pour comprendre et remplir le formulaire (termes trop techniques, documents égarés...). Quant à la moitié des parents qui connaissent son existence, 28% de ceux-ci ont introduit une demande et un 19% a l'intention de le faire.

Concernant les parents qui ne rentrent pas dans les conditions pour obtenir une aide du SECAL, ce pourcentage n'a pas diminué par rapport à 2020. À la création du SECAL en 2003, le paiement d'avance était conditionné par un plafond de revenu du créancier, qui a été supprimé depuis. La Ligue des familles espérait que tous les enfants verraient- si le recours au SECAL était amélioré en tout cas - leurs droits respectés quant à l'obligation pour les deux parents de les entretenir selon leur capacité financière. À partir du moment où une décision judiciaire a été prise, la pension alimentaire est un droit pour tout enfant, quels que soient les revenus de la personne qui en a la charge principale. Or visiblement, les conditions restantes pour avoir accès au SECAL : avoir une décision judiciaire et ne pas avoir entamer une procédure de recouvrement via un huissier freinent toujours les parents.

Pour lutter contre le non-paiement ou le paiement irrégulier des contributions alimentaires ainsi que contre la précarité des familles séparées, la Ligue des familles réclame²⁰ :

- De renforcer et d'étendre les missions du SECAL : améliorer l'accès à l'information, octroyer des avances pour les pensions alimentaires entre ex-conjoint-e-s, autoriser le SECAL à jouer gratuitement un rôle d'intermédiaire financier entre parents, augmenter ses moyens...
- Créer un registre des décisions judiciaires, actes notariés, accords octroyant une contribution ou une pension alimentaire
- Créer un service administratif gratuit compétent pour réajuster les montants des créances alimentaires
- Réaliser une étude sur la faisabilité de la création d'un Fonds universel des créances alimentaires

Développer une méthode de calcul unique des contributions alimentaires qui soit flexible pour s'adapter aux familles, prenne en compte la fiscalité familiale, se base sur des études scientifiques estimant le coût de l'enfant...

La Ligue des familles revendique également la mise en place d'une méthode objective et unique pour calculer la contribution alimentaire.